**Diagram

Description automatically generated**

Projet DéSIRA+ en Afrique de l’Ouest

Dossier d’Appel à Propositions de Projets

Transition Agroécologique en Afrique de l’Ouest : De l’Innovation à la Mise à l’Échelle

|  |  |
| --- | --- |
| Référence | ARAA/DESIRA/2025/AP/01 |
| Date de publication | **29/04/2025** |
| Date limite de soumission | **03/06/2025 à 23h59 TU** |

|  |  |
| --- | --- |
| Partenaires financiers | |
| https://encrypted-tbn0.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcRDzyQVY418MwE7TCH_zvfRp3OZoU5zD_wN2w&s | Fichier:AFD logo.svg — Wikipédia |

|  |
| --- |
| Sommaire |

[Sommaire 1](#_Toc195266191)

[Section 1. Généralités 3](#_Toc195266192)

[1.1 Contexte sectoriel et régional 3](#_Toc195266193)

[1.2 Domaines d’appui prioritaires et analyse des problèmes 4](#_Toc195266194)

[Section 2. Conditions Générales 8](#_Toc195266195)

[2.1 Clauses générales 8](#_Toc195266196)

[2.2 Mode opératoire 8](#_Toc195266197)

[2.3 Présentation des propositions 9](#_Toc195266198)

[2.4 Audit, rapportage, évaluation et capitalisation 9](#_Toc195266199)

[2.5 Monnaie de l’accord de subvention et de paiement 10](#_Toc195266200)

[2.6 Conditions de l’appel à propositions de projets 10](#_Toc195266201)

[2.7 Ouverture des propositions de notes succinctes et comité de sélection 10](#_Toc195266202)

[2.8 Détermination de la conformité des propositions 10](#_Toc195266203)

[2.9 Evaluation et classement des propositions 10](#_Toc195266204)

[2.10 Droit reconnu à l’ARAA pour le rejet de propositions et l’annulation de l’appel à propositions de projets 11](#_Toc195266205)

[2.11 Appui à l’élaboration des notes complètes 11](#_Toc195266206)

[2.12 Confidentialité du processus de sélection des projets 11](#_Toc195266207)

[2.13 Information sur le processus de sélection et d’octroi 11](#_Toc195266208)

[2.14 Signature du contrat de subvention 11](#_Toc195266209)

[Section 3. Conditions particulières 12](#_Toc195266210)

[3.1 Nature des projets 12](#_Toc195266211)

[3.2 Moyens financiers disponibles 12](#_Toc195266212)

[3.3 Actions attendues 12](#_Toc195266213)

[3.4 Communication et visibilité 15](#_Toc195266214)

[3.5 Durée des projets 17](#_Toc195266215)

[3.6 Dimensionnement des projets et montant de la subvention accordée 17](#_Toc195266216)

[3.7 Couverture géographique et clé de répartition 17](#_Toc195266217)

[3.8 Public cible 18](#_Toc195266218)

[3.9 Nature des soumissionnaires éligibles et des chefs de file 19](#_Toc195266219)

[3.10 Constitution des consortia 20](#_Toc195266220)

[3.11 Fonctionnement des consortia d’acteurs 20](#_Toc195266221)

[3.12 Associés et contractants 21](#_Toc195266222)

[3.13 Mode opératoire et modalités de financement 21](#_Toc195266223)

[3.14 Sélection des projets 23](#_Toc195266224)

[3.15 Modalités d’évaluation 24](#_Toc195266225)

[3.16 Synthèse des clauses de non recevabilité des propositions 24](#_Toc195266226)

[3.17 Reporting et suivi-évaluation 24](#_Toc195266227)

[Section 4. Couverture thématique 26](#_Toc195266228)

[Thématique 1 : Accès des exploitations familiales aux intrants agricoles organiques (biopesticides, biofertilisants, biostimulants) pour la gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs (promotion d’unités de production, homologation des produits et développement des circuits d’approvisionnement, etc.) 30](#_Toc195266229)

[Thématique 2 : Agroécologie et pénibilité du travail / employabilité : la mécanisation et les nouvelles technologies de l’information pour améliorer la productivité du travail dans les systèmes agroécologiques 35](#_Toc195266230)

[Thématique 3 : Systèmes semenciers pour favoriser l’agro-biodiversité (semences paysannes, cultures négligées, etc.) 39](#_Toc195266231)

[Thématique 4 : Diversification des systèmes de production et nutrition : le rôle des plantes de service, des légumineuses et des cultures oubliées/négligées dans l’amélioration de la fertilité des sols et de la qualité de l’alimentation 45](#_Toc195266232)

[Thématique 5 : Dispositifs de formation, recherche-action et d’appui-conseil pour la diffusion de connaissances sur les pratiques agroécologiques : la digitalisation et le conseil pour favoriser des échanges horizontaux de savoirs et expériences 49](#_Toc195266233)

[Thématique 6 : Agroécologie et accès aux marchés : développement des circuits courts (marchés paysans en milieu urbain, etc.) et marchés institutionnels (cantines scolaires, etc.) 53](#_Toc195266234)

[Thématique 7 : Elevage et agroécologie (contrat de fumure avec des pasteurs ; association agriculture/élevage ; développement agropastoralisme, etc.) 58](#_Toc195266235)

[Section 5. Critères et grilles de notation des propositions 63](#_Toc195266236)

[Annexes 69](#_Toc195266237)

|  |
| --- |
| Généralités |

L'agroécologie, de par son caractère holistique, est considérée comme une approche crédible pour relever les défis auxquels est confrontée la sous-région de l’Afrique de l’Ouest : défis socio-économiques et environnementaux, de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle persistante, de pression accrue sur les ressources naturelles, de faibles productivités agricoles, des effets néfastes des changements climatiques (sécheresses, aridité, inondations, etc.), de dégradation physico-chimique des terres agricoles, de salinisation des sols, de baisse de revenus…, etc. En effet, basée sur les processus écologiques, c’est une approche de l'agriculture qui prend en compte les interactions entre les éléments biologiques, sociaux, économiques et environnementaux d'un système agroalimentaire. Elle vise à assurer la durabilité des agrosystèmes tout en augmentant la productivité agricole, en protégeant l'environnement, en préservant les ressources naturelles et en améliorant la résilience des communautés locales à l’insécurité alimentaire.

Les activités prévues dans le cadre du Projet DéSIRA+ en Afrique de l’Ouest (DéSIRA+AO) contribueront à augmenter les revenus et la résilience des producteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aux changements climatiques à travers la mobilisation des processus techniques agroécologiques pour l’intensification de la production[[1]](#footnote-2) agricole.

## Contexte sectoriel et régional

Pour faire face à ces défis, l’ensemble des acteurs ouest-africains ont adopté au Forum de Haut Niveau tenu à Bamako (Mali) du 15 au 18 juin 2015, le Cadre d'intervention pour le développement d'une agriculture intelligente face au climat, intégrant l’agroécologie comme une approche essentielle pour renforcer la résilience des systèmes agricoles et assurer une production durable face aux effets du changement climatique et d’une Alliance Ouest-Africaine, pour accompagner la mise en œuvre de ce cadre d’intervention en cohérence avec la mise en œuvre de la politique agricole régionale, ECOWAP, de la Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). En effet, l’agroécologie, par sa capacité à préserver les écosystèmes, améliorer la fertilité des sols et réduire la dépendance aux intrants chimiques, constitue une composante clé de l’agriculture intelligente face au climat en permettant une adaptation efficace aux contraintes climatiques tout en assurant la sécurité alimentaire des populations.

C’est ainsi que par le biais de son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) basée à Lomé, et avec le concours financier de l’Agence Française de Développement (AFD) et de l’Union européenne (UE), la CEDEAO appuie les organisations nationales, régionales ou internationales pour la promotion de pratiques agroécologiques en faveur d’une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l’Ouest à travers le Programme Agroécologie (PAE) qui comprend deux projets : le « Projet d’Appui à la Transition Agroécologique » (PATAE), et le « Projet d’Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d’Intensification Agricole Durable » (PAIAD). Le PAE visait à stimuler le développement de pratiques innovantes qui optimisent la mobilisation des processus écologiques dans le domaine de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique dans la zone CEDEAO en accompagnant les exploitations familiales vers une transition agroécologique leur permettant de concilier performances économiques, sécurité alimentaire, préservation de l’environnement et santé des populations.

## Domaines d’appui prioritaires et analyse des problèmes

Une meilleure gestion des ressources naturelles est un élément clé pour accroître la résilience. L'Afrique de l'Ouest est une région vulnérable à différents facteurs d’ordre socio-politique, économique et environnementaux tels que l’instabilité et/ou la faiblesse des systèmes socio-politiques et organisationnels, la faiblesse des investissements publics et privés pour le développement économique et social durable, les effets du changement climatique, la pression démographique, le pillage des ressources naturelles, etc.

Dans un contexte de vulnérabilité au changement climatique, notamment dans la zone sahélienne, la diffusion des pratiques d’intensification agricoles durables et d’agroécologie implique d’accompagner les producteurs afin qu’ils fassent évoluer leurs systèmes de production en mobilisant au mieux les processus écologiques qu’offre la nature (recyclage des biomasses, fixation de l’azote par des légumineuses, mobilisation des auxiliaires des cultures, etc.) sans toutefois supprimer le recours à tous les intrants de synthèse, mais en cherchant à mieux les utiliser.

Ainsi, au Sahel, les producteurs des zones semi-arides se sont largement mobilisés depuis plusieurs décennies en adoptant des pratiques d’amélioration de la fertilité du sol (production de fumier, valorisation des déchets humains, etc.), de régénération des sols dégradés (zaï, régénération naturelle assistée des arbres et arbustes, etc.), de valorisation des eaux (cordons pierreux, demi-lunes, etc.). En zone forestière, l’agroforesterie, sous la forme d’association de cultures pérennes et annuelles, est considérée comme l’innovation agroécologique la plus prometteuse. Enfin, les systèmes maraichers intensifs évoluent aussi en valorisant plusieurs formes de fumure organique ou en intégrant le maraîchage à la pisciculture. Plus récemment, des innovations comme les biopesticides et les filets de protection des légumes ont été expérimentées localement.

Les pratiques d’intensification agricoles durables et d’agriculture écologiquement intensive permettent ainsi de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. L’agriculture durable et écologiquement intensive considère l'exploitation dans son ensemble. Elle implique souvent des actions collectives (nouvelles règles de gestion des ressources naturelles, contrôle des bio-agresseurs, développement des circuits courts de commercialisation et reconnaissance de la qualité des produits).

Le projet DESIRA+ AO, qui fait suite au PAE, vise à contribuer à augmenter les revenus et la résilience des producteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aux changements climatiques à travers la mobilisation des processus agroécologiques pour l’intensification de la production.

Plus spécifiquement il s’agira de :

**OS.1.** Accroître la productivité et la production du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (ASPH), dans le respect de la préservation et la restauration de l’état des écosystèmes cultivés et naturel à travers la promotion et l’intensification des innovations en matière de transitions agroécologiques par le biais de partenariats multipartites ;

**OS.2.** Favoriser l’adoption des innovations en matière d’agroécologie par les producteurs et les PME à travers la capitalisation, les vidéos formation/vulgarisation ou formation digitalisée, la diffusion, le plaidoyer, des politiques publiques et des cadres institutionnels et règlementaires favorables à l’agroécologie.

Les résultats attendus du Projet sont les suivants :

**RE.1.** Les innovations en matière de transitions agroécologiques (produits, technologies, modèles et/ou services) sont développées à travers des partenariats multipartites associant organisations paysannes, communautés locales, ONG, secteur privé et public, organismes de recherche, dont les capacités d’innovation sont renforcées.

**RE.2.** Les innovations développées sont capitalisées, diffusées et largement adoptées par des producteurs, des communautés rurales et des PME.

**RE.3.** Le cadre institutionnel, politique et règlementaire au niveau régional et national est rendu plus favorable à la transition agroécologique et les capacités de la CEDEAO / ARAA sont renforcées pour accompagner les processus de transformation agroécologique des systèmes alimentaires ouest-africains.

Afin d’atteindre les objectifs et résultats mentionnés ci-dessus, les activités viseront à renforcer des approches systématiques basées sur la mobilisation des processus agroécologiques, avec une ouverture sur le développement et l’adoption de nouvelles pratiques et technologies, pour accroitre les rendements et la production, dans une vision durable des systèmes de production et agroalimentaires, ouverte sur les marchés pour créer des emplois et générer des revenus décents aux agriculteurs et aux autres acteurs de la filière. Le Projet sera décliné en deux composantes opérationnelles, et une composante dédiée à la coordination globale selon l’articulation suivante :

**Composante 1 - Promotion et renforcement de l’innovation en matière d’agroécologie et mise à l’échelle des bonnes pratiques**

Cette composante sera opérationnalisée via l’appui technique et financier aux projets issus des appels à propositions susmentionnés. Elle consistera à développer et/ou appuyer les innovations en matière de transitions agroécologiques (produits, technologies, modèles et/ou services) à travers des partenariats multipartites qui associent un large éventail d’acteurs : organisations paysannes, communautés locales, ONG, secteur privé et public, organismes de recherche et qui visent à renforcer les capacités d’innovation de ces acteurs.

Elle permettra également de capitaliser les innovations développées et à aider à leur diffusion auprès d’une masse critique d’agriculteurs et de PME pour accroître leur adoption. Elle permettra de mettre à disposition des éléments et démarche pertinents pour favoriser la mise à l’échelle des innovations coconçues, testées et éprouvées. La dissémination auprès des producteurs et PME pourra se faire via des centres de formation, des ONG, les systèmes nationaux et privés de conseil, des plateformes numériques ou à partir de tout autre partenaire pertinent.

**Composante 2 – Formation des cadres, échanges et contribution à l'élaboration de politiques publiques pour l’agroécologie et les systèmes agroalimentaires durables**

Cette composante est fondamentale pour la mobilisation de tous les acteurs et des décideurs politiques vers une orientation transformationnelle des systèmes alimentaires durables de la région Afrique de l’Ouest. Via cette composante, le cadre institutionnel, politique et règlementaire, régional, national et local est rendu plus favorable à la transition agroécologique et les capacités de la CEDEAO / ARAA sont renforcées pour accompagner les processus de transformation agroécologique des systèmes alimentaires ouest-africains.

**Composante 3 - Coordination du Projet, appui aux projets de terrain et renforcement des capacités de l'ARAA**

La composante devra permettre de coordonner les activités au niveau régional, d’appuyer les porteurs des projets, d’assurer le suivi-évaluation global du Projet et d’assurer la bonne gestion financière. Elle sera également en charge de faciliter les échanges entre les différents partenaires du Projet et notamment avec les partenaires financiers et des activités transversales telles que le suivi-évaluation du Projet, les audits et les actions de communication / visibilité. Elle veillera à assurer un bon archivage physique et numérique de toute la documentation relative à l’Action afin de faciliter les audits et le partage de tous les livrables issus du Projet. Elle assura les synergies d’actions avec d’autres initiatives.

Pour mettre en œuvre cet ambitieux Projet, la CEDEAO a obtenu de l’AFD une enveloppe de dix-neuf millions trois cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 19 345 794,00), dont neuf millions trois cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 9 345 794) proviennent de fonds de l’Union Européenne (UE) dont la gestion a été déléguée à l’AFD, dont une partie sera affectée au financement d'un certain nombre de sous-projets qui devront être mis en œuvre sur une période précisée dans le paragraphe [Durée des sous-projets](#_Durée_des_projets). Les montants minimum et maximum des subventions octroyées par la CEDEAO dans le cadre du présent Appel à propositions de projets sont également précisés dans le paragraphe [Dimensionnement des projets et montant de la subvention accordée](#_Dimensionnement_des_projets).

La sélection des propositions de projets sera effectuée par l'ARAA en deux temps :

* **Dans un premier temps** sur la base d’une **note succincte** de projet présentée selon le formulaire en [Annexe A : Formulaire de note succincte de projet](#_Annexe_A_:), accompagnée des annexes requises, et le Dossier administratif complet, et
* **Dans un deuxième temps** sur la base d’une **note complète** présentée selon le formulaire en [Annexe B : Formulaire de note complète](#_Annexe_B_:_1) pour les soumissionnaires dont les notes succinctes auront été présélectionnées, accompagnée des annexes requises.

Seuls les soumissionnaires ayant été présélectionnés à la suite de l’évaluation de leurs notes succinctes seront appelés à soumettre un dossier de note complète de projet. Préalablement à la demande de note complète, l’ARAA :

* Vérifiera les références fournies ;
* Examinera les statuts et documents d’enregistrement pour les entités privées ; et
* Vérifiera l’existence de financement concomitant.

En cas de manquements ou d’informations jugées incomplètes, l’ARAA demandera aux soumissionnaires de compléter les informations manquantes dans un délai de 10 jours calendaires, faute de quoi, elle se réserve le droit de rejeter la proposition.

Les soumissionnaires dont les notes complètes auront été retenues pourraient être ensuite invités, le cas échéant, à finaliser, dans un délai de trois (03) semaines à compter de la notification des résultats de la sélection, leur document de projet, en y intégrant les éventuelles recommandations suggérées par l’ARAA, pour optimiser leur qualité avant la signature des accords de subvention.

Les accords de subvention seront ensuite signés entre la commission de la CEDEAO et les porteurs de projets.

Le Dossier d’Appel à Propositions de projets (DAP) est disponible sur les sites internet suivants :

* Site internet de la CEDEAO : [www.ecowas.int](http://www.ecowas.int) ;
* Site internet du CILSS : [www.cilss.bf](http://www.cilss.bf) ;
* Site internet du CORAF : <https://www.coraf.org/>;
* Site de l’ARAA : [www.araa.org](http://www.araa.org)/fr ;
* Site dgMarket de l’AFD : [afd.dgmarket.com](http://www.afd.dgmarket.com).

Les propositions seront rédigées en français, en anglais ou en portugais. Dans le cas d’une proposition rédigée en portugais, le soumissionnaire devra également joindre une version traduite en français ou en anglais de sa proposition. L’avis de publication et le dossier de l’appel à propositions de projets sont disponibles dans les 3 langues officielles de la CEDEAO (français, anglais et portugais).

La note succincte de projet ([Annexe A : Formulaire de note succincte de projet](#_Annexe_A_:)), accompagnée des annexes requises et d’une série de documents administratifs, devra être soumise au format PDF à travers une plateforme : <https://appels.araa.org/>.

La soumission en ligne (<https://appels.araa.org/>) est obligatoire et sera la seule à être considérée.

La date limite de soumission des notes succinctes est le **3 juin 2025 à 23h59 TU**.

Toute note succincte arrivée après la date et l'heure indiquées ci-dessus sera rejetée.

Pour les opérateurs porteurs de sous-projets dont les notes succinctes auront été retenues, les notes complètes de projets ([Annexe B : Formulaire de note complète](#_Annexe_B_:_1)), accompagnée des annexes requises devront être soumises au format PDF à travers une plateforme : <https://appels.araa.org/>.

La soumission en ligne (<https://appels.araa.org/>) est obligatoire et sera la seule à être considérée.

Toute note complète au format PDF parvenue après la date et l'heure indiquées aux porteurs des projets présélectionnés au stade des notes succinctes sera rejetée.

La date limite de soumission des notes complètes sera indiquée au moment de la notification des résultats de la sélection des notes succinctes.

L’ARAA anime une foire aux questions destinée à tous les soumissionnaires qui sollicitent une meilleure compréhension du processus de l’appel à propositions et des lignes directrices, ceci à travers la plateforme de soumission dont le lien est : <https://appels.araa.org>. Aussi, des demandes d’informations pourront-elles être adressées, via la FAQ de la plateforme « Appel à Proposition » à travers le lien https://appels.araa.org jusqu’à 15 jours avant la date de clôture de l’appel à propositions.

Passé ce délai, plus aucune question ne sera traitée.

L’ensemble des questions et les réponses fournies par l’ARAA seront disponibles dans un délai de 13 jours avant la date de clôture de l’appel à propositions de notes succinctes sur la plateforme : <https://appels.araa.org>.

Ce site sera mis à jour régulièrement et les soumissionnaires sont encouragés à le visiter. Par ailleurs, les entités intéressées sont invitées à s’inscrite à l’adresse suivante afin de manifester leur intérêt à recevoir les notification et bulletin de clarification (réponse aux questions) : <https://forms.office.com/r/RwHi8LZFUT>. L’inscription ci-avant n’est pas obligatoire.

Les accords de subvention seront signés par le Président de la Commission de la CEDEAO et l’organisation porteuse du projet sélectionné (chef de file).

# Conditions Générales

## Clauses générales

L’appel à propositions de projets vise à financer des projets portés par des porteurs de projets dont le statut est précisé dans le paragraphe [Nature des soumissionnaires éligibles et des chefs de file](#_Actions_attendues).

Les soumissionnaires devront :

* Démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d’envergure ;
* Disposer d’expériences dans la mise en œuvre de projets de développement en partenariat ;
* Disposer d’expériences préalables dans la mise en œuvre des diverses activités éligibles du présent appel à propositions de projets et les activités considérées dans leurs propositions.

Les types d’acteurs invités à se constituer en consortia sont précisés dans le paragraphe [Constitution des consortia](#_Consortia_d’acteurs_éligibles).

La cible des actions proposées est précisée dans le paragraphe [Public cible](#_Public_cible).

## Mode opératoire

La CEDEAO cofinance la réalisation de projets conçus et définis par des consortia d’acteurs mobilisant des fonctions et compétences complémentaires, pour une durée précisée dans le paragraphe [Durée des projets](#_Durée_des_projets).

Les organisations internationales ou régionales soumettant une proposition en tant que chef de file devront travailler en partenariat avec d’autres organisations nationales ou locales (organisations paysannes, ONG, institut de recherche et ou de formation, PME, etc.), dans la perspective de répondre à l’exigence d’ancrage local des projets, et en vue de permettre le renforcement des capacités locales.

La part maximale de subvention par la CEDEAO du budget total des projets est précisée le au paragraphe [Mode opératoire et modalités de financement](#_Mode_opératoire_et) de l’appel à propositions de projets, ainsi que les documents qui doivent figurer dans le dossier administratif en garantie dudit cofinancement.

Les différentes formes de cofinancement possibles sont précisées dans le paragraphe [Mode opératoire et modalités de financement](#_Mode_opératoire_et) de l’appel à propositions de projets.

La participation de la CEDEAO couvrira uniquement des coûts éligibles. Les coûts éligibles et non-éligibles sont décrits dans le paragraphe [Mode opératoire et modalités de financement](#_Mode_opératoire_et) de l’appel à propositions de projets.

Le financement des opérations des projets sélectionnés s’effectuera en trois (3) tranches, dont les proportions sont précisées dans le paragraphe [Mode opératoire et modalités de financement](#_Mode_opératoire_et). Les soumissionnaires prendront en charge tous les frais afférents à la préparation et à la transmission de leurs propositions (note succincte et note complète) et l’ARAA ne sera en aucun cas tenue responsable de ces coûts, ni tenue de les rembourser.

**Les dépenses prises en charge par la CEDEAO ne seront éligibles qu’à compter de la date de signature de l’accord de subvention entre la CEDEAO et le porteur du projet.**

## Présentation des propositions

Il n’y aura qu’un seul appel à propositions de projets, sauf s’il s’avère infructueux, l’objectif étant de sélectionner les meilleures propositions et de disposer du temps nécessaire pour que les porteurs de projets retenus puissent intervenir sur le terrain et que les actions puissent générer des effets mesurables et alimenter des exercices de capitalisation.

Le soumissionnaire est tenu de vérifier et compiler la liste de contrôle donnée en [Annexe I : Check List avant soumission de sa propositions](#_Annexe_I_:) avant l’envoi de la documentation à l’ARAA. La liste de contrôle fait partie intégrante de la documentation à transmettre à l’ARAA. Chaque page de la note complète ainsi que la liste de contrôle correspondante doivent être paraphées.

La sélection des propositions sera effectuée par l’ARAA en deux étapes :

* **Dans un premier temps** sur la base d’une **note succincte** de projet présentée selon le formulaire en [Annexe A : Formulaire de note succincte de projet](#_Annexe_A_:), accompagnée des annexes requises, et le Dossier administratif complet, et
* **Dans un deuxième temps** sur la base d’une **note complète** présentée selon le formulaire en [Annexe B : Formulaire de note complète](#_Annexe_B_:_1) pour les soumissionnaires dont les notes succinctes auront été présélectionnées, accompagnée des annexes requises.

Les propositions seront rédigées en français, en anglais ou en portugais. Dans le cas d’une proposition rédigée en portugais, le soumissionnaire devra également joindre une version traduite en français ou en anglais de sa proposition.

Les tableaux de publication des résultats d’évaluation seront rédigés en français et en anglais.

La soumission de la note succincte ainsi que celle de la note complète du projet se feront par voie électronique.

## Audit, rapportage, évaluation et capitalisation

L’ARAA fera réaliser des audits annuels pendant toute la durée des projets. Ces audits seront réalisés par un cabinet d’audit indépendant sélectionné par l’ARAA et de bonne réputation, après avis de non-objection de l’Agence Française de Développement sur les termes de référence de la mission d’audit et sur le cabinet d’audit sélectionné. L’audit contrôlera, notamment, que les fonds de la Subvention ont été utilisés conformément aux stipulations des accords de subventions.

Les rapports d’audit devront être disponibles au plus tard trois (3) mois après la fin de chaque année civile.

L’ARAA, mais également l’AFD et l’UE, seront autorisées à réaliser, ou à faire réaliser pour leurs comptes des audits additionnels.

L’ARAA, mais également l’AFD et l’UE, se réservent le droit de procéder à des évaluations (ex-ante, mi-parcours, finale) des actions en cofinancement, sur fonds propres ou sur financements spécifiques, à compter de la signature de l’accord de subvention et tout au long de la période de mise en œuvre du projet.

Des rapports techniques et financiers périodiques portant sur les activités mises en œuvre dans le cadre du Projet devront être transmis à l’ARAA. Les modalités de rapportage sont précisées le paragraphe [Reporting et suivi-évaluation](#_Reporting_et_suivi-évaluation) de l’appel à propositions de projets.

En plus d’une étude de capitalisation qui sera réalisée en fin de projet par un bureau sélectionné par l’ARAA et payé sur les fonds du Projet, chaque porteur de projets de terrain sera tenu de réaliser une capitalisation interne. Chaque porteur de projets de terrain devra, en outre, s’engager à répondre aux sollicitations des consultants dépêchés par l’ARAA et à fournir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l’étude de capitalisation transversale.

## Monnaie de l’accord de subvention et de paiement

Les soumissionnaires établiront obligatoirement leur proposition en **Euros**, la monnaie de l’accord de subvention. **Le budget devra être établi toutes taxes comprises, ferme et non révisable, étant entendu que les taxes et droits de douanes éventuels contenus dans le budget devront être pris en charge par le porteur de projet au titre de la contribution de ce dernier**.

## Conditions de l’appel à propositions de projets

Par le fait même de déposer leurs propositions, les soumissionnaires sont réputés :

* Avoir pris connaissance des conditions de l’appel à propositions de projets décrites dans les présentes et les accepter ;
* Avoir une parfaite connaissance de la nature et de l’envergure des actions à réaliser, des conditions locales de travail ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
* Avoir pris connaissance des conditions générales et particulières (Sections 2 et 3) de l’appel à propositions de projets.

## Ouverture des propositions de notes succinctes et comité de sélection

L’ouverture des propositions puis la sélection des propositions seront effectuées à Lomé, au siège de l’ARAA, par un Comité de sélection. L’ouverture des propositions aura lieu le jour de la date limite de l’appel à propositions de projets, les soumissionnaires qui le souhaitent peuvent y prendre part.

## Détermination de la conformité des propositions

Les soumissionnaires dont les propositions n’auront pas été jugées conformes du point de vue administratif (au regard de la liste des documents constituant le dossier de soumission), en seront informés par l’ARAA. Le soumissionnaire sera alors prévenu et les documents manquants pourront être transmis, en version électronique, dans un délai de **trois (3) jours ouvrés** à partir de la date de communication de la part de l’ARAA.

Pour les notes complètes, les soumissionnaires devront transmettre la version papier des documents avant la signature du contrat de subvention.

Le Comité de sélection peut éliminer les propositions émanant de soumissionnaires ne démontrant pas dans leurs propositions, la capacité humaine et financière pour mettre en œuvre un projet dans le ou les pays concernés.

## Evaluation et classement des propositions

Le Comité de sélection des propositions effectuera l’évaluation des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues. Il comparera ensuite les notes entre les évaluateurs des mêmes propositions et procèdera à un classement général des propositions. Les critères d’évaluation, les modalités de notation et de classement sont précisées dans le paragraphe [Modalités d’évaluation](#_Modalités_d’évaluation).

L’ARAA se réserve le droit de poser des questions d’éclaircissement aux soumissionnaires durant la phase d’évaluation. Le soumissionnaire disposera alors de **trois (3) jours ouvrés** pour fournir les réponses.

## Droit reconnu à l’ARAA pour le rejet de propositions et l’annulation de l’appel à propositions de projets

L’ARAA se réserve le droit d’annuler la procédure d’appel à propositions de projets aussi longtemps que la CEDEAO n’a pas attribué les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l’égard des soumissionnaires, et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l’appel à propositions de projets aura été annulé.

## Appui à l’élaboration des notes complètes

Après sélection des notes succinctes, l’ARAA mettra à disposition des soumissionnaires présélectionnés qui le souhaitent une équipe d’experts pour les appuyer dans la rédaction de leurs notes complètes, tant sur le plan technique que financier. Le soumissionnaire reste toutefois entièrement responsable de la soumission de sa note complète et tenu des engagements, exigences, résultats y inclus.

## Confidentialité du processus de sélection des projets

Aucune information relative à l’examen, à l’évaluation, à la comparaison des notations des évaluateurs des propositions de projets et aux recommandations relatives à l’attribution de la subvention ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d’examen et d’évaluation.

Toute tentative effectuée par une organisation pour influencer le comité au cours de la procédure d’examen, d’évaluation de sa proposition et de comparaison des notes des évaluateurs, conduira au rejet de sa proposition.

## Information sur le processus de sélection et d’octroi

La liste des propositions de projets dont les notes succinctes auront obtenu la notation minimale requise et qui auront été sélectionnées après application de la clé de répartition indiquée dans la [Couverture géographique et clé de répartition](#_Conditions_géographiques_et), sera publiée sur le site web de l’ARAA. Les porteurs de projets retenus et non retenu seront également notifiés par courrier électronique individuel.

Les porteurs de projets seront informés par courrier électronique individuel. La liste des projets sélectionnés pour l’octroi de la subvention sera également publiée sur le site web de l’ARAA, et de la CEDEAO avec au minimum les informations suivants : intitulé du projet, porteurs, lieu d’exécution, cout du projet, part financée.

## Signature du contrat de subvention

Après information des soumissionnaires retenus, l’ARAA enverra le projet d’accord de subvention pour accord avant signature. Les accords de subvention seront ensuite signés par le porteur de projet et par la CEDEAO.

# Conditions particulières

## Nature des projets

L’appel à propositions vise à soutenir des propositions de projets faisant la démonstration sur le terrain des possibilités de développer une agriculture plus productive, respectueuse de l’environnement et basée sur des innovations agroécologiques qui permettent d’intensifier et/ou de transformer les systèmes de production et ce en lien avec les thématiques du présent appel à projet.

La mise à l’échelle des innovations et la capitalisation sont deux activités clés des projets. L’étendue de ces activités sera directement le lien avec le niveau de projet, tel que défini au paragraphe [Dimensionnement des projets et montant de la subvention accordée](#_Dimensionnement_des_projets).

Ils combineront différentes actions parmi celles indiquées dans la section « [Couverture thématique](#_Couverture_thématique) » et mobiliseront des compétences diverses pour permettre l’appréhension du caractère multidimensionnel de la transition agroécologique, supposant des montages pluri-acteurs et diverses échelles d’intervention.

## Moyens financiers disponibles

L’appel à propositions de projets dispose d’un budget total de subvention de : douze millions d’Euros (12.000.000 €).

## Actions attendues

Les projets de terrain seront financés sur la Composante 1 du Projet DéSIRA+ AO : **Promotion et renforcement de l’innovation en matière d’agroécologie et mise à l’échelle des bonnes pratique**s. Cette composante devra contribuer à l’atteinte des résultats 1 et 2 du Projet, à savoir :

1. Les innovations en matière de transitions agroécologiques (produits, technologies, modèles et/ou services) sont développées à travers des partenariats multipartites associant organisations paysannes, communautés locales, ONG, secteur privé et public, organismes de recherche, dont les capacités d’innovation sont renforcées.
2. Les innovations développées sont capitalisées, diffusées et largement adoptées par des producteurs, des communautés rurales et des PME.

Cette composante 1 vise à développer et/ou appuyer les innovations en matière de transitions agroécologiques (produits, technologies, modèles et/ou services) à travers des partenariats multipartites qui associent un large éventail d’acteurs : organisations paysannes, communautés locales, ONG, secteur privé et public, organismes de recherche et qui visent à renforcer les capacités d’innovation de ces acteurs.

Elle doit permettre également de capitaliser les innovations développées et d’aider à leur diffusion auprès d’une masse critique d’agriculteurs et de PME pour accroître leur adoption. Elle permettra de mettre à disposition des éléments et démarche pertinents pour favoriser la mise à l’échelle des innovations coconçues, testées et éprouvées. La dissémination auprès des producteurs et PME pourra se faire via des centres de formation, des ONG, les systèmes nationaux et privés de conseil, des plateformes numériques ou à partir de tout autre partenaire pertinent.

Les processus d'innovation technique et organisationnelle développés dans le cadre des projets de terrain devront déboucher sur des améliorations concrètes pour les producteurs et leurs communautés. Ils viseront à introduire des pratiques agroécologiques capables d’accroître la productivité tout en renforçant la résilience face aux changements climatiques. Ces innovations devront également contribuer à la préservation et à la restauration des écosystèmes en favorisant des approches durables, comme l’amélioration des sols, la gestion raisonnée des ressources naturelles et l’intégration de la biodiversité dans les systèmes de production.

Sur le plan organisationnel, les innovations devront permettre de structurer et renforcer les capacités des organisations paysannes, des PME et des communautés locales pour qu'elles participent pleinement à des partenariats collaboratifs. Cela inclura le partage de savoir-faire et le développement de solutions adaptées aux réalités locales.

En outre, ces processus devront garantir une adoption large et durable des solutions proposées. Cela passera par la diffusion des innovations à travers des outils modernes (vidéos de formation, plateformes digitales d’échanges, etc.) et par la création de modèles reproductibles et évolutifs. Enfin, ils apporteront des preuves tangibles (concrètes, mesurables, prouvées) qui permettront d’alimenter le plaidoyer aux niveaux local, national, voir régionale pour renforcer les politiques publiques et les réglementations favorables à une transition agroécologique ambitieuse et durable.

Cette approche permettra ainsi d’intégrer des résultats économiques, sociaux et environnementaux en alignant les intérêts des producteurs, des communautés et des écosystèmes.

Parmi les activités que pourront proposer les consortia dans leurs projets, on retiendra (liste non exhaustive) :

1. **Des activités de formation et renforcement de capacités pour adapter et diffuser largement les innovations**
   * ***À l’attention des OP, de la société civile et des acteurs du secteur privé en agroécologie :***

L’activité consistera à concevoir des programmes de formation opérationnelle permettant d’accroitre les capacités des organisations paysannes, de la société civile et des acteurs du secteur privé à mettre à l’échelle les innovations conçues, testées et éprouvées. Il s’agira aussi de renforcer l’apprentissage par la mise en place de dispositifs favorisant l’acquisition des connaissances par la pratique. Afin de favoriser la mise en œuvre des processus d’identification et de diffusion de technologies innovantes à petite et grande échelle, l’activité consistera également à l’élaboration de manuels et programmes de formation, de plans d’affaires, au renforcement des dispositifs de formation, à l’acquisition des matériels et équipements pédagogiques et le développement de partenariat et alliances stratégiques. Elle devra permettre de favoriser l’appropriation des connaissances et d’augmenter les effectifs des personnes formées.

* + ***À l’attention des producteurs :***

Elle vise à accroitre la capacité à innover et l’adoption des innovations agroécologiques codéveloppées par les agriculteurs, les agro-éleveurs, les agro-pasteurs, les PME, les structures de recherches et de vulgarisation. Le nombre de bénéficiaires à former dépendra du stade de chaque projet (voir paragraphe "Dimensionnement des projets et montant de la subvention accordée"). Pour toucher un maximum de bénéficiaires, les porteurs de projet devront proposer des méthodes innovantes de conseil et formation pour l’agroécologie. Ils pourront opter pour des formations en cascade ou des méthodes d’échanges d’expériences entre paysans ou entre conseillers, les Champs Ecoles Paysans. Une attention particulière devra être portée sur la formation des femmes et des jeunes qui devront représenter au moins 35% des bénéficiaires. Les outils numériques développés dans le cadre du Projet seront utilisés en complément des approches existantes.

1. **Des essais de recherche-action pour améliorer les pratiques agricoles, les conditions d’adoption de nouvelles pratiques, les systèmes d’organisation socio-économiques, et la gestion des ressources naturelles fondées sur les processus écologiques et améliorer les pratiques post-récolte basés sur des méthodes biologiques**

En lien avec les thématiques mentionnées dans la section « [Couverture thématique](#_Couverture_thématique) », il s’agira de mettre en place des expérimentations participatives afin de garantir la robustesse des innovations et les adapter aux besoins et contraintes des acteurs, de valider leurs potentiels d’adoption à grande échelle en lien avec les caractéristiques de l’innovation, de leur rentabilité ainsi que de leurs réponses aux besoins réels des acteurs. Selon le stade des projets (voir paragraphe « [Dimensionnement des projets et montant de la subvention accordée](#_Dimensionnement_des_projets) »), il s’agira soit (i) de concevoir des dispositifs d’expérimentation et mener les premiers tests avec les acteurs au niveau local ou régions (projet de niveau 1) ; soit (ii) élargir le champ d’expérimentation à d’autres territoires au niveau national et/ou transfrontalier (projet de niveau 2) ou multi-pays (projets de niveau 3).

Ainsi, la mise en œuvre de cette activité consistera à la co-conception d’innovations et/ou le renforcement de processus d’innovation dans leurs dimensions technologiques, mais aussi économiques et sociales à travers des dispositifs d’expérimentations et de partage de connaissances, ou la mise en œuvre de nouveaux systèmes d’organisation pour la production, la commercialisation, etc. Les aspects économiques et sociaux peuvent aussi faire l'objet « d’expérimentation » : par exemple tester de manière pilote une organisation pour la production et commercialisation de semences locales, expérimenter des primes pour la plantation ou régénération d'arbres, nouveau système de commercialisation de produits AE, etc. Les besoins des producteurs en matière d’amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques fondées sur l’agroécologie, de gestion durable des ressources naturelles, de développement des intrants biologiques, de conseil agricole, de dispositifs de stockage/conservation des produits post-récolte, etc. de même que les innovations correspondant à ces besoins seront identifiées. Les surfaces couvertes par les expérimentations et par les technologies innovantes utilisées et adoptées seront évaluées et exprimées en proportion des surfaces exploitées par les producteurs ou exploitations agricoles bénéficiaires du Projet, etc.

Dans tous les cas, les OP et autres acteurs pertinents par rapport à la thématique traitée devront être associés à la conception et à la mise en place des expérimentations et dispositifs afin de garantir une cocréation des solutions gage d’une bonne appropriation des pratiques et processus développés. Une évaluation des coûts de conception, de mise en œuvre et d’utilisation durables des innovations sera également faite pour inférer le potentiel d’adoption et les risques socio-économiques d’abandon.

1. **Des activités de capitalisation / diffusion des acquis des projets de terrain**

Chaque projet de terrain, avec l’appui de l’Unité régionale de coordination (URC) du Projet, devra réaliser la capitalisation interne des acquis de son projet. Il se basera sur les fiches qui seront proposées par l’ARAA et qui définiront les lignes directrices de la capitalisation. Ces fiches pourraient être éventuellement améliorées/adaptées au cas par cas pour tenir compte des spécificités de chaque projet. Par ailleurs, dès le démarrage des projets, des fiches techniques seront mises à leur disposition pour réaliser les études de base, collecter régulièrement des données durant toute la vie de chaque projet et pour enrichir et faciliter la capitalisation interne et la capitalisation externe finale.

En plus d’une étude de capitalisation finale et externe qui sera réalisée en fin de projet par un bureau sélectionné par l’ARAA et payé sur les fonds du Projet, chaque porteur de projets de terrain sera tenu de réaliser une capitalisation interne pour tirer des connaissance et savoir-faire issues de l'expérience du projet. Cette capitalisation interne pourra être appuyer par la coordination régionale et/ou des experts externes.

A l’issue de cette capitalisation finale externe des projets, des documents (guides, fiches techniques transversales et thématiques, etc.) et autres supports (vidéos, modules de formation en ligne, guide pratiques de mise à échelle etc.) devront être produits ainsi que l’organisation de cadre de concertation et de dialogue pour une large diffusion et appropriation des acquis. Tous les indicateurs des fiches aussi bien des fiches de capitalisation que de collectes des données devront être liés à ceux de l’ECOWAP. Les livrables seront spécifiques à chaque projet et thématique mais aussi contextualisés, pour s’adapter au mieux à l’innovation à diffuser, au public cible et aux spécificités des zones agroécologiques. La fiche de collecte régulière des données devra permettre de faire les liens pertinents entre les projets et entre ces derniers et les indicateurs de l’ECOWAP.

**Par ailleurs, les porteurs de projet devront obligatoirement prévoir dans leurs PTBA (et notamment dans leurs budgets) :**

1. **Des activités de partages et échanges d’expériences inter-projets**

Les échanges d’expériences seront organisés pour tous les projets de la composante 1, mais aussi avec d’autres projets particulièrement innovants en termes de pratiques agroécologiques et/ou de méthodes d’intervention. Lorsque l’Unité Régionale de Coordination (URC) aura une vision de la répartition géographique des projets de terrain, elle pourra organiser ces échanges (réunions, voyages d’études, webinaires, etc.) selon une base agro-climatique et/ou thématique et/ou méthodologique. Chaque porteur de projet devra donc prévoir dans son budget **au moins trois (3) voyages régionaux de 6 nuitées (billets d’avion et perdiem) pour 2 personnes** afin de participer aux rencontres organisées par l’URC.

1. **Des activités de suivi-évaluation**

Chaque porteur de projet prévoira notamment de réaliser une **enquête monographique** auprès d’un échantillon de ses bénéficiaires directs (**minimum 15% des bénéficiaires**). Cette enquête sera menée trois (3) fois : **au démarrage, à mi-parcours et à la fin de chaque projet**. Une grille d’enquête sera mise à disposition des porteurs de projets par l’ARAA. Chaque porteur de projet pourra compléter cette grille en fonction de ses propres besoins d’information. Toutes les grilles devront être saisies dans une base de données qui sera transmise à l’ARAA pour analyse. Le suivi-évaluation mené par chaque projet devra être axée sur les performances et les effets des innovations testées et mises en œuvre. L’équipe régionale et des experts court-termes pourront être mobilisés au niveau de l’ARAA pour appuyer chaque projet dans ce processus.

## Communication et visibilité

Un plan de communication sera à élaborer en début de projet. Ce plan de communication doit prendre en compte les aspects internes et externes pour bien informer sur le projet. Il s’agit de créer, rassembler, distribuer, sauvegarder, récupérer et, finalement, archiver les informations pour faciliter la capitalisation des acquis et leçons à tirer et pour valoriser le projet. Le plan doit aussi montrer comment il mènera la surveillance et la maîtrise des communications tout au long du cycle de vie du projet, afin d’assurer que les besoins en information des parties prenantes du projet soient satisfaits.

Ce plan de communication projet décrira comment les informations essentielles du projet seront communiquées, par qui et à quelle fréquence.

Il suivra le plan suivant :

1. **Analyse de la situation**

**Contexte local :** il s’agira d’identifier les enjeux spécifiques liés au projet (par exemple la dégradation des sols, le changement climatique, la sécurité alimentaire, etc.). Il conviendra également de décrire et analyser les pratiques actuelles des acteurs locaux (agriculteurs, communautés, décideurs).

**Publics cibles :** il s’agira de catégoriser les parties prenantes : (i) primaires : agriculteurs, coopératives, communautés rurales, etc. ; (ii) secondaires : ONG, autorités locales, bailleurs de fonds, médias, etc. ; et (iii) influenceurs : chefs traditionnels, leaders religieux, éducateurs, etc.

**Forces et faiblesses :** il s’agira d’identifier les opportunités et les défis liés à la communication (par exemple : faible taux d’alphabétisation, accès limité au numérique, langues locales, etc.)

1. **Objectifs de communication**

**Définir des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporels), par exemple :**

* Informer sur les bienfaits des pratiques agroécologiques (ex. : compostage, cultures résilientes).
* Mobiliser les acteurs locaux pour adopter ces pratiques.
* Valoriser les réussites du projet pour attirer des partenaires et bailleurs de fonds.

1. **Stratégies et messages-clés**

**Stratégies :** pour définir une stratégie, il sera recommandé de :

* Utiliser une approche participative pour intégrer les communautés dans la conception des messages.
* Miser sur des supports culturels adaptés : récits, chansons, radios communautaires.
* Organiser des démonstrations pratiques sur le terrain (Elément à considérer et préciser dans la démarche de co-conception de type champs-écoles paysans ou champ-école agropastoral).

**Messages clés :** des messages clés devront être élaborés. Ces derniers pourront notamment s’appuyer sur des témoignages locaux pour illustrer les bénéfices (succès d’un agriculteur).

1. **Moyens et outils de communication**

**Canaux traditionnels :** radios locales (émissions en langues locales), théâtres communautaires ou cinémas mobiles, forums de discussion dans les villages, etc.

**Supports visuels :** affiches, flyers et banderoles (utiliser des visuels attrayants et peu de texte), vidéos éducatives projetées sur place, etc.

**Médias numériques (si pertinent) :** WhatsApp pour partager des messages courts et des vidéos, pages Facebook pour sensibiliser les jeunes, plateformes numériques, etc.

1. **Plan d’action détaillé**

**Créer un calendrier d'activités précisant :** les actions spécifiques (campagne radio, impression et diffusion de documents, etc.), les responsables pour chaque action (chef de projet, bénévoles, membres du projet, etc.), les indicateurs de suivi (nombre d’émissions diffusées, nombre de documents produits et distribués, etc.).

**Définir un budget** : pour chaque action, il faudra prévoir le budget nécessaire à sa mise en œuvre.

1. **Évaluation et ajustement**

**Indicateurs d’impact :** il s’agira par exemple d’évaluer :

* Le niveau de compréhension des pratiques agroécologiques parmi les bénéficiaires.
* Le niveau d’adoption des nouvelles techniques agricoles.
* L’augmentation des partenariats ou financements.

**Outils d’évaluation :** il s’agira par exemple :

* Enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires.
* Analyse des retours lors des forums ou émissions.
* Suivi des résultats sur le terrain (observations et mesures directes).

Le plan de communication sera mis à jour tout au long du projet et parfois corrigé lorsque les messages doivent être adaptés.

Par ailleurs, chaque porteur de projet devra s’assurer que les informations diffusées à la presse, les supports publicitaires, les avis officiels, les rapports et publications dont il sera responsable mentionnent le fait que le Projet a été réalisé avec la participation financière de l’Union Européenne, de l’Agence Française de Développement et de la CEDEAO et feront apparaître de manière appropriée les emblèmes de celles-ci.

## Durée des projets

Afin de garantir une durée d’exécution suffisante pour que les actions génèrent des effets significatifs mesurables et puissent alimenter des processus de capitalisation et de concertation, la durée de mise en œuvre proposée des projets est de vingt-quatre (24) mois au minimum et trente-six (36) mois au maximum.

## Dimensionnement des projets et montant de la subvention accordée

Les montants accordés aux porteurs de projet pourront être différents en fonction du degré de maturité de l’innovation et de l’ampleur de ce qu’ils proposeront en termes d’activité de diffusion / mise à l’échelle et de capitalisation. Il est proposé le découpage suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Niveau du projet | Description | Envergure de la diffusion de la mise à l’échelle | Enveloppe financière proposée |
| Niveau 1 | Projet pilote, innovation en cours de développement | Expérimentation et diffusion auprès d’un nombre restreint de producteurs  Intervention dans 1 seul pays | Jusqu’à 300 000 € |
| Niveau 2 | Innovations déjà testées ou à adapter aux contextes et à une diversité de territoires et développement en conditions réelles | Expérimentation et diffusion larges, activités de capitalisation  Intervention dans 1 (ou 2 pays dans le cas d’interventions transfrontalières) | Jusqu’à 500 000 € |
| Niveau 3 | Expérimentation ambitieuse et/ou innovation déjà testée et adoptée à l'échelle d'un territoire ou d'un pays | Expérimentation ambitieuse et/ou diffusion large, activités de capitalisation développées  Intervention dans au moins 2 pays | Jusqu’à 1 500 000 € |

## Couverture géographique et clé de répartition

Les pays éligibles dans le cadre de l’appel à propositions de projets pour y mener les actions des projets proposés dépendent des niveaux de projets 1, 2 ou 3 (voir paragraphe [Dimensionnement des projets et montant de la subvention accordée](#_Dimensionnement_des_projets)*»*).

**Pour les projets de niveau 1**, les pays éligibles sont le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d’Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Chaque projet de stade 1 ne concernera que l’un de ces pays.

**Pour les projets de niveau 2**, les pays éligibles sont le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d’Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Les activités du projet pourront toutefois :

* Ne concerner que l’un (1) de ces pays, ou
* Concerner deux (2) de ces pays s’il s’agit d’une intervention transfrontalière, ou
* Concerner l’un (1) de ces pays plus un (1) pays parmi le Burkina Faso, le Mali et le Niger **à condition que le siège du chef de file du porteur de projet soit localisé dans l’un des Etats membres de la CEDEAO** et qu’il s’agisse d’une intervention transfrontalière.

**Pour les projets de niveau 3**, les pays éligibles sont le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d’Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Les activités du projet pourront toutefois :

* Ne concerner que deux ou trois de ces pays, ou
* Concerner un (1) ou deux (2) de ces pays plus un (1) pays parmi le Burkina Faso, le Mali et le Niger **à condition que le siège du chef de file du porteur de projet soit localisé dans l’un des Etats membres de la CEDEAO**, ou
* Concerner l’un (1) de ces pays plus deux (2) pays parmi le Burkina Faso, le Mali et le Niger **à condition que le siège du chef de file du porteur de projet soit localisé dans l’un des Etats membres de la CEDEAO.**

**Pour des interventions dans un pays non membre de la CEDEAO, le partenaire devra obligatoirement être une organisation de la société civile ou du secteur privé.**

Dans le cadre du Projet DéSIRA+ AO, il est établi d’avoir 20 projets au total. La clé de répartition provisoire entre les niveaux de projets est la suivante :

* Projets de niveau 1 : 10 projets ;
* Projets de niveau 2 : 6 projets ;
* Projets de niveau 3 : 4 projets.

Les projets seront évalués et classés par pays. Le meilleur projet par pays sera sélectionné. Pour les autres projets, la sélection sera faite selon les notes obtenues.

Une liste d’attente sera établie suivant l’ordre de classement indépendamment des niveaux de projets. Si, à l’issue du financement des 20 projets, un reliquat financier important est dégagé sur l’enveloppe globale, ce reliquat servira à financer les meilleurs projets de la liste d’attente dans la limite de la disponibilité budgétaire.

## Public cible

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de terrain, l’établissement de partenariats entre différentes parties prenantes comprendra plusieurs types d’acteurs, parmi lesquels :

**Les bénéficiaires finaux** : les populations de l'espace CEDEAO en particulier les ménages pauvres vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux effets néfastes des changements climatiques ainsi que les opérateurs (centres de recherche, centres de formation, dispositifs de vulgarisation et d’appui-conseil, ONG, organisations paysannes, etc.) qui accompagnent ces communautés et ces exploitations familiales agricoles sur le terrain.

**Les groupes cibles** des projets de terrain sont :

* Les collectifs de producteurs/trices œuvrant depuis de longues années dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques tant au niveau régional, national et local. Ils seront les vecteurs clés de dissémination des bonnes pratiques agroécologiques et assureront le pont avec les bénéficiaires finaux du projet qui sont prioritairement les ménages pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et moins résilients face aux changements climatiques.
* Les collectivités locales/territoriales. Il s'agit en particulier des responsables des communes rurales et de leurs structures intercommunales en portant une attention particulière sur les divers plans communaux de développement, les plans communaux et intercommunaux de gestion et de prévention des risques de catastrophes climatiques (inondations, sécheresses, etc.).

## Nature des soumissionnaires éligibles et des chefs de file

Afin d’assurer la coordination des actions entre divers acteurs associés au sein de chacun des projets, du rapportage technique et financier, et du suivi-évaluation des activités, de leurs effets et impacts, les soumissionnaires éligibles sont des consortia formés d’au moins trois (3) **opérateurs de développement en capacité de gérer des projets d’envergure et pluri-acteurs.**

Le chef de file de chaque consortium sera :

* Soit une organisation professionnelle agricole (OPA) ;
* Soit un organisme de recherche et ou de formation ;
* Soit une organisation non gouvernementale (ONG) locale ou internationale (les organisations internationales devront obligatoirement se présenter en consortium avec une organisation locale et devra mobiliser des ressources locales) ;
* Soit un acteur du secteur privé.

Ces opérateurs doivent avoir la capacité de gérer l’ensemble du projet de sa conception à sa mise en œuvre dans la durée. Le chef de file du partenariat devra avoir une expérience de gestion du partenariat avec les autres types d’acteurs mobilisés et dont l’implication est indispensable à la réussite du projet, en particulier en termes de coordination, de gestion administrative et financière, de suivi-évaluation et de rapportage.

Les OPA sont éligibles en tant que chef de file si elles disposent d’une expérience significative en gestion de projets. Dans la situation où les OPA sont intéressées à s’engager dans un processus de transition agroécologique mais ne disposent pas d’une expérience de gestion de projet suffisante, il est préférable qu’elles se constituent en partenaire membre du consortium dont la proposition sera portée par un autre opérateur de développement.

Les ONG qui se positionneront comme chef de file pour cet appel à propositions de projets peuvent être nationales ou internationales. Ces structures devront avoir les accords nécessaires pour travailler dans le pays où le projet sera mené. Il pourra aussi s’agir d’un binôme constitué d’une ONG nationale associée à une ONG internationale. Dans ce cas il faudra que le document de projet explicite clairement la répartition des tâches et la structure responsable du point de vue technique et financier. L’expérience des opérateurs sera un élément important de recevabilité des propositions.

Pour être éligibles, les entreprises privées devront :

* Soit s’être engagées, ou s’engager dans une contractualisation avec les producteurs visant à transformer et/ou commercialiser les produits issus des pratiques agroécologiques que ces derniers appliquent ou appliqueront ;
* Soit être engagées dans un processus de développement de bio-intrants, ou de fourniture de services, agrofournitures ou équipements.

## Constitution des consortia

Les projets de terrain doivent s’appuyer sur un partenariat comprenant **au moins trois (3) acteurs de types différents**, répartis en deux groupes : les acteurs dont la présence est obligatoire dans le consortium et les autres types d’acteurs possibles :

**Acteurs obligatoires :**

* Un chef de file soumissionnaire parmi les quatre types d’acteurs cités au paragraphe [Nature des soumissionnaires éligibles et des chefs de file](#_Actions_attendues), ayant une expérience reconnue dans l’accompagnement et l’appui-conseil des producteurs, l’animation rurale à différents niveaux (groupement de base, union, collectivité communale) ;
* Une organisation professionnelle agricole formellement constituée : collectif de producteurs, de préférence organisé en groupement, coopérative, association, union ou fédération de groupements ou de coopératives, etc. engagé dans la transition agroécologique, et reconnu par les services techniques et la réglementation en vigueur dans le pays.

**Autres acteurs possibles :**

* Une collectivité locale/territoriale ;
* Une structure ou entreprise publique.

Le soumissionnaire ou l’un de ses partenaires membres du consortium, devra impérativement être une structure relevant du droit de l’un des Etats membres de la CEDEAO.

Les OPA constituent le principal moyen pour renforcer l’implication des paysans dans les filières agricoles et agroalimentaires, capter une plus grande valeur ajoutée de leur production et permettre une redistribution plus équitable de la richesse créée. Elles permettent également d’améliorer l’accès des paysans à différents services, et d’assurer la représentativité du monde paysan dans l’élaboration ou la négociation de politiques publiques plus favorables à la transition agroécologique entre autres, aux niveaux local, national et international. Au regard de ces éléments, un consortium d’acteurs ne sera éligible que si une OPA formellement constituée en fait partie, au titre de chef de file ou de membre du consortium.

Un soumissionnaire donné ne peut être chef de file que d’une seule proposition de projet. En revanche, il peut figurer en tant que partenaire dans une autre (ou plusieurs autres) proposition(s).

## Fonctionnement des consortia d’acteurs

Chaque projet sera proposé par un consortium d’acteurs dont les activités seront sous la coordination et la responsabilité de l’opérateur de développement (c’est-à-dire du chef de file du groupement) vis-à-vis de la CEDEAO. Ces acteurs travailleront collectivement durant la phase de formulation pour que la proposition soit bien en phase avec les besoins et capacités de chacun dans la mise en œuvre. L’opérateur de développement, soumissionnaire du projet, devra être en mesure de faire vivre le partenariat entre ces acteurs depuis la phase de conception jusqu’à la fin de la réalisation des activités du projet.

La notion de consortium de membres acteurs d’un projet, impliquera l’explicitation dans la note complète de projet, des dispositions et mécanismes visant à assurer i) la participation effective de chacun lors de la formulation de la proposition de projet, ii) une gouvernance équilibrée du projet (coordination et prise de décision), iii) une répartition concertée des fonds de subvention, et iv) une propriété partagée des références et produits de capitalisation issus du projet.

## Associés et contractants

Ces entités ne sont ni des demandeurs ni des partenaires. Elles n’ont pas à signer la déclaration de partenariats.

**Associés :** d'autres organisations ou personnes peuvent être associées à l’action. Les associés participent effectivement à l’action, mais ne peuvent prétendre à bénéficier de la subvention, à l’exception des indemnités journalières et des frais de déplacement. Ces associés ne doivent pas répondre aux critères d'éligibilité. Les associés doivent être mentionnés dans l’[Annexe B : Formulaire de note complète](#_Annexe_B_:_1).

**Contractants ou prestataires :** les bénéficiaires et leurs entités affiliées peuvent attribuer des marchés à différents contractants ou prestataires externes. Les associés ou l'/les entité(s) affiliée(s) ne peuvent pas être à la fois bénéficiaires/affiliés et contractants du projet. Les contractants ou prestataires devront être sélectionnés selon les règles de passation de marchés applicables au Projet DéSIRA+AO.

## Mode opératoire et modalités de financement

La part maximale de subvention par la CEDEAO est de **80% du budget total de chaque projet financé**. L’opérateur soumissionnaire et/ou ses partenaires, devront apporter un **cofinancement minimum de 20% du budget total des projets**.

Le cofinancement exigé vise à augmenter l’impact des projets de terrain, responsabiliser les opérateurs dans la mise en œuvre des projets, et favoriser les interactions entre différents types d’acteurs pour la mobilisation des financements. Ce cofinancement de minimum 20% du budget total du projet peut être totalement en numéraire ou partiellement en nature et en numéraire. Dans ce dernier cas **le minimum exigé en numéraire est de 5%**.

Le budget du projet présenté dans la note complète intègrera la subvention de la CEDEAO et le co-financement du consortium.

Le budget total du projet sera toutes taxes comprises.

**Certaines dépenses non éligibles sur le budget de la subvention seront éligibles sur les dépenses du cofinancement supportées par le porteur de projet et ses partenaires, telles que les impôts, taxes et droits de toute nature**.

Les notes complètes de projets devront faire apparaitre des cofinancements qui peuvent prendre plusieurs formes et devront être chiffrés précisément :

* Le cofinancement par d’autres partenaires financiers (bailleurs, structures publiques comme les communes ou les régions, les fonds de développement locaux, …) permettant le financement d’activités spécifiques et d’infrastructures et/ou d’accroitre la portée du projet ;
* Des financements additionnels issus de projets d’appui au développement local financés par l’AFD ou l’UE, qui pourront être mobilisés par les communes dans certains pays ;
* La mise à disposition de personnels de terrain de façon permanente ou temporaire. Les modalités de mise à disposition devront être présentées dans le document de projet et feront l’objet d’une convention entre l’opérateur de développement et la structure qui met à disposition le personnel ;
* La contribution en nature des groupements d’agriculteurs et des OPA (fourniture de travail et de matériaux pour des actions collectives, valorisation de conseillers ou d’agents techniques des OPA sollicités dans le cadre du projet, mise à disposition de locaux) ;
* Autres coûts non éligibles à la subvention mais nécessaires et prévus sur le budget du cofinancement du porteur de projet et/ou de ses partenaires du projet, telles que les impôts, taxes et droits de toute nature.

La participation de la CEDEAO couvrira uniquement des coûts éligibles.

Les coûts éligibles sont les coûts effectivement supportés par le(s) bénéficiaire(s) et le ou les entité(s) affiliée(s). Ils peuvent prendre les formes suivantes :

* **Coûts unitaires** : couvrent tout ou partie des catégories de coûts éligibles spécifiques qui sont clairement déterminées à l'avance par référence à un montant par unité ;
* **Montants forfaitaires** : couvrent globalement tout ou partie des catégories spécifiques de coûts éligibles qui sont clairement déterminées à l'avance ;
* **Financements à taux forfaitaire** : couvrent des catégories spécifiques de coûts éligibles qui sont clairement déterminées par l'application d'un pourcentage fixé à l'avance.

Les montants ou taux doivent être estimés en utilisant des informations objectives telles que des données statistiques ou tout autre moyen objectif. Il est aussi possible de se référer aux données historiques certifiées ou vérifiables. Les méthodes utilisées pour déterminer les montants ou les taux des coûts unitaires, les montants forfaitaires ou les taux forfaitaires doivent être vérifiables. Il faut que l’estimation des coûts soit raisonnable en prenant en compte les coûts déjà encourus par le(s) bénéficiaire(s) et leurs partenaires ; qu'ils soient conformes à leurs pratiques comptables ; qu'aucun bénéfice ne soit réalisé et qu’ils ne soient pas déjà couverts par d'autres sources de financement (pas de double financement).

Sont considérés comme coûts non éligibles à la subvention :

* Les frais afférents à la préparation et à la transmission des propositions ;
* Les dépenses non directement liées au projet ;
* Les prestations effectuées dans le cadre d’une intervention en qualité d’opérateurs dans d’autres projets financés par l’ARAA ou la CEDEAO, en cours d’instruction ou d’exécution ;
* Les dépenses pour lesquelles un financement a initialement été accordé par un autre bailleur ;
* Les dettes et les charges de dettes ;
* Les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
* Les intérêts débiteurs ;
* Les pertes de change ;
* Les crédits à des tiers ;
* Les impôts, taxes et droits de toute nature
* Toutes dépenses réalisées avant la date de signature du contrat de subvention entre la CEDEAO et le porteur du projet.

Les coûts administratifs liés à la mise œuvre des activités des projets subventionné n’excéderont pas 6% du montant de la subvention octroyée.

Le financement des opérations des projets sélectionnés fera l’objet de trois tranches de versement comme suit :

* 30% à la signature de l’accord de subvention ;
* 60% à la remise d’un rapport d’exécution technique et financière attestant notamment un taux d’exécution de la première tranche à hauteur d’au moins 70% ; du ou des rapport(s) d’audit annuel(s) externe(s) dus à la date de la demande de versement de la deuxième tranche commandité et validé par l’ARAA ; et
* 10% à la remise d’un rapport d’exécution technique et financière attestant un taux d’exécution de la première tranche à hauteur de 100 % et de la deuxième tranche à hauteur de 70% ; du ou des rapport(s) d’audit annuel(s) externe(s) dus à la date de la demande de versement de la troisième tranche commandité et validé par l’ARAA.

Un audit final, commandité par l’ARAA, aura lieu après la date d’achèvement technique de chaque projet (i.e. la date limite d’utilisation des fonds qui sera fixée dans l’accord de subvention).

L’ARAA sera en droit de demander au porteur de projet bénéficiaire, et conformément au rapport d’audit final, le remboursement :

* De toute somme dont l’utilisation n’est pas dûment justifiée ou est insuffisamment justifiée au titre des Dépenses Eligibles, ainsi que
* De toute somme figurant au crédit du Compte du Projet à la date limite d’utilisation des fonds qui sera fixée dans l’accord de subvention.

Le porteur de projet sera tenu de rembourser ces sommes à l’ARAA dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la notification qui lui aura été faite par l’ARAA.

## Sélection des projets

Lors de la première étape, les notes succinctes ayant obtenu un score d’évaluation d’au moins 70/100 seront présélectionnées. La clé de répartition par Niveau de projets (voir paragraphe [Couverture géographique et clé de répartition](#_Conditions_géographiques_et)) sera appliquée. La répartition géographique sera également considérée afin d’assurer une relative équité dans la répartition de la subvention de projets de terrain entre les différents pays de l’espace CEDEAO.

Les notes succinctes ayant une note d’au moins **70/100** seront retenues, avec l’objectif qu’à l’issue de la sélection tous les pays de la CEDEAO soient couverts.

Lors de la deuxième étape, les notes complètes formulées par les opérateurs dont les notes succinctes auront été retenues seront à leur tour évaluées après confirmation de leur éligibilité. Les notes complètes ayant obtenu un score d’évaluation d’au moins **70/100** seront présélectionnées et classées par niveau de projet. La clé de répartition définie au paragraphe [Couverture géographique et clé de répartition](#_Conditions_géographiques_et) sera ensuite appliquée avec l’objectif qu’à l’issue de la sélection tous les pays de la CEDEAO soient couverts.

Il est essentiel que les propositions de projets retenues reflètent une diversité de zones agroécologiques et ne se concentrent pas exclusivement dans une même région. Le comité de sélection devra donc veiller à cette répartition équilibrée. Toutefois, afin de favoriser les échanges et le partage d’expériences, une attention particulière pourra être portée à la mise en réseau des opérateurs intervenant dans une même zone agroécologique.

Le comité de sélection doit trancher en cas d’égalité entre propositions. Le comité de sélection doit également décider dans les deux cas suivants : 1) absence de propositions dans un pays et 2) aucune proposition d’un niveau ou d’une thématique donné de projet n’a obtenu les 70 points sur 100.

Dans le cas où, dans un pays, le meilleur projet n’aurait pas obtenu la note minimale requise de 70 points sur 100, le Comité de sélection se laisse la possibilité de sélectionner un projet ayant une note inférieure à 70 et susceptible d’être amélioré.

Dans le cas de l’égalité entre deux ou plusieurs propositions de projets, l’analyse des notes des critères et leurs sous-critères de notation constituent une voie possible d’arbitrage.

## Modalités d’évaluation

La notation des notes succinctes de projet sera établie sur 100 points selon la grille de notation présentée ultérieurement dans le tableau 2 de la [Section 5 - Critères et grilles de notation des propositions](#_Evaluation_des_notes).

La notation des notes complètes sera établie sur 100 points selon la grille de notation présentée ultérieurement dans le tableau 3 de la [Section 5 - Critères et grilles de notation des propositions](#_Evaluation_des_notes_1). Les résultats d’évaluation des notes succinctes ne seront alors plus pris en compte.

## Synthèse des clauses de non recevabilité des propositions

Les éléments présentés ci-après entraîneront la non-recevabilité d’une proposition de projet :

* Inscription dans le budget de dépenses non éligibles ;
* Le montant de la subvention demandé n’est pas conforme aux fourchettes minimum-maximum indiquées dans la section correspondante ;
* La durée du projet proposée est inférieure à la durée minimum indiquée ou supérieure à la durée maximum indiquée dans la section correspondante ;
* Le projet repose sur une autre thématique que l’une de celles indiquée dans la section correspondante et/ou ne combinent pas des actions s’inscrivant dans **au moins deux des sept thématiques** présentées à la [Section 4 : Couverture thématique](#_Couverture_thématique) ;
* Le porteur de projet n’est pas un opérateur de développement tel que défini dans la section correspondante ;
* Le projet ne repose pas sur un consortium constitué d’au moins trois des types d’acteurs éligibles indiqués dans la section correspondante ;
* Le consortium d’acteurs constitué n’inclut pas une OPA formellement constituée ;
* Les coûts administratifs liés à la subvention demandée dépassent 6 % du montant de ladite subvention ;
* La participation d’un même soumissionnaire en tant que chef de file de projet à plus d’une proposition de projets ;
* Ni le soumissionnaire ni aucun de ses partenaires ne relève du droit de l’un des Etats membres de la CEDEAO ;
* Le type d’activités qui seront mises en œuvre par le projet ne sont pas considérées comme éligibles tels que définis à la [Section 4 : Couverture thématique](#_Couverture_thématique) ; et ;
* Le projet ne respecte pas la couverture géographique telle que définie dans les présentes lignes directrices.

## Reporting et suivi-évaluation

Chaque projet devra disposer d’un dispositif de suivi-évaluation interne permettant notamment de suivre les avancées de la mise en œuvre des actions prévues, et l’évolution des indicateurs en distinguant les indicateurs basés sur les moyens et techniques (par ex. : surfaces touchées par les activités, taux de reprise ou de survie d’arbres plantés ou issus de la régénération assistée, évolution de l’usage d’intrants chimiques, efficacité des méthodes d’expérimentation et de diffusion, etc.) et les indicateurs basés sur les effets et impacts (par ex : taux d’accroissement des rendements, impact sur les revenus et le statut nutritionnel des ménages, etc.). Des indicateurs génériques visant à alimenter la description des objectifs global et spécifique du Projet DéSIRA+ AO, et présentés ci-après à l’[Annexe D : Cadre logique du projet](#_Annexe_D_:), seront obligatoirement inclus au sein de chaque dispositif de projet.

Certains des indicateurs génériques devront obligatoirement être renseignés dans les cadres logiques des porteurs de projets (voir [Annexe D : Cadre logique du projet](#_Annexe_D_:)) afin d’alimenter la description des objectifs globaux et spécifique du projet DéSIRA+AO. Ils seront à considérer au sein de chaque dispositif de suivi-évaluation de projet.

Par ailleurs, le calendrier de rapportage applicable aux projets de terrain est le suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type de rapport | Périodes couvertes | Format du rapport | Date limite d’envoi |
| Mensuel | 1 au 28, 30 ou 31 de chaque mois (M) | Tableau de bord mensuel simplifié + Comptabilité à jour | Le 5 du mois suivant (M+1) |
| Trimestriel | 1 janvier au  31 mars | Tableau de bord trimestriel + Comptabilité à jour + Transmission des scans des factures et justificatifs des dépenses des **trimestres 1 et 3**  + **PTBA version provisoire pour l’année suivante à remettre avec le rapport au 30/09** | 7 avril |
| 1 juillet au  30 septembre | 7 octobre |
| Semestriel | 1 janvier au  30 juin | Rapport narratif de 10 à 15 pages maximum incluant le tableau de bord semestriel + Comptabilité à jour + Transmission des scans des factures et justificatifs des dépenses du **trimestre 2** | 10 juillet |
| Annuel | 1 janvier au  31 décembre | Rapport narratif incluant le tableau de bord annuel + Minimum 20 photos de réalisation en Haute Définition + Comptabilité à jour + Transmission des scans des factures et justificatifs des dépenses du **trimestre 4** + **PTBA version finale pour l’année suivante** | 14 janvier |

Les tableaux de bords et rapports devront suivre les canevas que l’ARAA, via l’Unité Régionale de Coordination, mettra à disposition de chaque porteur de projet sélectionné au démarrage des activités, faute de quoi ils seront systématiquement rejetés.

Enfin, un rapport final d’exécution technique et financière, portant sur l’ensemble des activités exécutées et les résultats finaux obtenus devra être remis dans un délai d’un (1) mois après la date d’achèvement technique de chaque projet.

Des actions de capitalisation seront à planifier par les opérateurs tout au long du projet.

# Couverture thématique

L’appel à propositions de projets couvre les différentes thématiques suivantes :

* **Thématique 1 :** Accès des exploitations familiales aux intrants agricoles organiques (biopesticides, biofertilisants, biostimulants) pour la gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs (promotion d’unités de production, homologation des produits et développement des circuits d’approvisionnement, etc.) ;
* **Thématique 2 :** Agroécologie et pénibilité du travail / employabilité des jeunes : la mécanisation et les nouvelles technologies de l’information pour améliorer la productivité du travail dans les systèmes agroécologiques et l'attractivité des métiers du secteur agricole en Afrique de l'Ouest ;
* **Thématique 3 :** Systèmes semenciers pour favoriser l’agro-biodiversité (semences paysannes, cultures négligées, etc.) ;
* **Thématique 4 :** Agroécologie et nutrition : les légumineuses et la diversification des systèmes de production avec des cultures oubliées/négligées, pour favoriser la captation de l’azote et la santé des sols, et améliorer la nutrition ;
* **Thématique 5 :** Dispositifs de formation, recherche-action et d’appui-conseil pour la diffusion de connaissances sur les pratiques agroécologiques : les dispositifs d’accompagnement pour la co-conception des innovations et la digitalisation et le conseil pour favoriser des échanges horizontaux de savoirs et expériences ;
* **Thématique 6 :** Agroécologie et accès aux marchés : développement des circuits courts (marchés paysans en milieu urbain, etc.) et marchés institutionnels ; (cantines scolaires, etc.) ;
* **Thématique 7 :** Elevage et agroécologie (contrat de fumure avec des pasteurs ; association agriculture/élevage ; développement agropastoralisme, etc.).

**Chaque projet devra couvrir au moins deux des sept thématiques proposées.**

De manière générale, parmi les activités que pourront proposer les *consortia* dans leurs projets, on retiendra (**liste non exhaustive**) :

* **Des activités de formation et renforcement de capacités pour adapter et diffuser largement les innovations**
  + *À l’attention des OP, de la société civile et des acteurs du secteur privé en agroécologie*

L’activité consistera à concevoir des programmes de formation opérationnelle permettant d’accroitre les capacités des organisations paysannes, de la société civile et des acteurs du secteur privé à mettre à l’échelle les innovations conçues, testées et éprouvées. Il s’agira aussi de renforcer l’apprentissage par la mise en place de dispositifs favorisant l’acquisition des connaissances par la pratique. Afin de favoriser la mise en œuvre des processus de création de technologies innovantes à petite et grande échelle, l’activité consistera également à l’élaboration de manuels et programmes de formation, de plans d’affaires, au renforcement des dispositifs de formation, à l’acquisition des matériels et équipements pédagogiques. Elle devra permettre de favoriser l’appropriation des connaissances et à augmenter les effectifs des personnes formées.

* + *À l’attention des producteurs :*

Elle vise à accroitre la capacité à innover et l’adoption des innovations agroécologiques codéveloppées par les agriculteurs, les agro-éleveurs, les agro-pasteurs, les PME, les structures de recherches et de vulgarisation. Le nombre de bénéficiaires à former dépendra du stade de chaque projet (voir paragraphe 7.3). Pour toucher un maximum de bénéficiaires, les porteurs de projet devront proposer des méthodes innovantes de conseil et formation pour l’agroécologie. Ils pourront opter pour des formations en cascade ou des méthodes d’échanges d’expériences entre paysans ou entre conseillers. Une attention particulière devra être portée sur la formation des femmes et des jeunes qui devront représenter au moins 35% des bénéficiaires. Les outils numériques développés dans le cadre du Projet seront utilisés en complément des approches existantes.

* **Des essais de recherche-action pour améliorer les pratiques agricoles et la gestion des ressources naturelles fondées sur les processus écologiques et améliorer les pratiques post-récolte basés sur des méthodes biologiques**

En lien avec les thématiques susmentionnées, ou d’autres thématiques qui seront identifiées plus tard en fonction de l’évolution du contexte et des besoins des organisations de producteurs et transformateurs, des recherches existantes, des résultats obtenus lors de précédents projet et programmes tels que le PAE, et des moyens financiers disponibles, il s’agira de mettre en place des expérimentations participatives afin de garantir la robustesse des innovations et les adapter aux besoins et contraintes des acteurs, de valider leurs potentiels d’adoption à grande échelle en lien avec les caractéristiques de l’innovation , de leur rentabilité ainsi que de leurs réponses aux besoins réels des acteurs. Selon le stade des projets (voir paragraphe [Dimensionnement des projets et montant de la subvention accordée](#_Dimensionnement_des_projets)), il s’agira soit (i) de concevoir des protocoles expérimentaux et mener les premiers tests avec les acteurs au niveau local ou régions (projet de niveau 1) ; soit (ii) élargir le champ d’expérimentation à des niveaux nationaux ou transfrontaliers (projet de niveau 2) ou multi-pays (projets de niveau 3).

Ainsi, la mise en œuvre de cette activité consistera à la co-conception d’innovations et/ou le renforcement de processus d’innovation dans leurs dimensions technologiques, mais aussi économiques et sociales à travers des dispositifs d’expérimentations et de partage de connaissances. Les besoins des producteurs en matière d’amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques fondées sur l’agroécologie, de gestion des ressources naturelles, de développement des intrants biologiques, de conseil agricole, de dispositifs de stockage/conservation des produits post-récolte, etc. de même que les innovations correspondant à ces besoins seront identifiées. Les surfaces couvertes par les expérimentations et par les technologies innovantes utilisées et adoptées seront évaluées et exprimées en proportion des surfaces exploitées par les producteurs ou exploitations agricoles bénéficiaires du Projet, etc.

Dans tous les cas, les OP et autres acteurs pertinents par rapport à la thématique traitée devront être associés à l’identification des besoins, la conception et à la mise en place des expérimentations et dispositifs afin de garantir une co-création des solutions gage d’une bonne appropriation des pratiques et processus développés. Une évaluation des coûts de conception et d’utilisation des innovations sera également faite pour inférer le potentiel d’adoption et les risques socio-économiques d’abandon.

* **Des activités de capitalisation / diffusion des acquis des projets de terrain**

Chaque projet de terrain, avec l’appui de l’Unité régionale de coordination (URC) du Projet, devra réaliser la capitalisation interne des acquis de son projet. Il se basera sur les fiches qui seront proposées par l’ARAA et qui définiront les lignes directrices de la capitalisation. Ces fiches pourraient être éventuellement améliorées/adaptées au cas par cas pour tenir compte des spécificités de chaque projet. Par ailleurs, dès le démarrage des projets, des fiches techniques seront mises à leur disposition pour réaliser les études de base, collecter régulièrement des données durant toute la vie de chaque projet et pour enrichir et faciliter la capitalisation interne et la capitalisation externe finale. A l’issue de cette capitalisation finale externe des projets, des documents (guides, fiches techniques transversales et thématiques, etc.) et autres supports (vidéos, modules de formation en ligne, guide de mise à échelle etc.) devront être produits ainsi que l’organisation de cadre de concertation et de dialogue pour une large diffusion et appropriation des acquis. Tous les indicateurs des fiches aussi bien des fiches de capitalisation que de collectes des données devront être liés à ceux de l’ECOWAP. Les livrables seront spécifiques à chaque projet et thématique mais aussi contextualisés, pour s’adapter au mieux à l’innovation à diffuser, au public cible et aux spécificités des zones agroécologiques. La fiche de collecte régulière des données devra permettre de faire les liens pertinents entre les projets et entre ces derniers et les indicateurs de l’ECOWAP.

|  |  |
| --- | --- |
| Orientations d’ordre général | |
| Importance d’une reconnaissance par la recherche des savoir-faire paysans et de la diversité des pratiques agroécologiques déjà testées | L’adoption et la diffusion des pratiques agroécologiques passent par la reconnaissance des savoir-faire paysans et des innovations développées localement. Les projets doivent ainsi intégrer des approches participatives de recherche-action, en impliquant les agriculteurs et éleveurs dans la co-construction des connaissances. Il est essentiel d’établir des partenariats avec les institutions de recherche pour documenter scientifiquement l’efficacité des pratiques agroécologiques déjà testées sur le terrain.  L’utilisation des outils numériques et des plateformes collaboratives peut faciliter ces échanges horizontaux, en favorisant la collecte, le partage et la validation des savoirs locaux. Cela renforcera la légitimité des pratiques paysannes et appuiera leur intégration dans les politiques publiques et les dispositifs de formation. |
| Intérêt des projets à participer aux instances de dialogue mises en place dans les pays pour alimenter la réflexion stratégique pour une meilleure prise en compte des processus de transformation agroécologique dans la formulation et le mise en œuvre des politiques publiques | Pour garantir une meilleure intégration de l’agroécologie dans les politiques publiques, il est essentiel que les porteurs de projets participent activement aux instances de dialogue multi-acteurs mises en place dans les pays. Ces espaces offrent une opportunité stratégique pour partager les enseignements issus du terrain, valoriser les réussites et alerter sur les défis rencontrés dans la transition agroécologique.  En contribuant à ces processus, les projets peuvent influencer la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles, environnementales et foncières en s’appuyant sur des expériences concrètes. Ils favorisent ainsi une approche où les pratiques éprouvées et les besoins des producteurs sont mieux pris en compte. La participation à ces instances permet également de renforcer les synergies avec d’autres acteurs (organisations paysannes, chercheurs, décideurs) pour accélérer la transformation agroécologique à une échelle plus large. |
| Diffuser des pratiques agroécologiques appuyées sur des références solides pour favoriser leur adoption | Avant une diffusion à grande échelle, il est important de s’assurer que les pratiques agroécologiques proposées ont démontré leur pertinence et leur efficacité dans divers contextes. Cette diffusion doit s’appuyer sur des innovations dont les impacts agronomiques, économiques, sociaux et environnementaux ont été analysés et documentés de manière approfondie. Les projets encourageront la mise en place de partenariats permettant d’observer et de mesurer les effets des pratiques agroécologiques en conditions réelles. L’expérimentation participative, associée à des dispositifs de suivi adaptés, contribuera à identifier les approches les plus appropriées aux contextes locaux. Cette démarche renforcera la confiance des producteurs et des acteurs institutionnels, favorisant ainsi l’adoption des pratiques agroécologiques et leur prise en compte dans les politiques publiques et les dispositifs d’appui agricole. |
| Prise en compte de la mesure technico-économique, sociale et environnementale des innovations avant leur diffusion et nécessité de préciser les modalités de suivi et de mesures prévues dans les propositions de projets | Pour assurer une diffusion pertinente et efficace des innovations agroécologiques, il est indispensable d’évaluer rigoureusement leurs performances sous plusieurs angles : technico-économique, social et environnemental. Les porteurs de projets doivent ainsi intégrer, dès la conception de leurs actions, des dispositifs de suivi et d’évaluation permettant de mesurer l’impact des pratiques promues.  Les propositions de projets doivent préciser les indicateurs clés qui seront utilisés (rendement, rentabilité, adoption par les producteurs, impact sur la biodiversité et les ressources naturelles, etc.), ainsi que les méthodologies de collecte de données (parcelles expérimentales, enquêtes auprès des producteurs, analyses comparatives). L’implication des agriculteurs, chercheurs et autres acteurs locaux dans ce processus est essentielle pour garantir la pertinence des résultats et ajuster les pratiques avant leur diffusion à plus grande échelle. |
| Assurer la prise en compte des femmes et des jeunes dans les projets | L’implication des femmes et des jeunes doit être un axe prioritaire et transversal dans tous les projets. Les femmes, tout comme les jeunes, jouent un rôle clé dans la production agricole, l’élevage, la transformation des produits, la gestion des ressources naturelles et la nutrition des ménages. Pourtant, ils sont confrontés à des freins structurels (accès limité aux terres, aux financements, aux intrants, aux formations et aux marchés) qui restreignent leur capacité à tirer pleinement parti des innovations agroécologiques.  Les projets devront donc intégrer une approche inclusive en facilitant l’accès des femmes et des jeunes aux ressources productives (foncier, intrants, équipements adaptés), en encourageant leur participation active dans les instances de concertation et de décision, en développant des formations adaptées à leurs besoins et contraintes spécifiques, en renforçant leur accès aux marchés via des circuits courts, des coopératives et des financements dédiés, et en assurant un suivi et une évaluation différenciée pour mesurer l’impact des innovations sur leur autonomisation et leur engagement dans les filières agroécologiques. |

## Thématique 1 : Accès des exploitations familiales aux intrants agricoles organiques (biopesticides, biofertilisants, biostimulants) pour la gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs (promotion d’unités de production, homologation des produits et développement des circuits d’approvisionnement, etc.)

Les projets devront viser à favoriser la transition agroécologique des exploitations familiales en renforçant leur accès à des intrants agricoles organiques (biopesticides, biofertilisants, biostimulants) pour la gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs (promotion d’unités de production, homologation des produits et développement des circuits d’approvisionnement, etc.). Cette approche doit s'inscrire dans une vision systémique et participative, impliquant des partenariats multipartites et intégrant les aspects techniques, organisationnels et commerciaux. Il s’agit notamment de montrer que l’initiative ne se crée pas au détriment d’initiatives locales préexistantes et ne va pas limiter l’autoproduction de bio-intrants par les producteurs (réduction à l’accès à certaines matières premières) et au contraire stimuler cette autoproduction (parallèlement à la mise en place d’unité de production et commercialisation).

### Orientations stratégiques pour les porteurs de projets

**Développement et renforcement des innovations agroécologiques :** les porteurs de projets devront identifier les besoins locaux en intrants agricoles organiques à travers un diagnostic participatif et inclusif impliquant les producteurs, les ONG, les chercheurs, les PME et les instituts d’appui-conseil et de vulgarisation. Sur cette base, des produits innovants (biopesticides, biofertilisants, biostimulants) adaptés aux contextes agroécologiques spécifiques devront être développés. Il est essentiel de valoriser les ressources locales pour garantir une appropriation, la durabilité et l’accessibilité économique des intrants.

**Partenariats multipartites** : ils seront au cœur des projets qui devront intégrer les organisations paysannes, les communautés locales, les institutions de recherche, et le secteur privé pour renforcer les capacités d'innovation collective. L’objectif est également de certifier, voire d’homologuer, ces intrants en conformité avec les réglementations nationales (ou régionales, le cas échéant), en assurant leur disponibilité pour les exploitations familiales.

**Promotion et diffusion des innovations agroécologiques :** la diffusion des innovations devra passer par des actions de standardisation de la production des intrants organiques, des tests d’efficacité en milieu paysan, de vulgarisation efficaces et inclusives. Les projets devront mettre en place des parcelles pilotes avec les agriculteurs, si besoin en collaboration avec la recherche, afin de fournir des preuves de l’efficacité des intrants organiques et organiser des formations pratiques pour les producteurs sur leur utilisation.

**Renforcement des circuits d’approvisionnement** : c’est une priorité et cela inclut la création d’unités locales de production, d’un système de contrôle des produits et de réseaux de distribution accessibles, gérés en collaboration avec des coopératives agricoles et des PME. Les innovations devront également être capitalisées et documentées pour permettre leur diffusion à grande échelle, grâce à des outils pédagogiques et des plateformes d’échange et d’apprentissage.

**Ancrage territorial :** les porteurs de projet devront ancrer territorialement les unités de production d’intrants organiques en s’appuyant sur une analyse des besoins locaux. L’implantation doit garantir l’accessibilité des intrants aux exploitations familiales et s’intégrer aux dynamiques économiques et agroécologiques du territoire. La mobilisation des ressources locales et la concertation avec les acteurs permettront d’assurer la viabilité et la pérennisation des initiatives.

**Suivi-évaluation et pérennisation des innovations :** pour garantir des résultats pérennes, les projets devront intégrer un système de suivi-évaluation participatif. Celui-ci permettra de mesurer les impacts techniques, économiques et environnementaux des innovations tout en favorisant l’apprentissage continu et la recevabilité. Enfin, les porteurs de projets devront élaborer des stratégies de pérennisation, pouvant inclure des actions de plaidoyer en vue d’une institutionnalisation et ancrage dans les politiques publiques, la mise en place de mécanismes financiers adaptés, une appropriation et une contextualisation des innovations etc.

### Groupes et type d’activités à développer

Les activités à développer devront permettre de créer un écosystème propice à la transition agroécologique, en intégrant les producteurs dans des dynamiques innovantes, durables et inclusives.

**La liste d’activités proposée ci-après est donnée à titre d’exemple pour orienter les soumissionnaires dans la rédaction de leurs projets. Elle n’est ni exhaustive, ni obligatoire. Chaque porteur de projet doit proposer des activités pertinentes au regard du contexte et de l’environnement dans lequel s’inscrit son projet.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupes d’activités | Types d’activités | Exemples |
| Développement et production d’intrants organiques | **Recherche et développement (R&D)** | * Concevoir et tester des solutions adaptées aux réalités locales, comme des composts naturels ou biofertilisants, des associations culturales, des techniques de lutte biologique ou d’agriculture de régénération * Identification et formulation de biopesticides, biofertilisants et biostimulants adaptés aux cultures locales, à la disponibilité locale de matières premières et aux conditions climatiques spécifiques * Études sur l’efficacité des produits issus de ressources locales (plantes, micro-organismes, déchets organiques) * Renforcer les structures de recherches et laboratoires nationaux pour une accréditation sur les intrants agroécologiques, une harmonisation, certification et contrôle de la qualité dans une approche participative * Etc. |
| **Création d’unités de production locales** | * Installation de petites unités de fabrication d’intrants organiques. * Formation technique pour la gestion, la production, le contrôle de la production, le stockage et l’entretien des infrastructures de production * Explorer les pistes de la valorisation de la fraction organique des déchets ménagers des villes pour augmenter la quantité de compost produit * Mutualiser les efforts pour une production plus élevée avec l’implication du secteur privé l’agrégation de plusieurs unités de production, l’harmonisation des process * Favoriser des collaborations permettant de produire des intrants à des prix accessibles pour les producteurs * Etc. |
| **Homologation et certification** | * Appui à la définition de norme pour les produits organiques et les biopesticides, appui à l’homologation d’intrants organiques produits localement * Accompagnement pour l’obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes * Etc. |
| Diffusion des innovations et développement des capacités | **Formations et sensibilisation des acteurs** | * Organisation de sessions de formation pour les producteurs sur la production, l’utilisation des biopesticides, biofertilisants et biostimulants, et aide à la décision concernant les différents produits commerciaux existant et/ou l’autoproduction au sein de l’exploitation * Ateliers de sensibilisation sur les avantages des intrants organiques pour la santé des sols, la résilience des systèmes agricoles et la réduction des coûts * Sensibilisation via les radios communautaires, les affiches et les groupes WhatsApp * Etc. |
| **Démonstrations de terrain** | * Mise en place de parcelles pilotes ou « vitrines » pour tester et illustrer l’efficacité des intrants * Journées de visite sur les parcelles pilotes pour partager les résultats avec les communautés agricoles * Etc. |
| **Capitalisation et diffusion des connaissances** | * Développement de supports pédagogiques adaptés (fiches techniques, vidéos, guides) * Organisation de forums d’échanges d’expériences entre producteurs * Etc. |
| Structuration des circuits d’approvisionnement | **Renforcement des chaînes de valeur** | * Appui à la logistique et à la distribution des intrants organiques auprès des exploitations familiales via des coopératives ou des points de vente locaux * Développement de partenariats entre producteurs, commerçants et PME pour sécuriser les circuits d’approvisionnement * Etc. |
| **Mise en réseau des acteurs** | * Création de plateformes d’échanges entre les producteurs d’intrants et les exploitants agricoles * Favoriser l’intégration des innovations dans les systèmes d’approvisionnement locaux et régionaux * Etc. |
| Renforcement des partenariats et gouvernance | **Création de synergies entre acteurs** | * Élaboration de conventions multipartites entre ONG, institutions de recherche, entreprises privées et pouvoirs publics pour appuyer le développement des projets * Participation à des groupes de travail nationaux ou régionaux pour promouvoir les intrants organiques dans les politiques agricoles * Etc. |
| **Formation des acteurs locaux** | * Renforcement des capacités des organisations paysannes et des coopératives pour jouer un rôle actif dans la production, la distribution et l'adoption des intrants organiques * Sensibilisation / formation des structures de formation et de conseil agricole sur les produits disponibles, leur usage et leurs effets * Etc. |
| Suivi-évaluation et apprentissage | **Mise en place de systèmes de suivi participatif** | * Suivi participatif, sensibilisation pour une meilleure participation communautaire * Formation des producteurs à la collecte et à l’analyse de données sur l’efficacité des intrants et les changements observés (fertilité des sols, bioindicateurs du macrofaune du sol, gestion des ravageurs, rendement des cultures) * Suivi des impacts économique, sociaux (autonomisation des agriculteurs, création d’emplois) et environnementaux (biodiversité, résilience climatique) * Etc. |
| **Évaluation des impacts** | * Réalisation d’études d’impact pour mesurer l’adoption des innovations, leur rentabilité économique et leur contribution à la durabilité des exploitations familiales * Etc. |
| **Partage des leçons apprises** | * Participation / Organisation de conférences, publications ou webinaires pour partager les résultats et les bonnes pratiques à l’échelle nationale et régionale * Diffusion de fiches, vidéo, animation… sur la méthodologie, les pratiques et les résultats obtenus * Etc. |
| Innovations financières et incitations | **Soutien aux mécanismes de financement** | * Mise en place de fonds rotatifs ou subventions pour faciliter l’accès aux intrants organiques, ou aux équipements pour l’autoproduction au sein de l’exploitation * Collaboration avec des institutions financières (microcrédit, etc.) pour développer des produits de crédit adaptés aux besoins des exploitants familiaux * Favoriser le financement d’unités de production d’intrants agroécologiques * Etc. |
| **Incitations à l’adoption** | * Développement de programmes de subvention ou dotation initiale pour des organisations ou consortium d’acteurs œuvrant dans la production et la diffusion d’intrants organiques * Etc. |
| Plaidoyer pour une intégration des intrants organiques dans les politiques agricoles | **Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux** | * Ateliers et séances d’information * Organisation de réunions avec les agriculteurs et les décideurs locaux pour expliquer les avantages des intrants organiques * Sessions de formation pour les conseillers agricoles et les techniciens locaux * Présentation des expériences réussies dans d’autres localités * Etc. |
| **Mise en place de démonstrations sur le terrain** | * Expérimentations locales et champs-écoles paysans * Formation des agriculteurs à la production et à l’utilisation des biopesticides et biofertilisants locaux * Développement de guides pratiques adaptés aux conditions locales * Etc. |
| **Dialogue avec les autorités locales et plaidoyer institutionnel** | * Rencontres avec les maires, et services agricoles locaux * Élaboration de mémorandums et de recommandations à soumettre aux décideurs locaux * Mobilisation des chefs traditionnels et religieux pour appuyer la démarche * Intégration du secteur privé (producteurs de bio-intrants) * Etc. |
| **Renforcement des circuits d’approvisionnement et des politiques locales** | * Soutien à la création de petites unités de production d’intrants organiques : appui aux groupements d’agriculteurs pour produire localement du compost, des biopesticides et des biostimulants, développement de modèles économiques viables pour la commercialisation locale * Promotion de la certification et de l’homologation locale : plaidoyer pour la reconnaissance officielle des bio-intrants à l’échelle communale/régionale, appui aux démarches administratives pour les certifications locales * Etc. |

## Thématique 2 : Agroécologie et pénibilité du travail / employabilité : la petite mécanisation et les nouvelles technologies de l’information pour améliorer la productivité du travail dans les systèmes agroécologiques

Les projets devront contribuer à réduire la pénibilité du travail agricole en introduisant des solutions adaptées de mécanisation et des NTI pour des pratiques agroécologiques et à renforcer l’employabilité des jeunes ruraux en promouvant des solutions innovantes pour une agriculture durable et technologiquement largement accessible. Les activités proposées devront non seulement réduire la pénibilité du travail mais aussi soutenir la transition agroécologique, en garantissant des solutions durables, productives, accessibles et respectueuses des écosystèmes locaux. Les projets chercheront à créer des synergies entre les acteurs et devront s’assurer de répondre aux besoins locaux tout en impliquant directement les bénéficiaires.

### Orientations stratégiques pour les porteurs de projets

**Approche Participative et Inclusive :** les projets devront impérativement être coconstruits avec les communautés rurales, en veillant à intégrer activement les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables ainsi que la prise en compte des savoirs locaux. Il est essentiel que les bénéficiaires soient parties prenantes dans toutes les étapes, de la conception à l’évaluation, afin d’assurer une adoption durable des innovations.

**Solutions de petite mécanisation adaptée et Nouvelles Technologies de l’Information (NTI) :** les solutions proposées devront être adaptées aux réalités locales, notamment en tenant compte des spécificités des exploitations familiales et des contraintes des petites entreprises rurales. Les technologies, qu’elles soient mécaniques ou numériques, devront être simples, accessibles et favorables à l’agroécologie. Cela inclut des outils légers, des plateformes numériques pour partager des informations ou des solutions facilitant le travail.

**Dimension Jeunes et Emploi :** l’intégration des jeunes doit être un pilier central des projets. Cela passe par des actions de formation technique, l’accompagnement entrepreneurial et la création d’emplois décent non seulement dans les filières agroécologiques, mais également dans les domaines tels que la maintenance d’équipements, les services digitaux agricoles, etc. Les projets devront favoriser l’accès des jeunes aux opportunités économiques liées à l’innovation agricole.

**Autonomisation et rôle des femmes** : dans les systèmes agroécologiques ouest-africains, les femmes jouent un rôle central dans la production agricole, la transformation et la commercialisation. Les projets doivent intégrer des approches favorisant leur autonomisation, notamment par l’accès aux outils de mécanisation adaptés à leurs besoins, la formation aux nouvelles technologies de l’information et l’accompagnement vers des modèles économiques inclusifs. Il est essentiel de promouvoir des organisations collectives (coopératives, groupements féminins) et de valoriser leur savoir-faire pour renforcer leur participation aux décisions et améliorer leur productivité tout en réduisant la pénibilité du travail.

**Importance de l'accès au foncier** : l’accès sécurisé à la terre reste un enjeu majeur pour les producteurs. L’intégration des autorités locales et des instances coutumières est clé pour promouvoir des solutions adaptées, garantissant un accès au foncier et donc la pérennité des systèmes agroécologiques et une meilleure employabilité rurale.

**Stratégies de Diffusion et Capitalisation :** les innovations développées devront être largement diffusées et valorisées à travers des mécanismes tels que les plateformes numériques, les démonstrations sur le terrain ou encore les formations dans les centres de formation agricoles. Il est important que les projets prévoient des dispositifs pour mesurer l’adoption par les bénéficiaires et capitaliser les bonnes pratiques afin de permettre leur reproduction à plus grande échelle.

**Coordination et Suivi :** les activités transversales consistent principalement à assurer une coordination efficace et un suivi rigoureux tout au long du projet. Cela implique d’établir des partenariats solides avec des organisations paysannes, des ONG, des instituts de recherche, des acteurs du secteur privé et des collectivités locales. Ces collaborations devront favoriser une approche participative et garantir que les différentes parties prenantes contribuent activement à la mise en œuvre et à l’atteinte des objectifs.

Par ailleurs, un **système de suivi et d’évaluation participative** doit être mis en place. Ce système doit reposer sur des indicateurs clairs permettant de mesurer l’impact des innovations sur des aspects tels que la réduction de la pénibilité du travail, l’amélioration de la productivité et la création d’emplois pour les jeunes. Les résultats obtenus, ainsi que les retours des bénéficiaires, serviront à ajuster les stratégies et les activités du projet, tout en assurant une adaptation continue aux réalités du terrain.

### Groupes et type d’activités à développer

Les activités à développer devront répondre de manière cohérente aux objectifs du projet en intégrant des solutions concrètes et innovantes pour réduire la pénibilité du travail agricole, améliorer la productivité des systèmes agroécologiques, et renforcer l’employabilité des jeunes. Elles devront s’appuyer sur une approche participative, mobilisant les communautés locales, les organisations paysannes, les acteurs du secteur privé et public, ainsi que les institutions de recherche, tout en veillant à leur adaptation aux réalités socio-économiques et environnementales locales.

**La liste d’activités proposée ci-après est donnée à titre d’exemple pour orienter les soumissionnaires dans la rédaction de leurs projets. Elle n’est ni exhaustive, ni obligatoire. Chaque porteur de projet doit proposer des activités pertinentes au regard du contexte et de l’environnement dans lequel s’inscrit son projet.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupes d’activités | Types d’activités | Exemples |
| Développement de la mécanisation | **Analyse des besoins spécifiques en mécanisation** | * Identifier les tâches agricoles les plus pénibles et évaluer les besoins en outils adaptés. * Réaliser un diagnostic des équipements déjà disponibles et leur accessibilité * Etc. |
| **Conception et adaptation des équipements** | * Prototyper ou adapter des outils mécaniques légers et accessibles * Utiliser des matériaux locaux pour réduire les coûts et garantir la réparabilité * Innovation "électronique" (non NTIC) qui sont aussi intéressantes, comme les clôtures électriques pour le bétail, les effaroucheurs pour les oiseaux, et animaux sauvages, etc. * Etc. |
| **Création de services de mécanisation** | * Développer des services de location d’équipements adaptés aux exploitations familiales * Mettre en place des centres ruraux pour l’accès à la mécanisation (outils, maintenance, formation technique) * Etc. |
| **Démonstration et tests terrain** | * Installer des parcelles pilotes pour évaluer les impacts de la mécanisation sur la productivité et la pénibilité * Organiser des démonstrations pratiques pour sensibiliser les producteurs aux bénéfices de l’équipement * Etc. |
| Développement des NTI | **Développement et diffusion des outils numériques** | * Créer ou adapter des applications mobiles pour la gestion agricole (planification, météo, suivi des cultures) * Développer des plateformes en ligne ou des groupes de discussion pour la diffusion de conseils techniques et le partage de données * Etc. |
| **Intégration des NTI dans les pratiques agricoles** | * Former les producteurs à l’utilisation des outils numériques * Etc. |
| **Promotion de l’accès aux données agricoles** | * Faciliter l’accès des agriculteurs aux informations sur les marchés, les prix et les prévisions météorologiques * Encourager l’utilisation des NTI pour connecter les producteurs aux acheteurs via des plateformes numériques * Etc. |
| Formation et renforcement des capacités | **Formation technique sur les équipements** | * Former les agriculteurs à l’utilisation, à l’entretien et à la réparation des équipements mécanisés * Former des techniciens locaux (notamment des jeunes) pour fournir des services de maintenance * Etc. |
| **Formation à l’utilisation des NTI** | * Initier les jeunes et les producteurs à l’utilisation des applications, plateformes et autres outils numériques * Renforcer les compétences entrepreneuriales des jeunes pour exploiter les opportunités liées aux NTI et à la mécanisation * Etc. |
| **Renforcement du conseil en mécanisation** | * Création ou le renforcement de centres / pools de maintenance et/ou de services de mécanisation * Etc. |
| **Ateliers sur les pratiques agroécologiques** | * Sensibiliser les producteurs à intégrer les innovations dans des systèmes respectueux de l’environnement * Promouvoir des pratiques qui réduisent la dépendance aux intrants chimiques et préservent les sols * Etc. |
| Diffusion et capitalisation | **Organisation de campagnes de sensibilisation** | * Réaliser des journées de démonstration sur le terrain pour montrer l’utilité des innovations * Créer du contenu éducatif (vidéos, guides, fiches techniques) sur les solutions proposées * Etc. |
| **Capitalisation des bonnes pratiques** | * Documenter les résultats obtenus (études de cas, retours d’expérience, impacts mesurables) * Diffuser les enseignements auprès d’autres communautés et partenaires via des publications ou des plateformes numériques * Etc. |
| **Collaboration avec les structures de conseil et vulgarisation** | * Travailler avec les écoles supérieures agricoles, les centres de formation ruraux, les OPS, les services de conseil et les réseaux de vulgarisateurs pour intégrer les innovations dans leurs programmes * Créer des modules éducatifs spécifiques pour les NTI et la mécanisation en agroécologique * Etc. |

## Thématique 3 : Systèmes semenciers pour favoriser l’agro-biodiversité (semences paysannes, cultures négligées, etc.)

Les projets devront contribuer à renforcer les systèmes agroécologiques et semenciers en Afrique de l’Ouest pour préserver et valoriser l’agro-biodiversité. Ils devront s’appuyer sur des approches participatives favorisant l’intégration des semences paysannes, la diversification des cultures, notamment les cultures négligées et sous-utilisées, tout en promouvant des pratiques agroécologiques et l’adaptation aux changements climatiques. Ils devront contribuer à la concrétisation d’une perspective de souveraineté alimentaire (contrôle politique des pratiques, des choix de produits et des techniques).

### Orientations stratégiques pour les porteurs de projets

**Approche multi-acteurs** : les projets devront adopter une approche multi-acteurs en intégrant activement les organisations paysannes (avec une attention pour les OP féminines), les communautés locales, (identification dans chaque zone agroécologique des pratiques des agriculteurs et agricultrices et de leurs attentes en matière de semences et plants), les ONG, les PME, les chercheurs au service de l’innovation paysanne ; ainsi que les secteurs public et privé. Ces différents acteurs devront être impliqués de manière participative et inclusive à toutes les étapes du projet., en particulier les systèmes semenciers nationaux et locaux existants.

**Valorisation des semences paysannes et des cultures négligées** : le projet devra permettre d’identifier et de promouvoir des espèces et des variétés locales adaptées aux contextes agro-climatiques et socioculturels tout en développant des mécanismes de conservation des semences et plants, que ce soit in situ ou ex situ pour un usage ouvert, permettant des projets de sélection participative de variétés à pollinisation libre, reproductibles par les agriculteurs. Ces actions devront contribuer à identifier les pratiques locales en matière de semences et intégrer les cultures négligées dans les systèmes agricoles pour renforcer leur résilience et améliorer la sécurité alimentaire pour toutes et tous. Un travail d’évaluation de la sécurité semencière intégrant celles des cultures négligées sera développé, intégré dans les politiques d’encadrement agricole. Les données de l’évaluation permettront de détenir les statistiques à base de la planification. La valorisation des semences paysannes devra également promouvoir la certification sociale des semences et l’entreprenariat local et nutritionnelle.

**Renforcement des capacités locales** : les projets devront prévoir des formations y compris en ligne (et en présentiel) pour les producteurs, semenciers, les organisations paysannes (en priorisant celles ayant déjà un dispositif de production de semences), les communautés rurales et les PME sur les techniques agroécologiques et les pratiques liées à la sélection, la multiplication et la conservation des semences. Le partage de connaissances entre les parties prenantes devra également être encouragé. La recherche et l’innovation (participative à l’échelle des territoires) seront au cœur des projets, avec des collaborations étroites avec des institutions scientifiques pour codévelopper, et les organismes de certification des semences, pour codévelopper des solutions adaptées au contexte local, qu’il s’agisse de nouvelles variétés, de modèles de production ou encore d’outils numériques. Ces innovations devront être testées et validées dans des contextes variés afin d’assurer leur pertinence.

**Capitalisation et diffusion des résultats** : ces activités devront être intégrées dans chaque projet. Il sera essentiel de documenter les bonnes pratiques et les leçons tirées à travers des supports accessibles à tous (rapports, vidéos, guides techniques), tout en organisant et/ou en participant à des événements comme des ateliers et des foires agricoles. Les stratégies numériques et les réseaux locaux devront également être mobilisés pour étendre la portée des innovations développées. L’ensemble de ces actions devra s’inscrire dans une logique de durabilité, en proposant des mécanismes financiers pérennes, en renforçant l’autonomie des communautés dans la gestion des semences, et en assurant une continuité après la fin du projet. Les produits de capitalisation devront permettre la conceptualisation et l’exploitation des modules de formation tant au niveau des paysans, des professionnels de l’encadrement et dans les cursus académiques. Il est à anticiper que les différents projets qui seront appuyés participeront à un réseau d’échanges (modalités à définir tels que groupe WhatsApp, …) entre les différents partenaires pour échanger sur les différentes innovations, méthodologies, travaux en cours et résultats obtenus.

### Groupes et type d’activités à développer

Les activités devront combiner recherche, action participative et renforcement des capacités pour permettre aux communautés de gérer durablement leurs ressources semencières et de s’adapter aux défis climatiques et socio-économiques.

**La liste d’activités proposée ci-après est donnée à titre d’exemple pour orienter les soumissionnaires dans la rédaction de leurs projets. Elle n’est ni exhaustive, ni obligatoire. Chaque porteur de projet doit proposer des activités pertinentes au regard du contexte et de l’environnement dans lequel s’inscrit son projet.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupes d’activités | Types d’activités | Exemples |
| Identification, conservation et multiplication des ressources locales | **Identification et documentation** | * Réaliser des inventaires participatifs pour recenser les ressources génétiques actuellement utilisées (avec liste des principales variétés actuellement utilisées par espèce) en identifiant les variétés paysannes et les cultures négligées et en mentionnant et en mentionnant leurs usages traditionnels, leurs caractéristiques agronomiques et leur valeur nutritionnelle * Effectuer une cartographie simplifiée des zones de culture et des savoirs associés aux semences pour cibler les régions et les communautés prioritaires, notamment les femmes (focus groupes de femmes) * Analyser les problématiques foncières associées à la production semencière pour sa sécurisation * Développer et identifier les systèmes semenciers existants y compris locaux, leur fonctionnement, et les procédures d’évaluation de la sécurité semencière pour disposer des données sur les besoins pour améliorer ces systèmes * Etc. |
| **Conservation des semences** | * Mettre en place ou renforcer la gestion des banques de semences communautaires pour préserver les variétés locales anciennes et favoriser leur accès * Former des réseaux de groupes de conservation de semences paysannes * Développer des stratégies de conservation in situ et ex situ, telles que des jardins de conservation ou des archives semencières * Etc. |
| **Multiplication et amélioration des variétés** | * Mettre en œuvre des champs de multiplication participatifs pour produire des semences en quantité et en qualité. * Appuyer des programmes de sélection participative pour améliorer les performances agronomiques tout en préservant la diversité génétique * Former des paysans et acteurs locaux professionnels de la multiplication de semences paysannes et celles des cultures négligées * Développer les techniques et procédures du métier de certification communautaire des semences * Identifier dans les communautés rurales des paysans et paysannes motivés par ce thème des semences et mettre en œuvre avec eux des champs de multiplication participatifs pour produire en quantité et en qualité des semences répondant, par espèce et par variété, aux principales attentes des communautés * Etc. |
| Développement de pratiques agroécologiques adaptées | **Formation et sensibilisation aux techniques agroécologiques** | * Former les producteurs sur les pratiques agroécologiques comme la rotation des cultures, l’agroforesterie, l’utilisation de biofertilisants et l’isolement des parcelles pour la production de semences, mécanisation agricole dans les systèmes semenciers, etc. * Organiser des ateliers et tests des différentes variétés dans des champs-écoles pour montrer le comportement des variétés en milieu paysan, les bénéfices des systèmes agroécologiques intégrant semences paysannes et cultures négligées ; * Mettre en place et animer des cercles d’Innovation Locale et d’Action Communautaire (CILAC) pour la sensibilisation à l’échelle des territoires * Promouvoir des Unités de production des intrants organiques (UProGIO) associés aux semences paysannes * Etablir un partenariat avec des radios de proximité * Etc. |
| **Accès à des semences de qualité adaptées aux conditions locales et au changement climatique** | * Mettre en place un système de certification local participatif pour les semences paysannes en relation avec le dispositif institutionnel existant dans le pays * Développer un réseau de producteurs semenciers en lien avec les organisations agricoles permettant d’identifier la disponibilité des semences paysannes et cultures négligées sur la résilience climatique et la souveraineté alimentaire * Développer des capacités de production semencières par des ménages et des coopératives de l’entreprenariat semencier paysan * Etc. |
| **Gestion des ressources naturelles** | * Mettre en place des systèmes de gestion durable des sols et de l’eau, en adaptant les pratiques aux spécificités locales pour la production de semences * Intégrer les cultures négligées dans des systèmes agroécologiques diversifiés, comme les associations culturales, les protéagineux locaux et l’agriculture climato-intelligente * Aménager des espaces à base d’agroforesterie multi-utilitaire associée aux cultures négligées et celles à base de semences paysannes retenues en priorité * Etc. |
| Valorisation économique et insertion dans les chaînes de valeur | **Développement de produits à forte valeur ajoutée** | * Documenter les qualités nutritionnelles et thérapeutiques des aliments à base des semences paysannes et cultures négligées * Former les producteurs et PME sur les techniques post-récolte, de stockage et de conditionnement pour améliorer la qualité des semences * Identifier et tester des variétés adaptées aux conditions de productions et aux besoins des transformateurs locaux * Etc. |
| **Organisation des acteurs pour accéder aux marchés** | * Appuyer la structuration des producteurs les en coopératives ou groupements pour réduire les coûts, améliorer leur pouvoir de négociation et assurer un meilleur accès aux marchés * Mettre en réseau ces organisations de producteurs de semences pour proposer une gamme diversifiée de semences paysannes sur le marché * Élaborer des stratégies de commercialisation ciblées mettant en avant la mise en place des unités de distribution, ainsi que les atouts nutritionnels et culturels des produits issus des semences paysannes et cultures négligées * Etc. |
| **Création de débouchés locaux et régionaux** | * Faciliter la mise en relation des organisations de producteurs de semences avec les * organisations agricoles nationales, les acheteurs locaux et régionaux incluant les marchés publics comme les cantines scolaires * Organiser/participer à des foires agricoles pour promouvoir les semences paysannes et les cultures négligées auprès des consommateurs et investisseurs * Organiser des journées de consommation des aliments à base de semences paysannes et des cultures négligées * Développer un partenariat entre les producteurs et les acteurs des grandes surfaces (supermarchés) et des restaurants des milieux urbains * Organiser des émissions radio, télé * Etc. |
| Sensibilisation et éducation communautaire | **Sensibilisation à l’importance des semences paysannes et cultures négligées** | * Faire l’inventaire des avantages des semences paysannes et des cultures négligées et en faire la diffusion ; * Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation par des conférences, ateliers, caravanes, foires sur les bénéfices de l’agro-biodiversité et des semences locales auprès des organisations agricoles * Promouvoir des réseaux d’échange de semences pour stimuler la solidarité, la diversification et renforcer l’autonomie semencière locale * Etc. |
| **Éducation nutritionnelle et culturelle** | * Collaborer avec les écoles, les services publics, les systèmes d’approvisionnement des cantines, ONG, … pour intégrer les cultures négligées dans les programmes de nutrition et les cantines scolaires * Organiser des événements communautaires, tels que des journées de démonstrations culinaires, dégustation ou des concours agricoles, pour valoriser les cultures locales * Valoriser les initiatives sur les mets et breuvages à base de semences paysannes/cultures négligées * Etc. |
| Recherche, innovation et collaboration multi-acteurs | **Recherche participative et développement d’innovations** | * Mobiliser les institutions de recherche, y compris les institutions universitaires à vocation agronomique, pour codévelopper des innovations adaptées, comme de nouvelles variétés * Réaliser des études approfondies sur les propriétés agronomiques et nutritionnelles des cultures négligées * Etc. |
| **Renforcement des partenariats** | * Créer des plateformes numériques collaboratives ou groupes de discussions pour rassembler les acteurs (producteurs, ONG, PME, chercheurs, décideurs) et coordonner les actions * Tester et valider les innovations dans des contextes variés pour assurer leur réplicabilité * Etablir et animer un partenariat avec les médias locaux et nationaux * Etc. |
| Capitalisation, diffusion et pérennisation des résultats | **Capitalisation et diffusion** | * Documenter les innovations via des supports accessibles (guides pratiques, vidéos, fiches techniques) traduits en langues locales * Développer des outils numériques et des espaces pour partager les résultats à grande échelle * Etc. |
| **Formation de relais locaux** | * Former des multiplicateurs locaux pour diffuser les innovations dans les régions cibles * Organiser des ateliers de capitalisation pour partager les apprentissages entre projets * Etc. |
| **Plaidoyer et pérennisation** | * Participer/organiser des actions de plaidoyer visant à valoriser les semences paysannes et les cultures négligées (un accent sur la lettre de politique pour intégrer les semences paysannes et cultures négligées d’abord dans les stratégies de développement de l’agroécologie (de façon systématique), et/ou plus généralement dans les stratégies agricoles : règlementation, les choix stratégiques basés sur les semences paysannes et cultures négligées) * Plaider pour l’assouplissement des systèmes de certification nationaux pour la reconnaissance des semences paysannes (NB : dans le cadre de consortium avec les organisations régionales) * Proposer des mécanismes financiers pérennes, comme des fonds de semences ou des partenariats public-privé, pour garantir la durabilité des projets * Promouvoir une orientation politique sur la recherche participative basée sur les semences paysannes et celles des cultures négligées * Plaider pour un mécanisme de recherche participative sur les semences * Plaider pour l’implication active des OP semencières dans les procédures de passation de marché public * Plaider pour des marchés publics sur les semences paysannes, les cultures négligées et les produits alimentaires associés * Etc. |

## Thématique 4 : Diversification des systèmes de production et nutrition : le rôle des plantes de service, des légumineuses et des cultures oubliées/négligées dans l’amélioration de la fertilité des sols et de la qualité de l’alimentation

Les projets devront se concentrer sur la promotion des plantes qui ne sont pas les cultures principales, mais qui jouent un rôle fondamental en agroécologie par les services écosystémiques qu’elles produisent, et qui peuvent par ailleurs s’intégrer dans une diversification de l’alimentation. Il s’agit notamment des légumineuses, qui permettent à la fois d’améliorer la fertilité des sols grâce à la fixation de l’azote atmosphérique et de renforcer la teneur en protéines de l’alimentation. Mais d’autres cultures oubliées ou négligées, permettent également de diversifier les systèmes de production, d’améliorer la santé des sols et de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés locales. Certaines plantes, appelées « plantes de services », jouent un rôle plus large sur la santé des agroécosystèmes : elles améliorent la santé des sols (décompaction, désalinisation, dépollution, etc.), favorisent les pollinisateurs ou encore jouent un rôle de répulsif contre des ravageurs ou d’autres plantes. Les projets viseront à répondre à deux grands objectifs : d’une part, le développement d’innovations agroécologiques à travers des partenariats multipartites, permettant de renforcer les capacités d’innovation des acteurs impliqués ; d’autre part, la diffusion et l’adoption à grande échelle de ces innovations par les producteurs, les communautés rurales et les petites et moyennes entreprises.

### Orientations stratégiques pour les porteurs de projets

**Approche intégrée** : pour répondre aux enjeux de diversification des systèmes de production, de santé des sols et de sécurité nutritionnelle, les porteurs de projets devront adopter une approche intégrée, adaptée aux spécificités locales. Cela passe d’abord par une analyse approfondie du contexte, afin d’identifier les besoins des communautés et les opportunités offertes par les légumineuses et les cultures oubliées. Une approche systémique doit être privilégiée, en valorisant à la fois les savoirs traditionnels et les innovations modernes, tout en intégrant les dimensions agroécologiques, économiques et nutritionnelles.

**Partenariats solides et inclusifs** : la mise en œuvre des projets doit s’appuyer sur des partenariats solides et inclusifs, associant organisations paysannes, communautés locales, ONG, PME, institutions publiques et organismes de recherche. Il est essentiel d’adopter une démarche participative, afin de codévelopper des solutions adaptées et renforcer les capacités des différents acteurs. Le développement de technologies et de modèles agroécologiques adaptés, ainsi que la formation des communautés à ces nouvelles pratiques, seront des leviers majeurs pour favoriser la réussite des initiatives.

**Autonomisation et rôle des femmes** : les femmes jouent un rôle clé dans la production, la transformation et la consommation des légumineuses et des cultures oubliées/négligées (niébé, fonio, moringa, voandzou, etc.), essentielles pour la fertilité des sols et la sécurité alimentaire. Ces cultures, souvent mieux adaptées aux conditions locales, enrichissent les régimes alimentaires en protéines, vitamines et minéraux tout en améliorant la résilience des systèmes agricoles. Les projets chercheront à promouvoir l’accès des femmes aux semences, aux techniques agroécologiques (rotation culturale, associations bénéfiques) et aux formations en transformation et conservation des produits. Le renforcement des filières locales et des circuits courts permettra d’accroître leur autonomie économique. Enfin, des actions de sensibilisation sur la valeur nutritionnelle de ces cultures renforceront leur reconnaissance et leur adoption à grande échelle.

**Capitalisation et à la diffusion des résultats**: Les expériences et innovations devront être documentées de manière à permettre leur réplicabilité et leur adaptation à d’autres contextes. La sensibilisation des producteurs et des communautés aux bénéfices des nouvelles pratiques, ainsi que le soutien à leur adoption par des mécanismes d’incitation, seront des étapes clés pour assurer une adoption large et pérenne des solutions promues.

### Groupes et type d’activités à développer

Les activités à développer devront s'inscrire dans une approche intégrée et participative, visant à promouvoir des systèmes de production diversifiés, durables et nutritifs, tout en renforçant les capacités des acteurs locaux, en facilitant l’adoption d’innovations agroécologiques, et en créant des opportunités économiques pour les producteurs et les communautés rurales.

**La liste d’activités proposée ci-après est donnée à titre d’exemple pour orienter les soumissionnaires dans la rédaction de leurs projets. Elle n’est ni exhaustive, ni obligatoire. Chaque porteur de projet doit proposer des activités pertinentes au regard du contexte et de l’environnement dans lequel s’inscrit son projet.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupes d’activités | Types d’activités | Exemples |
| Recherche et innovation agroécologique | **Diagnostic de la production** | * Études sur les plantes de service, les légumineuses et cultures oubliées/négligées adaptées aux contextes agro-climatiques locaux et permettant une amélioration des sols (plantes permettant de lutter contre la salinité, structurant les sols, augmentant la teneur en éléments nutritifs) ; quelles sont-elles ? Comment sont-elles produites ? quelle est la quantité produite pour chacune ? * Cartographie des parcelles/diagnostic approfondi au travers d’image satellite, bases de données * Quelles sont les variétés existantes ? Existe-t-il des variétés améliorées (résistantes au stress, riches en nutriments) * Recherche sur les pratiques de rotation et d’association culturale intégrant ces cultures et des pratiques d’agroforesterie (légumineuses arborées) * Analyse des contraintes techniques ou économique à leur production * Rôle des femmes dans la culture des légumineuses et autres cultures améliorantes * Analyse des débouchés commerciaux * Rôle des légumineuses ou de leurs sous-produits dans l’alimentation animale ? Quelles sont les espèces ayant un double usage (consommation humaine et animale) * Etc. |
| **Diagnostic de l’état de la recherche** | * Quelles innovations sur la production ou la transformation existent dans les projets, les stations de recherche (pour développer des synergies) * Quelles sont les innovations validées par la recherche ? * Etc. |
| **Diagnostic des pratiques alimentaires** | * Diagnostic des tendances en matière de consommation de légumineuses et autres cultures nutritivement intéressantes * Analyse des légumineuses les plus consommées et des modes de consommation les plus courants * Analyse des variétés les plus appréciées et pourquoi ? * Etude des pratiques de transformation de ces cultures * Etude de leur disponibilité sur les marchés locaux et des limites à leur accessibilité pour les consommateurs * Etudes sur la qualité sanitaire des produits et les risques pour la santé (aflatoxine dans les arachides, par exemple) |
| **Création de conditions sociales et culturelles à l’adoption de ces cultures** | * Sensibilisation et éducation nutritionnelle : organisation d’ateliers communautaires sur les bienfaits nutritionnels des légumineuses et cultures oubliées, campagnes de sensibilisation via les radios locales et les leaders communautaires, intégration de ces aliments dans les programmes de cantines scolaires et de santé maternelle, etc. * Valorisation culinaire et transmission des savoirs : formation des femmes et des jeunes à la préparation de plats nutritifs et attractifs à base de ces cultures, concours culinaires locaux pour promouvoir des recettes traditionnelles revisitées, création de livrets ou vidéos de recettes diffusées en langues locales * Etc. |
| **Développement de technologies et pratiques innovantes** | * Création ou adaptation de technologies agricoles (outils, semences, biopesticides, biofertilisants) favorisant la culture des légumineuses et sa mécanisation. * Mise en place de parcelles pilotes pour tester les systèmes de culture diversifiés et leur impact sur les sols et la nutrition * Systèmes de stockage permettant une bonne conservation des légumineuses et limitant les risques sanitaires * Amélioration de la transformation, création de nouveaux produits avec des qualités nutritionnelles spécifiques * Etc. |
| Renforcement des capacités et sensibilisation | **Formation des acteurs** | * Ateliers et formations pratiques pour les producteurs sur la place des légumineuses dans les rotations ou les associations de cultures * Renforcement des compétences des organisations paysannes et des ONG en gestion de projets et innovation * Etc. |
| **Sensibilisation et éducation communautaire** | * Organisation de campagnes locales sur les bénéfices nutritionnels des légumineuses et cultures oubliées * Conception de matériels éducatifs (guides, vidéos, émissions radio) adaptés aux différentes communautés * Etc. |
| Développement de partenariats et structures de collaboration | **Mobilisation des parties prenantes** | * Organisation de plateformes multipartites réunissant communautés locales, ONG, structures de conseil agricole, secteur privé et chercheurs * Facilitation de dialogues pour coconcevoir des solutions adaptées aux besoins locaux * Etc. |
| **Mise en place de réseaux d’innovation** | * Création de groupes de travail locaux pour le suivi des innovations * Échange d’expériences entre régions ou pays sur les pratiques agroécologiques et les résultats obtenus * Etc. |
| Capitalisation et diffusion des innovations | **Documentation et partage des connaissances** | * Rédaction de rapports, fiches techniques et études de cas sur les expériences réussies * Développement / alimentation de bases de données accessibles regroupant les savoirs et innovations agroécologiques * Etc. |
| **Diffusion à grande échelle** | * Participation à des foires agricoles pour promouvoir les légumineuses et cultures oubliées * Utilisation des médias (radio, réseaux sociaux, plateformes en ligne) pour atteindre un public élargi. * Etc. |
| Soutien à l’adoption et au développement économique | **Appui à la transformation et à la commercialisation** | * Formation des femmes, des PME et des coopératives locales sur la transformation et la valorisation des produits (farines, huiles, conserves) * Développement de circuits de commercialisation, incluant les marchés locaux, nationaux et régionaux * Etc. |
| **Soutien financier et incitations** | * Création de fonds ou de microcrédits pour encourager les producteurs à adopter des innovations en matière de production, de stockage ou de transformation * Formation à l’éducation financière * Développer des collaborations avec des partenaires privés pour assurer un financement durable * Etc. |

## Thématique 5 : Dispositifs de formation, recherche-action et d’appui-conseil pour la diffusion de connaissances sur les pratiques agroécologiques : la digitalisation et le conseil pour favoriser des échanges horizontaux de savoirs et expériences

Les projets devront s’inscrire dans une démarche globale visant à renforcer les capacités locales en matière de pratiques agroécologiques, en s’appuyant sur des approches participatives et inclusives. Ils devront également faciliter la co-construction et la diffusion des innovations pour accompagner les transitions agroécologiques, en mobilisant des partenariats multipartites solides. Une attention particulière doit être accordée à la promotion d’échanges horizontaux entre producteurs, communautés rurales et autres parties prenantes, notamment par le biais d’outils numériques et de démarches collaboratives innovantes. Ces démarches devront garantir la qualité de la participation des producteurs, notamment les femmes et les jeunes.

### Orientations stratégiques pour les porteurs de projets

**Favoriser la collaboration et l’inclusion** : les porteurs de projets devront développer des méthodologies qui impliquent activement toutes les parties prenantes, notamment par le biais de diagnostics participatifs, d’ateliers collaboratifs, de consultations régulières et d’évaluation partagée des résultats (co-évaluation). Ces approches devront valoriser les savoirs locaux tout en les combinant avec des connaissances scientifiques et techniques pour assurer la pertinence et l’acceptabilité des innovations proposées.

**Exploiter la digitalisation comme levier d’apprentissage horizontal** : il est essentiel d’intégrer des outils numériques simples et accessibles, adaptés aux besoins et aux capacités des communautés rurales. Les solutions proposées, telles que des tutoriels vidéo, des plateformes SMS ou des forums numériques, devront favoriser les échanges d’expériences entre pairs et encourager un apprentissage collectif. Ces outils ou alternatives devront être conçus pour répondre aux défis liés à la connectivité limitée dans certaines zones rurales.

**Favoriser la diffusion de pratiques agroécologiques éprouvées** : dans le cadre du renforcement des dispositifs de formation, de recherche-action et d’appui-conseil, il est important que la diffusion des pratiques agroécologiques s’appuie sur des éléments concrets attestant de leur efficacité. Avant de promouvoir une innovation, les porteurs de projets sont encouragés à évaluer ses bénéfices agronomiques, économiques, sociaux et environnementaux en s’appuyant sur des retours d’expérience et des analyses approfondies. Les projets viseront à développer des collaborations avec des institutions de recherche et/ou des organisations paysannes afin d’expérimenter, d’observer et de documenter les effets des pratiques agroécologiques en conditions réelles. La digitalisation et les outils de conseil agricole pourront également être mobilisés pour faciliter la collecte et l’analyse des données, tout en renforçant les échanges entre producteurs et experts.

**Mettre en œuvre un suivi et une évaluation participative** : les projets devront intégrer des mécanismes qui permettent aux différentes parties prenantes, en particulier les agriculteurs et agricultrices, de participer activement à l’identification des contraintes, l’exploration des solutions, la mise en œuvre des options, la collecte des données et l’évaluation des résultats. Cette approche assure une meilleure appropriation des résultats et facilite l’adaptation des innovations en fonction des besoins locaux. Les indicateurs utilisés devront mesurer non seulement l’adoption des innovations agroécologiques, mais aussi leur impact sur les systèmes de production et la résilience des communautés face aux défis climatiques.

### Groupes et type d’activités à développer

Les activités à développer devront être conçues de manière participative et inclusive, en mobilisant les savoirs locaux et les expertises techniques pour répondre aux besoins spécifiques des communautés ciblées. Elles devront également favoriser des échanges horizontaux de connaissances entre les acteurs, intégrer des outils numériques accessibles pour élargir la diffusion des innovations, et être accompagnées de mécanismes de suivi-évaluation permettant d’ajuster les actions et de mesurer leur impact sur les transitions agroécologiques.

**La liste d’activités proposée ci-après est donnée à titre d’exemple pour orienter les soumissionnaires dans la rédaction de leurs projets. Elle n’est ni exhaustive, ni obligatoire. Chaque porteur de projet doit proposer des activités pertinentes au regard du contexte et de l’environnement dans lequel s’inscrit son projet.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupes d’activités | Types d’activités | Exemples |
| Renforcement des capacités et diffusion des connaissances | **Formation** | * Organisation d’ateliers et de formations pratiques sur les techniques agroécologiques adaptées au contexte local. * Mise en place de champs école ou organisation d’ateliers pratique dans des centres de formation en agroécologie pour permettre l’apprentissage par la pratique * Formation des producteurs sur les pratiques agroécologiques (agroforesterie, rotation des cultures, gestion des sols, etc.) * Conception de modules de formation en ligne ou hybrides, utilisant des outils numériques accessibles (tutoriels vidéo, applications, guides interactifs). * Formation de formateurs/animateurs.trices à la posture d’accompagnement des innovations locales plutôt que du seul transfert de connaissances. Développer des compétences de facilitation, pour garantir la qualité de la participation et de l’implication des acteurs dans le processus de co-conception des innovations * Diagnostic de l’existant pour améliorer l’offre de formation ; * Renforcement des dispositifs de conseils agricoles existants ; * Développement de l’information via site web pour plus de visibilité et conservation * Valoriser les résultats des études/projets réalisées dans les pays ou groupes de pays * Etc. |
| **Sensibilisation** | * Élaboration de campagnes de sensibilisation sur les bénéfices des pratiques agroécologiques (brochures, vidéos, émissions radio en langues locales). * Organisation de visites de terrain sur des parcelles ou élevage pilotes ou au sein de communautés adoptant déjà les innovations * Mise en place de partenariats avec des médias locaux pour diffuser des témoignages et exemples réussis d’initiatives agroécologiques * Conduite de campagne de sensibilisation sur la mise en place de mécanismes de collaboration continue entre recherche et producteurs/trcies à la base * Etc. |
| **Formations ciblées et aide à l’installation, notamment des jeunes et des femmes** | * Développement de dispositifs de formation adaptés : formations modulaires et flexibles, tenant compte des contraintes de temps et des responsabilités familiales, sessions de formation en langue locale, avec des méthodes pédagogiques participatives adaptées à des niveaux d’alphabétisation variés * Accompagnement à l’installation et à l’autonomisation économique : mise en place de dispositifs de mentorat et d’accompagnement par des producteurs expérimentés, facilitation de l’accès au foncier, création de fonds de soutien ou de micro-crédits dédiés, formations intégrant la gestion financière et l’entrepreneuriat, pour permettre aux jeunes et aux femmes de développer des activités génératrices de revenus, etc. * Etc. |
| Développement, expérimentation et validation des innovations | **Recherche-action participative** | * Conception et mise en œuvre de projets pilotes impliquant les producteurs, les chercheurs et les organisations locales. * Démarche de co-conception et expérimentation sur le terrain de nouvelles pratiques, technologies et/ou organisations pour le développement de systèmes agroécologiques, avec évaluation conjointe des résultats. * Mise en place de plateformes locales ou régionales d’innovation permettant aux parties prenantes de coconstruire des solutions adaptées * Valorisation des savoir-faire paysans * Etc. |
| **Appui-conseil personnalisé** | * Accompagnement des producteurs, de leurs organisations et des PME dans l’adoption des innovations par le biais de visites régulières ou de consultations à distance * Création de réseaux locaux ou de clubs de producteurs pour favoriser l’échange de conseils et le partage d’expériences * Soutien à la définition de modèles économiques durables pour l’adoption à long terme des innovations * Etc. |
| Capitalisation et gestion des connaissances | **Documentation et diffusion** | * Production de guides pratiques, rapports synthétiques et études de cas basés sur les résultats des projets * Capitalisation et partage des démarches et dispositifs d’accompagnement des innovations, permettant une dynamique collaborative, incluant les femmes et les jeunes. * Développement de contenus multimédias accessibles (vidéos explicatives, podcasts, infographies) * Création de bases de données regroupant les bonnes pratiques et les innovations locales en accès libre * Etc. |
| **Restitution et valorisation** | * Animation d’ateliers de restitution réunissant toutes les parties prenantes pour valider et enrichir les connaissances produites * Organisation de réunions locales ou nationales pour partager les résultats des projets avec un public élargi * Etc. |
| Digitalisation pour les échanges horizontaux et la diffusion | **Outils numériques** | * Développement ou adaptation de plateformes en ligne pour favoriser la mise en réseau des producteurs et des acteurs locaux * Mise en place d’outils simples et adaptés (applications mobiles, SMS interactifs) pour la diffusion des connaissances * Animation de forums ou groupes de discussion numériques pour stimuler les échanges entre pairs * Développer ou adapter des outils qui tiennent compte de l’évolution rapide du secteur de digitalisation, des réalités notamment des femmes par rapport à l’accès et la maîtrise des outils numériques pour des choix accessibles * Etc. |
| **Production de contenus digitaux** | * Création de tutoriels vidéo sur les techniques agroécologiques spécifiques * Utilisation des réseaux sociaux pour partager des conseils, des témoignages et des retours d’expérience * Etc. |
| Suivi-évaluation participative et mesure d’impact | **Outils et méthodologies participatifs** | * Développement d’indicateurs adaptés pour suivre les impacts des innovations sur les systèmes agroécologiques, la productivité et la résilience des communautés. * Implication des communautés locales dans la collecte et l’analyse des données * Etc. |
| **Feedback et ajustement** | * Organisation de séances régulières de feedback pour ajuster les activités en fonction des besoins et des retours des bénéficiaires. * Conduite d’évaluations d’impact collaboratives associant les producteurs, les chercheurs et les partenaires institutionnels * Etc. |

## Thématique 6 : Agroécologie et accès aux marchés : développement des circuits courts (marchés paysans en milieu urbain, etc.) et marchés institutionnels (cantines scolaires, etc.)

Les projets proposés devront contribuer à renforcer les systèmes agroécologiques tout en facilitant l'accès aux marchés pour les producteurs. L'accent sera mis sur le développement de circuits courts (marchés paysans urbains, etc.) et de marchés institutionnels (cantines scolaires, etc.), en mettant en œuvre des innovations collaboratives et inclusives. En particulier, les projets devront prendre en compte les enjeux identifiés à l’issu du projet PAE, à savoir la différenciation des produits agroécologiques pour une meilleure valorisation, le raccourcissement des circuits de commercialisation, le renforcement des liens entre les acteurs des chaines de valeur (notamment producteurs et commerçants, la diversification et régularité de l’offre de produits agroécologiques, et enfin la communication et sensibilisation des consommateurs.

### Orientations stratégiques pour les porteurs de projets

**Approche systémique et collaborative** : les porteurs de projets devront adopter une approche systémique et collaborative en intégrant différents acteurs clés, notamment les organisations paysannes, les réseaux de producteurs, les plateformes nationales, les communautés locales, les ONG, les institutions publiques, le secteur privé et les organismes de recherche. Ces partenariats devront permettre de renforcer les capacités locales et de promouvoir l’innovation agroécologique adaptée aux besoins spécifiques des territoires. Le dialogue inclusif, en veillant particulièrement à l’implication des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, est essentiel pour garantir une approche équitable et participative. Cette approche est transversale aux autres orientations stratégiques ci-dessous.

**Développement d’innovations agroécologiques et modèles économiques durables :** le développement et la mise en œuvre des innovations doivent promouvoir des produits, services et pratiques agroécologiques durables, tout en tenant compte des savoirs locaux et des contextes socio-économiques. En dehors des productions destinée essentiellement à l’autoconsommation, il est crucial de proposer des modèles économiques viables facilitant l’accès des producteurs aux marchés, notamment à travers des groupements, coopératives ou plateformes collaboratives Il peut s’agir de projets pilotes et innovants pour un territoire, mais aussi de projets appuyant des initiatives en cohérence avec des projets existants, ou de soutenir le passage à l’échelle d’initiatives déjà soutenues dans le cadre d’autres projets similaires.

**Promotion des circuits courts** : pour promouvoir les circuits courts et les marchés institutionnels, les initiatives devront se concentrer sur la création d’infrastructures adaptées, telles que des marchés paysans, des boutiques paysannes en milieu urbain ou des plateformes numériques, afin de rapprocher les producteurs des consommateurs. Il convient également de favoriser les partenariats avec des institutions publiques, par exemple pour intégrer les produits agroécologiques dans les cantines scolaires ou d’autres approvisionnements institutionnels. L’intégration de solutions logistiques efficaces, comme le stockage ou le transport, ainsi que la valorisation par la transformation locale des produits, le conditionnement des produits transformés, les facilités de conservation, constitue également un levier important pour maximiser la valeur ajoutée.

**Autonomisation et rôle des femmes** : Les femmes sont des actrices clés des circuits de transformation et commercialisation des produits. Les projets pourront encourager leur accès aux marchés paysans et institutionnels à travers des dispositifs de formation en gestion, marketing et utilisation des technologies numériques (e-commerce, plateformes de vente). La structuration en coopératives ou en groupements féminins peut renforcer leur pouvoir de négociation et leur visibilité. Il est également essentiel de faciliter leur accès aux infrastructures (espaces de vente, unités de transformation) et aux financements pour développer des activités génératrices de revenus durables.

**Capitalisation et diffusion des innovations** : les résultats obtenus devront être documentés de manière systématique, sous forme de guides, d’études de cas ou de contenus multimédias, afin de servir de référence pour d’autres initiatives. Des campagnes de sensibilisation et des partenariats avec les médias locaux sont nécessaires pour toucher un large public (producteurs, acteurs des filières, consommateurs mais aussi les politiques) et promouvoir les avantages des innovations agroécologiques. En parallèle, la formation de relais locaux, comme des leaders communautaires ou des animateurs, permettra de renforcer la durabilité et la pérennité des actions engagées.

### Groupes et type d’activités à développer

Les activités à développer devront répondre aux besoins spécifiques des producteurs et des communautés locales, favoriser l’adoption de pratiques agroécologiques durables, structurer des filières économiques inclusives, et promouvoir l’accès équitable aux marchés tout en renforçant les capacités des acteurs impliqués, valorisant les savoirs locaux et intégrant une perspective de résilience climatique.

**La liste d’activités proposée ci-après est donnée à titre d’exemple pour orienter les soumissionnaires dans la rédaction de leurs projets. Elle n’est ni exhaustive, ni obligatoire. Chaque porteur de projet doit proposer des activités pertinentes au regard du contexte et de l’environnement dans lequel s’inscrit son projet.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupes d’activités | Types d’activités | Exemples |
| Renforcement des capacités et sensibilisation | **Formation et accompagnement des acteurs locaux** | * Organiser des ateliers pour renforcer les compétences des organisations paysannes et des coopératives en gestion des circuits courts et des partenariats institutionnels * Organiser des ateliers et rencontres entre les acteurs des chaines de valeur (producteurs, intermédiaires, transformateurs, grossistes, détaillants…) pour renforcer la compréhension mutuelle des besoins (qualité sanitaire, qualité nutritionnelle, volumes, diversité…) et la mise en place de pratiques commerciales durables (premium de prix, répartition des marges) * Mettre en place un système de retour clients ou enquête consommateurs * Sensibiliser les ONG et les relais communautaires à l’importance des marchés agroécologiques et de la valorisation des produits locaux * Renforcer les capacités des OP et coopératives sur la formulation d’une offre de produits paysans * Etc. |
| **Sensibilisation et plaidoyer** | * Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation auprès des décideurs publics sur les bénéfices de l’intégration des produits agroécologiques dans les marchés institutionnels (notamment lors de la planification stratégique de certaines filières importantes) * Impliquer davantage le secteur privé dans le marketing des produits agroécologiques dans la diffusion d’information, auprès des producteurs et OP (« retours clients ») et auprès des consommateurs urbains sur les avantages des produits agroécologiques pour la santé, l’environnement et l’économie locale * Insister sur la qualité des emballages (pas d’emballages faits à base de polluant organique persistant) : attractivité, qualité des informations sur l’emballage, adéquation avec le produit (contenu) * Etc. |
| Développement et mise en œuvre d’innovations | **Développement de solutions techniques et pratiques agroécologiques** | * Développer des technologies pour améliorer la conservation et la transformation des produits agricoles (séchoirs solaires, emballages biodégradables conditionnement sous vide) * Améliorer l’accès aux bio intrants (pour améliorer la quantité et la qualité de la matière première) * Etc. |
| **Recherche participative et expérimentation** | * Expérimenter des modèles agroécologiques en collaboration avec des instituts de recherche, des ONG et des producteurs locaux * Favoriser les initiatives de groupes sociaux vulnérables, femmes, jeunes… * Mettre en place des systèmes de commercialisation innovants : marchés agroécologiques, certifications, etc. * Etudier les performances économiques et environnementales de l’agroécologie * Etc. |
| **Plateformes numériques et outils technologiques** | * Développer des outils numériques pour connecter producteurs et consommateurs (applications mobiles, plateformes de e-commerce local) * Mise en place d’un processus de suivi de la traçabilité sur la base de données pour faciliter la certification des produits agroécologiques et la confiance des consommateurs * Etc. |
| Structuration des marchés et logistique | **Développement des circuits courts** | * Analyser les circuits de commercialisation des produits agroécologiques * Développer de circuits courts d’approvisionnement de bio-intrants * Promouvoir la vente groupée des produits agroécologiques : groupage de produits agroécologiques (les producteurs sont dispersés) : mise en place de point de collecte (vérifier la quantité et la qualité de produits avant la mise en marché) * Organiser des marchés paysans dans les zones urbaines, en mettant en place des infrastructures adaptées (stands, signalétique) * Faciliter la connexion directe entre producteurs et consommateurs grâce à des initiatives locales (marchés hebdomadaires, événements agricoles, foires, salons) * Mettre en place des boutiques paysannes et points de vente dans les centres urbains, création d’espaces dédiés aux produits issus de l’agroécologie au niveau des marchés hebdomadaires * Etc. |
| **Développement des marchés institutionnels** | * Créer des partenariats avec des institutions publiques ou privées pour intégrer les produits agroécologiques dans les cantines scolaires, hôpitaux, centres communautaires, traiteurs d’entreprise, hôteliers et restaurateurs, etc. * Accompagner les producteurs dans la contractualisation avec des institutions publiques ou privées * Etc. |
| **Amélioration des chaînes logistiques et de la transformation** | * Renforcer les infrastructures de stockage, de conservation et de transport pour réduire les pertes post-récolte et améliorer la qualité des produits notamment en s’appuyant sur des technologies traditionnelles innovantes éprouvées et des sources d’énergie renouvelable * Améliorer la livraison des produits : par exemple impliquer les start-ups dans la livraison des produits * Renforcer les capacités de planification de production afin de répondre aux demandes des acheteurs en termes de volume, diversité et fréquence d’approvisionnement * Soutenir les unités de transformation locale pour valoriser les produits (marmelades, farines locales, produits cosmétiques, etc.) et répondre aux exigences des marchés * Etc. |
|  | **Différencier les produits agroécologiques et gérer la qualité** | * Mener des études de marchés et de consommation pour mieux comprendre les attentes des clients et consommateurs * Définir collectivement les critères de qualité des produits et les transcrire dans des cahiers des charges * Adopter une stratégie de différenciation des produits agroécologiques à travers des outils de certification, labellisation et de marketing (marques, SPG, biologique, etc.) * Mettre en place des systèmes de contrôle interne garantissant la qualité ciblée |
| Capitalisation, diffusion et pérennisation des résultats | **Documentation et partage des connaissances** | * Mettre en place un système de suivi des effets sociaux et technico-économiques de mise en marché des produits agroécologiques (premium de prix générés, diminution de coûts de production, inclusion sociale – femmes, jeunes, groupes vulnérables, recettes pour les organisations de producteurs, …) * Produire des guides pratiques, études de cas et vidéos pédagogiques pour partager les leçons apprises * Mettre en place ou alimenter une base de données accessible pour diffuser les innovations agroécologiques à d’autres projets ou acteurs intéressés * Etc. |
| **Événements de diffusion et mise en réseau** | * Participer à des forums régionaux ou nationaux pour présenter les innovations et échanger les expériences entre porteurs de projets * Participer à des salons agricoles ou à des expositions pour promouvoir les produits agroécologiques * Communiquer à un large public sur les réseaux sociaux pour promouvoir les produits agroécologiques * Etc. |
| **Formation de relais locaux pour la durabilité** | * Identifier et former des leaders communautaires ou animateurs pour poursuivre la diffusion des innovations après la fin du projet, notamment sur les questions de mise en marché * Créer des coopératives ou groupements de producteurs capables de maintenir et d’étendre les activités de manière autonome * Mettre ces coopératives ou groupement en réseau pour faciliter le coaching en pair * Etc. |

## Thématique 7 : Elevage et agroécologie (contrat de fumure avec des pasteurs ; association agriculture/élevage ; développement agropastoralisme, etc.)

Les projets devront viser à renforcer les synergies entre agriculture et élevage, à favoriser le développement de pratiques d’élevage agroécologiques et une gestion durable des ressources fourragères, dans une logique de durabilité et d’inclusion. Ils devront encourager des pratiques qui intègrent la valorisation des ressources locales, l’amélioration de la fertilité des sols et la coexistence harmonieuse entre activités agricoles et pastorales. Il ne s’agira pas seulement d’associer agriculture et élevage, mais aussi de développer des pratiques d’élevage peu consommatrices d’intrants chimiques et valorisant les ressources naturelles

### Orientations stratégiques pour les porteurs de projets

**Approche intégrée et partenariats inclusifs** : les porteurs de projets devront adopter une approche intégrée visant à renforcer les synergies entre agriculture et élevage, tout en valorisant les ressources locales et en répondant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Ces initiatives pourront, mais pas obligatoirement, être basées sur des partenariats inclusifs réunissant agriculteurs, éleveurs, ONG, institutions publiques, chercheurs et communautés locales, afin de garantir la co-construction et l’appropriation des innovations par l’ensemble des parties prenantes.

Deux axes de soutien aux initiatives d’élevage sont à équilibrer du fait de la diversité des types d’élevage et leurs dynamiques à caractères agroécologiques à consolider :

* **Soutien des systèmes agropastoraux agroécologiques - Développement de modèles intégrant agriculture et élevage** : le développement de modèles intégrant agriculture et élevage doit être une des priorités. Cela inclut des approches telles que l’association agriculture/élevage pour maximiser les bénéfices croisés (utilisation du fumier pour améliorer les sols, cultures fourragères pour nourrir le bétail…).
* **Renforcement de la durabilité des élevages pastoraux**: le renforcement des pratiques pastorales doit être basé sur une gestion durable des terres et des parcours de transhumance, la sécurisation de la mobilité, une approche pragmatique sur les races (locales et adaptées). Ces initiatives devront tenir compte des savoirs locaux, tout en intégrant des pratiques innovantes issues de la recherche et de l’expérimentation. Les projets devront soutenir les innovations pastorales d’initiatives paysannes (meilleure sélection des races, conservation des races rustiques, création d’habitats respectueux de l’environnement.) : **Produire des évidences** sur l’élevage pastoral, expérimenter des modèles simples et réplicables donnant des **propositions concrètes émanant des éleveurs** et qui viendront nourrir le plaidoyer et les politiques.

**Structuration de cadres de collaboration et gouvernance partagée** : les projets devront également structurer des cadres de collaboration entre les agriculteurs et les éleveurs, notamment à travers des contrats de fumure ou des mécanismes de gestion concertée des ressources naturelles (eau, pâturages, etc.). Cela nécessite d’encourager des cadres de concertation et de dialogues inclusifs et de prévenir les conflits liés à l’usage des terres, en s’appuyant sur des mécanismes de gouvernance participative et des systèmes de résolution des conflits.

**Reconnaissance des dynamiques pastorales par les acteurs de gouvernance** : le pastoralisme est un système d’élevage agroécologique adapté aux écosystèmes sahéliens, favorisant la régénération des sols et l’optimisation des ressources naturelles. Pourtant, il est souvent marginalisé par les politiques publiques au profit de modèles sédentaires. Les projets chercheront à inclure des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des décideurs pour promouvoir une meilleure compréhension des bénéfices de la mobilité pastorale : gestion durable des pâturages, fertilisation naturelle des terres agricoles, sécurisation des parcours de transhumance. Le dialogue entre éleveurs, autorités locales et nationales doit être renforcé pour intégrer ces dynamiques dans les politiques agricoles et foncières

**Développement de filières économiques compétitives, viables et inclusives**: une attention particulière doit être portée au développement de filières économiques diversifiées, compétitives, viables et inclusives. Cela inclut la valorisation des produits issus de l’agriculture et de l’élevage (viande, lait, œufs compost, cultures fourragères, etc…), le renforcement des infrastructures nécessaires à leur transformation, stockage et commercialisation, et le renforcement des services à l’élevage (conseil, santé animale, aliment...) et à l’agriculture. Les porteurs de projets devront promouvoir des circuits courts et renforcer l’accès aux marchés locaux et institutionnels.

**Autonomisation et rôle des femmes dans les filières d’élevage à cycle court** : les filières d’élevage à cycle court, comme la volaille et les caprins, offrent des opportunités essentielles pour l’autonomisation des femmes en milieu rural. Ces systèmes, accessibles en termes d’investissement et de gestion, permettent une production rapide de protéines animales pour la nutrition familiale et un apport économique stable. Les projets pourront favoriser l’accès des femmes aux intrants (poussins, aliments, soins vétérinaires) et aux infrastructures adaptées (clapiers, poulaillers améliorés) tout en les formant aux pratiques agroécologiques (élevage extensif, alimentation locale, gestion sanitaire). De plus, la valorisation du fumier issu de ces élevages pour l’amélioration des sols agricoles doit être intégrée comme un levier d’optimisation des systèmes agroécologiques. L’appui à des réseaux de commercialisation locale (marchés paysans, groupements féminins) renforcera leur autonomie économique et leur insertion dans des circuits vertueux.

**Capitalisation, diffusion et pérennisation des innovations** : les résultats obtenus devront être systématiquement documentés et partagés à travers des outils pratiques (guides, production d’évidences, de modèles, études de cas, plateformes numériques). Des relais locaux devront être formés pour assurer la pérennité des actions et amplifier leur adoption par les producteurs et les communautés rurales.

### Groupes et type d’activités à développer

Les activités à développer devront favoriser la synergie entre agriculture et élevage, encourager des pratiques agroécologiques adaptées, promouvoir une gestion équitable et durable des ressources naturelles, tout en renforçant les capacités des acteurs locaux, en assurant une large diffusion des innovations pour une transition durable et inclusive, et en mettant en place des services pérennes.

**La liste d’activités proposée ci-après est donnée à titre d’exemple pour orienter les soumissionnaires dans la rédaction de leurs projets. Elle n’est ni exhaustive, ni obligatoire. Chaque porteur de projet doit proposer des activités pertinentes au regard du contexte et de l’environnement dans lequel s’inscrit son projet.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupes d’activités | Types d’activités | Exemples |
| Renforcement des capacités et sensibilisation | **Formation et accompagnement des acteurs locaux** | * Former les éleveurs et agriculteurs sur les techniques d’association agriculture/élevage, comme la rotation des parcelles (technique de type pâturage tournant dynamique), la fauche et/ou la collecte de fourrages et résidus raisonnées et concertées dans le cadre de la gestion de parcours et leur conservation, l’introduction de variétés de céréales et légumineuses à double usage (grains et fourrage) ou l’usage de fumier pour améliorer la fertilité des sols * Organiser des ateliers pour promouvoir la contractualisation entre agriculteurs et pasteurs (contrats de fumure) * Renforcer les compétences des groupements agricoles et pastoraux sur la gestion commune des ressources naturelles (eau, pâturages, etc.) * Renforcement des services de formation et conseil à l’élevage, notamment en santé animale dans une approche One Health (réduction et meilleur usage des médicaments vétérinaires, promotion de pratiques ethno vétérinaires, logement, bien-être animal, alimentation pour prévention des maladies et épidémies, etc…) * Renforcer la structuration, la dynamique des collèges de producteurs dans les interprofessions et les capacités de plaidoyer * Etc. |
| **Sensibilisation et dialogue inclusif** | * Sensibiliser les communautés agricoles et pastorales sur les bénéfices des approches agropastorales et pastorales pour la durabilité environnementale et économique * Faciliter des dialogues intercommunautaires pour prévenir les conflits liés à l’usage des terres et encourager des mécanismes de gouvernance partagée * Etc. |
| Développement et expérimentation d’innovations | **Intégration agriculture / élevage** | * Mettre en place des systèmes de production combinant cultures fourragères et céréales, variétés à double usage pour nourrir les animaux tout en augmentant les rendements agricoles, en veillant à maintenir la non-concurrence des produits des cultures fourragères avec les cultures alimentaires dans les zones déficitaires en eaux ou en terres * Améliorer la valorisation des biomasses en quantité et en qualité pour la gestion de la fertilité des sols * Amélioration du recyclage des déjections animales, en quantité et en qualité, ce qui suppose aussi de travailler sur le logement/stabulation des animaux * Promouvoir des champs-école pastoraux sur l’intégration agriculture et élevage * Accompagner les pratiques pour une optimisation de l’usage des co-produits de l’agriculture et de l’élevage (fanes, pailles, tiges, déjections et effluents d’élevage) à l’échelle des exploitations, tout en raisonnant la gestion des flux de biomasse au niveau du territoire * Lutte biologique contre les nuisibles des cultures pour conserver la qualité pastorale des résidus agricoles, partage de savoirs locaux * Etc. |
| **Innovations dans l’agropastoralisme et le pastoralisme** | * Tester des modèles agropastoraux innovants qui favorisent la rotation saisonnière des troupeaux sur des parcelles agricoles * Travailler sur la composition des troupeaux (bovins, vs petits ruminants) et également sur les races (vaches laitières vs bovins transhumants allaitants) * Concevoir des systèmes de gestion collective des ressources (points d’eau, espaces de pâturage) pour les éleveurs transhumants * Proposer un modèle de mesure et analyse de l’index de la résilience en milieu pastoral (identifier les facteurs clés de résilience (comme la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et les pratiques agroécologiques), collecter des données terrain sur les conditions climatiques et les pratiques locales, et évaluer les mécanismes d’adaptation face aux crises) * Pastoralisme : sécurisation des parcours ; amélioration des parcours (usages, équilibres, entretien, biomasse, biodiversité, besoin d’ensemencement, etc.) ; races locales, races adaptées ; hydraulique pastorale ; système de collecte ; habitat des transhumants, etc. * Etc. |
| **Valorisation des coproduits et déchets organiques** | * Développer des solutions pour transformer les déchets organiques des exploitations en énergie ou en engrais. * Création d’emploi et d’activité autour d’unités de biogaz, compost * Etc. |
| Structuration des filières et logistique | **Organisation des partenariats agricoles et pastoraux** | * Faciliter la création de contrats de fumure entre agriculteurs et éleveurs pour améliorer les sols tout en réduisant les coûts d’amendement * Encourager la création de groupements locaux pour la gestion collective des pâturages et des points d’eau. * Etc. |
| **Développement des chaînes de valeur agropastorales** | * Soutenir la production, et la transformation et la commercialisation de produits agropastoraux de qualité (ex. : lait, viande, compost) * Actions de conseil en santé animale et conduite d’élevage mais également en transformation et hygiène alimentaire (ex : lait) * Labellisation, traçabilité des produits * Renforcer les infrastructures pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits issus de l’agropastoralisme * Accès aux marchés : application de réservation et d’achat en ligne de produits agropastoraux foires, marchés institutionnels (prisons hôpitaux, cantines), etc. * Développement d’activités économiques en lien avec la production de biogaz et compost * Etc. |
| **Prévention des conflits et gestion des ressources** | * Mettre en œuvre des mécanismes locaux de résolution des conflits liés aux usages partagés des terres et des ressources * Cartographier les parcours de transhumance et zones de pâturage pour planifier des usages équitables * Développer des approches de résolution des conflits inspirées des Club DIMITRA * Etc. |
| Capitalisation, diffusion et pérennisation des Résultats | **Documentation et diffusion des innovations** | * Capitaliser les expériences réussies sous forme de guides pratiques, études de cas, ou modules de formation * Mettre en place ou alimenter des plateformes numériques pour diffuser les innovations auprès des agriculteurs et éleveurs * Etc. |
| **Renforcement des réseaux et des échanges** | * Participer à des forums régionaux pour faciliter l’échange de bonnes pratiques entre agriculteurs et éleveurs * Promouvoir les innovations dans les foires agricoles ou événements régionaux * Etc. |
| **Plaidoyer sur les services de l’élevage pastoral pour le Développement durable** | * Participer/organiser des actions de plaidoyer visant à valoriser les systèmes agropastoraux et pastoraux pour les intégrer dans les stratégies politiques de développement durable * Faire comprendre aux acteurs institutionnels et privés le bien-fondé de la mobilité, (sur le plan économique, environnementale et sociale), et apporter des clés / éléments de compréhension de l’élevage pastoral * Etc. |
| **Formation de relais locaux pour la durabilité** | * Identifier et former des leaders agropastoraux qui serviront de points de contact pour les communautés locales * Renforcer les organisations paysannes et pastorales pour assurer la continuité des actions après la fin du projet * Etc. |

# Critères et grilles de notation des propositions

Avant la notation des notes succinctes, les critères d’éligibilité suivants seront appliqués :

**Tableau 1 : critères d'éligibilité**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Indicateurs |
| Nature du soumissionnaire | * Correspondance avec l’un des types d’opérateurs de développement éligibles à la soumission de proposition de projets * Un soumissionnaire ne peut être chef de file que d’une seule proposition de projet, mais, il peut figurer en tant que partenaire dans une autre (ou plusieurs autres) proposition(s) |
| Constitution du consortium responsable de la mise en œuvre du projet | * Présence effective d’au moins 3 types de membres éligibles aux consortia * Présence d’une OPA formellement constituée au sein du consortium * Présence d’au moins un acteur relevant du droit de l’un des Etats membres de la CEDEAO |
| Qualité de l’engagement des acteurs du projet | * Niveau minimum de cofinancement du porteur de projet et des partenaires de 20% * La nature du cofinancement (et la convertibilité en valeur monétaire explicite du cofinancement en nature) avec des documents certifiés par un cabinet d’audit |
| Budget et durée des propositions | * Budget de subvention (80% maximum du total) conforme aux seuils indiqués au paragraphe [Dimensionnement des projets et montant de la subvention accordée](#_Dimensionnement_des_projets) en fonction du niveau de projet auquel le soumissionnaire postule * Budget ne présentant aucune dépense non éligible * Montant des éventuels fournitures/équipements achetés dans le cadre du projet inférieur ou égal à 35% du montant de ladite subvention * Coûts administratifs liés à la subvention demandée inférieurs ou égaux à 6% du montant de ladite subvention * Durée entre 24 et 36 mois |
| Adéquation entre les objectifs et activités de la proposition de projet, et les objectifs et types d’activités éligibles de DéSIRA+AO | * Combinaison d’au moins **deux des sept** thématiques de l’appel * Considération d’activités éligibles (grands types d’activités listés) * Couverture géographique conforme à la clé de répartition indiquée au paragraphe [Couverture géographique et clé de répartition](#_Conditions_géographiques_et) en fonction du niveau de projet auquel le soumissionnaire postule |

**Le non-respect de l’un ou plusieurs de ses critères entraîneront la non-recevabilité d’une proposition de projet.**

Les notes succinctes déclarées recevables seront ensuite évaluées sur la base des critère détaillés ci-après.

### Evaluation des notes succinctes

Chaque note succincte de projet se verra attribuer un score entre 0 et 100 conformément à la grille d’évaluation ci-dessous.

Les critères d’évaluation se subdivisent en deux niveaux de sous-critères.

Chaque sous-critère de niveau 2 sera évalué sur une échelle de 0 à 5, où l’échelle de notation suivant sera appliquée :

* **0 : Non satisfait** – Le projet ne satisfait pas ou ne répond pas au sous-critère.
* **1 : Faible** – Le projet présente des lacunes majeures ou ne que très partiellement au sous-critère.
* **2 : Passable** – Le projet répond partiellement au sous-critère, mais certains éléments sont manquants ou insuffisamment détaillés.
* **3 : Bon** – Le projet répond au sous-critère, mais quelques points pourraient être améliorés.
* **4 : Très bon** – Le projet répond très bien aux attentes, avec des détails clairs et un bon niveau de préparation.
* **5 : Excellent** – Le projet satisfait complètement au sous-critère et tous les éléments sont parfaitement clairs et biens détaillés.

Les notes obtenues seront ensuite pondérées tel qu’indique dans le tableau ci-après afin d’obtenir le score final de chaque proposition. Seules les notes succinctes de projet qui auront obtenu un score final de 70 points seront présélectionnées.

**Tableau 2 : Grille de notation des notes succinctes**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Critères et sous critères | Echelle de notation | Pondération | Score final maximum |
| 1. Adéquation au thème de l'appel à projets |  |  | **15** |
| *Le projet répond-il clairement aux objectifs et thématiques définis dans l'appel à projets ?* | *0 à 5* | *1,5* | *7,5* |
| *Les besoins ciblés sont-ils alignés avec les priorités de l'appel ?* | *0 à 5* | *1,5* | *7,5* |
| 1. Clarté et précision de la note |  |  | **10** |
| *Les informations fournies sont-elles précises, structurées et compréhensibles ?* | *0 à 5* | *0,8* | *4* |
| *Les éléments essentiels (objectifs, activités, résultats attendus) sont-ils bien expliqués ?* | *0 à 5* | *1,2* | *6* |
| 1. Faisabilité du projet |  |  | **13** |
| *Le projet présente-t-il un plan d'action réaliste et cohérent ?* | *0 à 5* | *1,3* | *6,5* |
| *Les moyens (humains, financiers, techniques) sont-ils adaptés aux objectifs du projet ?* | *0 à 5* | *1,3* | *6,5* |
| 1. Impact attendu |  |  | **15** |
| *Le projet prévoit-il des résultats concrets et mesurables ainsi que des éléments d'évaluation des effets des actions prévues ?* | *0 à 5* | *1,6* | *8* |
| *Les impacts prévus sont-ils significatifs au regard des objectifs de l'appel ?* | *0 à 5* | *1,4* | *7* |
| 1. Innovation et valeur ajoutée |  |  | **15** |
| *Le projet propose-t-il des approches innovantes ou des solutions originales ?* | *0 à 5* | *1,6* | *8* |
| *La valeur ajoutée du projet est-elle clairement identifiée ?* | *0 à 5* | *1,4* | *7* |
| 1. Pertinence des partenariats |  |  | **12** |
| *Le projet implique-t-il des partenaires pertinents et complémentaires ?* | *0 à 5* | *1,2* | *6* |
| *La collaboration entre partenaires est-elle bien définie et justifiée ?* | *0 à 5* | *1,2* | *6* |
| 1. Rapport qualité/coût |  |  | **10** |
| *Le budget proposé est-il raisonnable et cohérent avec les activités prévues ?* | *0 à 5* | *1,1* | *5,5* |
| *Le projet utilisera-t-il efficacement les ressources mobilisées pour atteindre ses objectifs ??* | *0 à 5* | *0,9* | *4,5* |
| 1. Capitalisation et communication |  |  | **10** |
| *Le projet prévoit-il des actions de capitalisation pour partager les enseignements et bonnes pratiques ?* | *0 à 5* | *1,2* | *6* |
| *Des activités de communication et de visibilité sont-elles prévues ? Adaptées et bien définies ?* | *0 à 5* | *0,8* | *4* |
| Total |  |  | 100 |

### Evaluation des notes complètes

Chaque note complète de projet se verra attribuer un score entre 0 et 100 conformément à la grille d’évaluation ci-dessous.

Les critères d’évaluation se subdivisent en deux niveaux de sous-critères.

Chaque sous-critère de niveau 2 sera évalué sur une échelle de 0 à 5, où l’échelle de notation suivant sera appliquée :

* **0 : Non satisfait** – Le projet ne satisfait pas ou ne répond pas au sous-critère.
* **1 : Faible** – Le projet présente des lacunes majeures ou ne que très partiellement au sous-critère.
* **2 : Passable** – Le projet répond partiellement au sous-critère, mais certains éléments sont manquants ou insuffisamment détaillés.
* **3 : Bon** – Le projet répond au sous-critère, mais quelques points pourraient être améliorés.
* **4 : Très bon** – Le projet répond très bien aux attentes, avec des détails clairs et un bon niveau de préparation.
* **5 : Excellent** – Le projet satisfait complètement au sous-critère et tous les éléments sont parfaitement clairs et biens détaillés.

Les notes obtenues seront ensuite pondérées tel qu’indiqué dans le tableau ci-après afin d’obtenir le score final de chaque proposition. Seules les notes complètes de projet qui auront obtenu un score final de 70 points seront présélectionnées et classées par niveau de projet.

La clé de répartition définie au paragraphe [Couverture géographique et clé de répartition](#_Conditions_géographiques_et) sera ensuite appliquée avec l’objectif qu’à l’issue de la sélection tous les pays de la CEDEAO soient couverts.

**Tableau 3 : Grille de notation des notes complètes**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Critères et sous critères | Echelle de notation | Pondération | Score final maximum |
| 1. Pertinence du projet |  |  | **16** |
| 1. Adéquation aux objectifs du programme |  |  | **6** |
| *Le projet répond-il clairement aux objectifs définis dans l’appel à projets ?* | *0 à 5* | *0,6* | *3* |
| *La logique d’intervention est-elle en phase avec les priorités de l’appel (agroécologie, changement climatique, résilience, etc.) ?* | *0 à 5* | *0,6* | *3* |
| 1. Prise en compte des besoins |  |  | **5** |
| *Le projet s’appuie-t-il sur une analyse des besoins et des priorités locales, en impliquant les communautés et les producteurs dès la conception ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Les bénéficiaires ciblés (producteurs, communautés, PME, etc.) sont-ils correctement définis et leurs besoins pris en compte ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Contribution à la transition agroécologique |  |  | **5** |
| *Le projet propose-t-il des solutions innovantes qui favorisent l’adoption d’approches agroécologiques adaptées aux réalités locales ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *La stratégie du projet contribue-t-elle à une gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration des systèmes de production agricoles, pastoraux et halieutiques ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Qualité technique et faisabilité |  |  | **14** |
| 1. Clarté et cohérence du projet |  |  | **6** |
| *Les objectifs, activités et résultats sont-ils clairement définis et alignés les uns avec les autres ?* | *0 à 5* | *0,6* | *3* |
| *Le projet suit-il une logique d’intervention fluide et compréhensible, avec des liens explicites entre les actions et les résultats attendus ?* | *0 à 5* | *0,6* | *3* |
| 1. Planification et réalisme |  |  | **5** |
| *Le calendrier de mise en œuvre est-il détaillé, avec des étapes bien définies et des délais réalistes pour chaque activité ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Les ressources humaines, financières et matérielles sont-elles adéquates pour atteindre les objectifs dans les délais impartis ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Compétences et expérience du consortium |  |  | **3** |
| *Le Consortium qui mettra en œuvre le projet possède-t-il les compétences techniques et la complémentarité nécessaires pour réaliser les activités prévues ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| *L’expérience passée du Consortium ou de ses membres dans des projets similaires est-elle un atout pour assurer la réussite du projet ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| 1. Impacts attendus |  |  | **15** |
| 1. Résultats mesurables et impacts concrets |  |  | **5** |
| *Les résultats attendus sont-ils définis de manière claire et mesurable (avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs) ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Le projet propose-t-il des mécanismes de suivi et d’évaluation robustes pour mesurer l’impact réel sur les producteurs et les communautés ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Adoption des innovations |  |  | **5** |
| *Le projet prévoit-il des actions concrètes pour garantir que les innovations seront adoptées à large échelle, au-delà du projet ?* | *0 à 5* | *0,4* | *2* |
| *Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation des innovations et de créer des conditions favorables à l'adoption des innovations testées dans le territoire ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| *Le projet prévoit-il des mesures pour le partage des résultats et l'essaimage des innovations dans d'autres territoires ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| 1. Durabilité des résultats |  |  | **5** |
| *Le projet propose-t-il des mécanismes pour assurer la durabilité des impacts, même après la fin du financement ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Le projet prend-il en compte la pérennité des innovations mises en place et des changements sociaux, économiques et environnementaux obtenus ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Partenariats et collaboration |  |  | **15** |
| 1. Partenariats multipartites |  |  | **5** |
| *Le projet réunit-il des acteurs variés et complémentaires (producteurs, ONG, institutions publiques, secteur privé, chercheurs, etc.) pour garantir une approche collaborative ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Les rôles et responsabilités des partenaires sont-ils clairement définis et respectés tout au long du projet ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Implication des bénéficiaires |  |  | **5** |
| *Les producteurs et les communautés cibles sont-ils pleinement impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l’évaluation du projet ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Le projet prévoit-il des mécanismes participatifs pour renforcer l’appropriation par les bénéficiaires ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Renforcement des capacités locales |  |  | **5** |
| *Le projet permet-il aux acteurs locaux (organisations paysannes, PME, institutions, etc.) de renforcer leurs compétences et leur autonomie pour gérer la transition agroécologique à long terme ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Existe-t-il des programmes de formation et d’accompagnement pour les acteurs impliqués ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Innovation et reproductibilité |  |  | **15** |
| 1. Caractère innovant |  |  | **5** |
| *Le projet propose-t-il des solutions techniques et organisationnelles novatrices, adaptées au contexte local ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Les innovations sont-elles suffisamment originales* *dans le territoire considéré pour avoir un impact significatif sur les pratiques agricoles et sur la résilience climatique ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Reproductibilité et transfert des innovations |  |  | **5** |
| *Le projet prévoit-il une stratégie pour tester et adapter les innovations dans différents contextes, afin de garantir leur reproductibilité ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Les solutions proposées sont-elles suffisamment flexibles pour être appliquées dans d’autres régions ou à plus grande échelle ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Alimentation du plaidoyer et changement |  |  | **5** |
| *Le projet permettra-t-il de produire des preuves tangibles (concrètes, mesurables, prouvées) qui permettront d’alimenter le plaidoyer aux niveaux local, national, voir régionale pour renforcer les politiques publiques ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Le projet permet-il d’apporter des changements dans les comportements ou dans les pratiques des producteurs, des communautés ou des autorités locales ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Gestion et viabilité financière |  |  | **10** |
| 1. Clarté et justification du budget |  |  | **3** |
| *Le budget est-il détaillé, cohérent avec les activités proposées et justifié de manière transparente ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| *Les ressources financières sont-elles allouées de manière appropriée pour garantir le bon déroulement du projet ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| 1. Levier financier et cofinancement |  |  | **4** |
| *Le projet mobilise-t-il des financements supplémentaires, des cofinancements ou des partenariats pour compléter les ressources de l’appel à projets ?* | *0 à 5* | *0,4* | *2* |
| *Le projet utilise-t-il efficacement les ressources disponibles pour maximiser son impact ?* | *0 à 5* | *0,4* | *2* |
| 1. Stratégie de pérennité |  |  | **3** |
| *Le projet prévoit-il une stratégie de pérennisation des résultats à long terme (financement autonome, partenariats stratégiques, développement de modèles économiques durables) ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| *Quelles actions sont mises en place pour garantir que les activités continueront à être menées une fois le financement initial épuisé ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| 1. Capitalisation, diffusion et visibilité |  |  | **15** |
| 1. Capitalisation des résultats |  |  | **5** |
| *Le projet prévoit-il des mécanismes pour capitaliser les innovations, les bonnes pratiques et les enseignements tirés tout au long de sa mise en œuvre ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| *Les résultats et les impacts seront-ils documentés et structurés pour être partagés et utilisés dans le futur ?* | *0 à 5* | *0,5* | *2,5* |
| 1. Stratégie de diffusion |  |  | **4** |
| *Le projet a-t-il une stratégie claire pour diffuser les résultats et les innovations (via des publications, rapports, vidéos, plateformes en ligne, etc.) ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| *Les canaux de diffusion qui seront utilisés pour atteindre les différents publics cibles (producteurs, communautés, décideurs politiques, chercheurs, etc.) sont-ils clairement définis ?* | *0 à 5* | *0,2* | *1* |
| *Des supports de communication adaptés aux contextes locaux (langues, supports visuels, etc.) sont-ils prévus ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| 1. Visibilité et communication |  |  | **3** |
| *Le projet prévoit-il une stratégie de communication pour garantir sa visibilité au niveau local voir national et régional ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| *Des événements, conférences, ateliers ou autres actions de sensibilisation sont-ils prévus pour faire connaître les résultats et encourager l’adoption des innovations ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| 1. Soutenabilité des efforts de diffusion |  |  | **3** |
| *Le projet prévoit-il des actions pour garantir la pérennité de la diffusion des résultats après sa fin ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| *Les bénéficiaires (producteurs, organisations locales, PME, etc.) seront-ils formés pour continuer à diffuser et à promouvoir les résultats, notamment auprès de leurs pairs, après le projet ?* | *0 à 5* | *0,3* | *1,5* |
| Total |  |  | 100 |

# Annexes

[Annexe A : Formulaire de note succincte de projet 70](#_Toc184805552)

[Annexe B : Formulaire de note complète 75](#_Toc184805553)

[Annexe C : Budget indicatif 82](#_Toc184805554)

[Annexe D : Cadre logique du projet 86](#_Toc184805555)

[Annexe E : Données concernant le Soumissionnaire et le Projet 90](#_Toc184805556)

[Annexe F : Fiche de renseignements du soumissionnaire 91](#_Toc184805557)

[Annexe G : Fiche de renseignements de chaque partenaire du projet 92](#_Toc184805558)

[Annexe H : Déclaration de partenariat 93](#_Toc184805559)

[Annexe I : Check List avant soumission des propositions 94](#_Toc184805560)

[Annexe J : Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et sociale (texte à ne pas modifier) 96](#_Toc184805561)

[Annexe K : Dossier Administratif Complet 99](#_Toc184805562)

#### Annexe A : Formulaire de note succincte de projet

– Page 1 –

Page de garde – MAXIMUM 1 PAGE



**Administration contractante :** Commission de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)

**Concours** : CZZ 3674 - DéSIRA+ en Afrique de l’Ouest

**Appel à Projets n° XXXXX**

Formulaire de demande de subvention

Note succincte

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulé du Projet | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Lieux du Projet | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Nom du demandeur Chef de file | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Nationalité du demandeur Chef de file | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Statut juridique du demandeur chef de file | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Partenaires du Consortium | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Coordonnées du demandeur chef de file | Adresse postale | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Numéro de téléphone | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Adresse email | A renseigner par le Soumissionnaire |

– Fin de Page 1 –

– Page 2 –

Résumé du Projet – MAXIMUM 1 PAGE

1. Résumé du Projet

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du Projet | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Lieux du Projet | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Coût total du projet | A renseigner par le Soumissionnaire / **en EUROS** |
| Contribution de la CEDEAO demandée | A renseigner par le Soumissionnaire / **en EUROS** |
| Contribution de la CEDEAO demandée en tant que pourcentage du total des coûts éligibles | A renseigner par le Soumissionnaire / **MAXIMUM 80 %** |
| Objectifs du Projet | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Groupe(s) cible(s) | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Bénéficiaires finaux | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Résultats attendus |  |
| Activités principales |  |

– Fin de Page 2 –

– Pages 3 & 4 –

Description du Projet – MAXIMUM 2 PAGES

1. Description du Projet
   1. Eléments contextuels
   2. Objectifs (général et spécifiques)
   3. Intervenants et mode opératoire (Quelles sont les principales méthodologies considérées pour la mise en œuvre du projet ? Quels sont les fonctions considérées de votre organisation et des partenaires du consortium constitué ? Quelles sont les modalités de fonctionnement du consortium (formulation et mise en œuvre du projet) ?)
   4. Contenu du Projet (quelles sont les composantes et activités principales du projet ?)
   5. Chronogramme indicatif

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Activités | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | |
| **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** |
| A1.1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A1.2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A1.3 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A2.1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

– Fin de Page 4 –

– Pages 5 à 7 –

Pertinence et durabilité du Projet – MAXIMUM 3 PAGES

1. Pertinence du Projet
   1. Résultants attendus
   2. Description des groupes cibles et bénéficiaires finaux, de leurs besoins et leurs contraintes
   3. Pertinence
      1. *Situation de l’avant-projet et analyse des problèmes*
      2. Pertinence par rapport aux objectifs, secteurs, thèmes et priorités spécifiques de l'appel à propositions
      3. Pertinence par rapport aux besoins et contraintes particuliers des zones d’intervention cibles / du ou des pays cibles / du ou des secteurs concernés
      4. Pertinence par rapport aux besoins et contraintes des bénéficiaires cibles, etc.)
2. Durabilité du Projet
   1. Éléments avec une valeur ajoutée particulière (qu’est-ce que l’action apporte par rapport aux différentes initiatives en cours de mise en œuvre dans le territoire cible ?)
   2. Comment le projet atteindra-t-il son objectif de durabilité
   3. Capitalisation et diffusion / mise à l’échelle (Le projet aura-t-il des effets démultiplicateurs ? Quels sont les éléments de capitalisation et de diffusion prévus pour mettre à l’échelle ? etc.)

– Fin de Page 7 –

– Annexes –

Annexe A : Cadre logique

Veuillez compléter le cadre logique conformément à l’[Annexe D : Cadre logique du projet](#_Annexe_D_:)

Annexe B : Budget du projet

Veuillez remplir le budget conformément à l’[Annexe C : Budget indicatif](#_Annexe_C_:).

Annexe C : Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et sociale remplie et signée par le demandeur chef de file

Voir l’[Annexe J : Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et sociale (texte à ne pas modifier)](#_Annexe_J_:).

Annexe D : Fiches de renseignements

Le soumissionnaire et chacun des partenaires locaux ont rempli et signé les fiches de renseignements ([annexe F](#_Annexe_F_:) et [annexe G](#_Annexe_G_:)) ainsi que la déclaration de partenariat ([annexe H](#_Annexe_H_:)).

Annexe E : fiche de contrôle

La fiche de contrôle conforme à celle présentée en [Annexe I : Check List avant soumission des propositions](#_Annexe_I_:) doit être jointe à la note succincte.

Annexe F : Dossier Administratif Complet

Ce dossier administratif doit être envoyé en même temps que la note conceptuelle de projet.

Il doit être composé de tous les documents listés en [Annexe K : Dossier Administratif Complet](#_Annexe_K_:).

– FIN de la note succincte –

#### Annexe B : Formulaire de note complète

– Page 1 –

Page de garde – MAXIMUM 1 PAGE

**Administration contractante :** Commission de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)

**Concours** : CZZ 3674 - DéSIRA+ en Afrique de l’Ouest

**Appel à Projets n° XXXXX**

Formulaire de demande de subvention

Note complète

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulé du Projet | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Lieux du Projet | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Nom du demandeur Chef de file | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Nationalité du demandeur Chef de file | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Statut juridique du demandeur chef de file | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Partenaires du Consortium | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Coordonnées du demandeur chef de file | Adresse postale | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Numéro de téléphone | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Adresse email | A renseigner par le Soumissionnaire |

– Fin de Page 1 –

– Pages 2 à 4 –

Présentation du consortium de partenaires - MAXIMUM 2 PAGES

Veuillez fournir les informations requises concernant les points suivants :

1. Présentation du soumissionnaire :

* Expérience en démarches d’accompagnement des agriculteurs / ruraux dans des processus de transition agroécologique
* Expérience en gestion de projet pluri acteurs (notamment en termes de coordination, gestion financière et suivi-évaluation)
* Expérience en termes de capitalisation
* Activités en cours afférentes à la transition agroécologique

1. Présentation des autres partenaires du consortium :

* Connaissance des problématiques de développement agricole et des freins et leviers à l’adoption de pratiques agroécologiques
* Activités en cours afférentes à la transition agroécologique

1. Expériences antérieures de collaboration entre les membres du consortium

– Fin de Page 4 –

– Page 5 –

Objectifs - MAXIMUM 1 PAGE

Veuillez décrire l’objectif global que le Projet contribue à atteindre ainsi que le ou les objectif(s) spécifique(s).

– Fin de Page 5 –

– Pages 6 à 9 –

Justification - MAXIMUM 4 PAGES

Veuillez fournir les informations requises en répondant aux questions suivantes :

* Pertinence du projet par rapport aux objectifs et priorités de l’appel à propositions de projets.
* Nature du problème à résoudre ; identification des besoins et des contraintes dans la zone d’intervention relatifs à la transition agroécologique et aux thématiques retenues.
* Identification des leviers d’action pour engager la transition agroécologique et justification de la combinaison de thématiques proposée.
* Description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux et estimation de leur nombre.
* Raisons motivant le choix du/des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires finaux, et identification de leurs besoins et contraintes spécifiques. Comment l’action contribue-t-elle à les satisfaire et à les lever ?
* Justification du territoire d’action considéré.
* Justification du consortium constitué, et description des modalités de fonctionnement du consortium
* Niveau d’intégration du consortium dans la zone du projet
* Prise en compte d’enjeux transversaux (adaptation au changement climatique, équité de genre, place des jeunes dans les changements recherchés, autres) dans la proposition.

– Fin de Page 9 –

– Pages 10 à 17 –

Description détaillée des résultats et des activités - MAXIMUM 8 PAGES

Veuillez inclure le titre et une description détaillée de chaque résultat et de chaque activité programmée pour produire les résultats, en motivant le choix de ces activités et en précisant le cas échéant le rôle de chaque partenaire dans ces activités.

– Fin de Page 17 –

– Pages 18 à 21 –

Méthodologie - MAXIMUM 4 PAGES

Description détaillée des éléments suivants :

* Méthode de mise en œuvre et raisons motivant le choix de la méthodologie proposée.
* Si l’action prolonge une action existante, veuillez expliquer de quelle manière elle repose sur les résultats de cette action.
* Si l’action s’inscrit dans le cadre d’un programme plus vaste, veuillez décrire comment l’action s’insère dans ce programme et comment la coordination est assurée.
* Veuillez exposer les synergies potentielles avec les politiques et stratégies, nationales et régionales, du secteur visé par les thématiques retenues. Dans quelle mesure le projet contribuera-t-il à alimenter les décisions et discussions sur la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux dudit secteur ?
* Quelle(s) innovation(s) sur le plan organisationnel, institutionnel, méthodologique ou technique est/sont proposée(s) par le projet ?
* Dispositif de suivi-évaluation considéré (interne et/ou externe).
* Présentation de la démarche et du dispositif de capitalisation proposés, et des expériences de capitalisation du soumissionnaire et des partenaires.
* Description de la participation et du rôle de chacun des acteurs membres du consortium dans l’action, et des raisons motivant le rôle de chacun d’entre eux.
* Description de la participation et du rôle d’autres acteurs (groupes cibles, autorités locales, etc.) dans l’action et des raisons motivant le rôle de chacun d’entre eux.
* Ressources humaines proposées pour la mise en œuvre du projet (par fonction – il n’y a pas lieu de préciser le nom des personnes).
* Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre du projet (équipement, matériel, etc.).
* Les moyens et méthodes pour la mise en place d’une stratégie de communication et de visibilité efficace

– Fin de Page 21 –

– Pages 22 à 23 –

Durée et plan d’action - MAXIMUM 2 PAGES

La durée du projet sera de \_\_\_ mois.

Remarque : Il est recommandé aux demandeurs de prévoir une marge de sécurité dans le plan d’action. Celui-ci ne doit pas comprendre des descriptions détaillées d’activités mais juste leur intitulé. D’éventuels mois sans activités peuvent être inclus dans le plan d’action et dans la durée du projet.

Le plan d’action doit être rédigé conformément au modèle suivant :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Activités | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | |
| **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** |
| A1.1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A1.2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A1.3 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A2.1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

– Fin de Page 23 –

– Pages 24 à 30 –

Résultats attendus - MAXIMUM 7 PAGES

1. Impact escompté sur les groupes cibles/bénéficiaires (Maximum 2 pages)

Veuillez indiquer de quelle manière le projet va améliorer :

* La situation des groupes cibles/bénéficiaires.
* Les capacités techniques et de gestion des groupes cibles et/ou du/des partenaire(s).

1. Résultats concrets (Maximum 1 page)

Veuillez être précis et quantifier les résultats attendus autant que possible. Indiquez notamment les publications prévues.

1. Effets multiplicateurs (Maximum 1 page)

Veuillez décrire i) les éventuelles synergies avec d’autres projets et actions d’acteurs mobilisés autour de la transition agroécologique sur le territoire et dans le pays cibles, ii) les modalités de poursuite des actions engagées par le projet à la fin du financement, ainsi que iii) les possibilités de reproduction et d’extension (passage à l’échelle) des résultats du projet.

1. Durabilité (Maximum 3 pages)

Veuillez distinguer les trois aspects :

* Aspect financier et économique : comment seront financées les activités et/ou la/les structure(s) de gestion éventuellement mise en place, à la fin de la subvention ?
* Aspect institutionnel : existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin du projet ? Comment assurer une « appropriation » locale des résultats du projet ?
* Aspect politique éventuel : quel impact structurel aura l’action ? Par exemple mènera-t-elle à une amélioration de la législation, des codes de conduite, des méthodes, etc. ?

– Fin de Page 30 –

– Annexes –

Annexe A : Cadre logique

Veuillez compléter le cadre logique conformément à l’[Annexe D : Cadre logique du projet](#_Annexe_D_:)

Annexe B : Budget du projet

Veuillez remplir le budget conformément à l’[Annexe C : Budget indicatif](#_Annexe_C_:).

Annexe C : fiche de contrôle

La fiche de contrôle conforme à celle présentée en [Annexe I : Check List avant soumission des propositions](#_Annexe_I_:) doit être jointe à la note complète.

– FIN de la note complète –

#### Annexe C : Budget indicatif

1. Modèle à utiliser pour soumettre la note succincte :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Code | Intitulé Composantes / Activités | Budget sur la subvention  (€) | Contribution du porteur de projet  (€) | Budget total  (€) |
| C.1 |  |  |  |  |
| A1.1 |  |  |  |  |
| A1.2 |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| C.2 |  |  |  |  |
| A2.1 |  |  |  |  |
| A2.2 |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| C.3 |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| Sous-total coûts direct HT | |  |  |  |
| Coûts administratifs (max 6 %) | |  |  |  |
| Impôts et taxes | |  |  |  |
| TOTAL GENERAL | | … € | … € | … € |

1. Modèle à utiliser pour soumettre la note complète :
2. **Résumé des coûts par activités**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Code | Intitulé Composantes / Activités | Budget sur la subvention  (€) | Contribution du porteur de projet  (€) | Budget total  (€) |
| C.1 |  |  |  |  |
| A1.1 |  |  |  |  |
| A1.2 |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| C.2 |  |  |  |  |
| A2.1 |  |  |  |  |
| A2.2 |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| C.3 |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| Sous-total coûts direct HT | |  |  |  |
| Coûts administratifs (max 6 %) | |  |  |  |
| Impôts et taxes | |  |  |  |
| TOTAL GENERAL | | … € | … € | … € |

1. **Budget détaillé par catégorie de coûts**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Budget du projet** | **Toutes les années** | | | | | | **Année 1** | | | | | |
| **Coûts** | **Unité** | **Nbre d’unités** | **Valeur unitaire (en EUR)** | **Coût total imputé à la subvention** | **Coût total imputé à la contribution du consortium** | **Coût total (en EUR)** | **Unité** | **Nbre d’unités** | **Valeur unitaire (en EUR)** | **Coût total imputé à la subvention** | **Coût total imputé à la contribution du consortium** | **Coût total (en EUR)** |
| **1. Ressources humaines** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1.1.1 Personnel technique | Par mois |  |  |  |  |  | Par mois |  |  |  |  |  |
| 1.1.2 Personnel administratif/d’appui | Par mois |  |  |  |  |  | Par mois |  |  |  |  |  |
| 1.2 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel expatrié/international) | Par mois |  |  |  |  |  | Par mois |  |  |  |  |  |
| 1.3 Per diem pour missions/voyages |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1.3.1 À l’étranger (personnel affecté à l’action) | Per diem |  |  |  |  |  | Per diem |  |  |  |  |  |
| 1.3.2 Sur place (personnel affecté à l’action) | Per diem |  |  |  |  |  | Per diem |  |  |  |  |  |
| 1.3.3 Participants aux séminaires/conférences | Per diem |  |  |  |  |  | Per diem |  |  |  |  |  |
| ***Sous-total Ressources humaines*** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **2. Voyages** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2.1. Déplacements internationaux | Par vol |  |  |  |  |  | Par vol |  |  |  |  |  |
| 2.2. Déplacements locaux | Par mois |  |  |  |  |  | Par mois |  |  |  |  |  |
| ***Sous-total Déplacements*** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **3. Équipement et fournitures** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3.1 Achat ou location de véhicules | Par véhicule |  |  |  |  |  | Par véhicule |  |  |  |  |  |
| 3.2 Mobilier, matériel informatique |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3.3 Machines, outils, etc. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3.5 Autres (veuillez préciser) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***Sous-total Équipement et fournitures*** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **4. Bureau de projet** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4.1 Coût des véhicules | Par mois |  |  |  |  |  | Par mois |  |  |  |  |  |
| 4.2 Location de bureaux | Par mois |  |  |  |  |  | Par mois |  |  |  |  |  |
| 4.3 Consommables – fournitures de bureau | Par mois |  |  |  |  |  | Par mois |  |  |  |  |  |
| 4.4 Autres services (téléphone/télécopieur, électricité/chauffage, entretien) | Par mois |  |  |  |  |  | Par mois |  |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***Sous-total Bureau de projet*** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **5. Autres coûts, services** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5.1 Publications |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5.2 Études, recherche |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5.3 Audit/vérification des dépenses |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5.4 Coûts d’évaluation |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5.5 Traduction, interprètes |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5.6 Services financiers (frais de garantie bancaire, etc.) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5.7 Coûts des conférences/séminaires |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5.8. Actions de visibilité |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***Sous-total Autres coûts, services*** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **6. Autres** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **A DETAILLER LE CAS ECHEANT** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***Sous-total Autres*** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **7. Sous-total des coûts directs éligibles (1 à 6)** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8. Coûts indirects (maximum 6 % de la ligne 7) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 9. Taxes et Contributions en nature |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **10. Total des coûts acceptés (7+8+9)** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

***Remarque : le(s) bénéficiaire(s) est/sont seul(s) responsable(s) de l’exactitude des informations financières fournies dans ces tableaux.***

#### Annexe D : Cadre logique du projet

**INFORMATION IMPORTANTE A PRENDRE EN COMPTE :**

Les indicateurs spécifiés ci-après seront **OBLIGATOIREMENT** intégrés au cadre logique du Projet et devront être renseignés par chaque porteur de projet sur la base des enquêtes à réaliser auprès de leurs bénéficiaires (voir paragraphe [Actions attendues](#_Actions_attendues_1)).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Valeur et année de référence | | Valeur et année cible | Source et moyens de vérification |
| Valeur moyenne des revenus agricoles des producteurs bénéficiaires, désagrégée par sexe | A déterminer suite aux enquêtes à mener par les porteurs de projets auprès de leurs bénéficiaires au démarrage des projets de terrain  2025 | | Cible à déterminer par chaque porteur de projet en fonction de ses spécificités  Année cible = année de fin du projet de terrain  2028 | Compte rendus et analyse des enquêtes de terrain menées par les porteurs de projets auprès de leurs bénéficiaires au démarrage, à mi-parcours et à la fin des projets de terrain  Rapports périodiques des porteurs de projets |
| Régularité du revenu agricole |
| Production agricole moyenne des producteurs bénéficiaires ayant adopté les innovations (t) |
| Rendements agricoles moyens des producteurs bénéficiaires ayant adopté les innovations (t/ha) |
| Indicateur de fréquence de traitement (IFT) des pesticides (de synthèse ?) par les bénéficiaires ayant adopté les innovations |
| Production moyenne de bio-intrants (biopesticides, biofertilisants, biostimulants) dans les zones bénéficiaires |
| Part des producteurs bénéficiaires ayant accès à des circuits courts et marchés institutionnels |
| Part des producteurs bénéficiaires déclarant que les innovations adoptées ont permis de réduire leur charge de travail |
| Nombre de producteurs bénéficiaires en conversion vers des systèmes agroécologiques, désagrégé par sexe | 0 | 2025 |
| Superficie des terres agricoles ou pastorales des producteurs bénéficiaires en conversion vers des systèmes agroécologiques (ha) | 0 | 2025 |
| Nombre d’innovations développées | 0 | 2025 |
| Nombre de producteurs ayant participé à la co-conception des innovations, désagrégé par sexe | 0 | 2025 |
| Nombre d’innovations capitalisées et diffusées | 0 | 2025 | Rapports d'activités des porteurs de projets  Documents produits et diffusés par les porteurs de projets |
| Nombre d’innovations adoptées | 0 | 2025 |
| Nombre de producteurs formés aux innovations, désagrégé par sexe | 0 | 2025 |
| Part des producteurs bénéficiaires ayant adopté les innovations, désagrégé par sexe | 0 | 2025 |
| Nombre d’outils numériques audio et/ou vidéo de formation et vulgarisation développés | 0 | 2025 |
| Nombre de documents de capitalisation élaborés | 0 | 2025 |

**NB :**

**Au stade de la note succincte**, ne sont demandé que les indicateurs relatifs :

* À l’objectif général
* Aux objectifs spécifiques ; et
* Aux résultats

**Les soumissionnaires qui seront invités à soumettre une note complète pour réviser leur cadre logique et DEVRONT le compléter avec les indicateurs d’activité.**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Chaîne de résultats | Indicateurs | Valeur et année de référence | Valeur et année cible | Source et moyens de vérification | Hypothèses |
| Objectif général | **OG**  Quel est l’objectif général d'ensemble auquel le projet va contribuer ? | Quels sont les indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux ? | Indiquer la valeur et l’année de référence | Indiquer la valeur cible à atteindre et l’année à laquelle cette valeur doit être atteinte | Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ? | Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du Bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ? |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| Objectifs spécifiques | **OS.1**  Quel objectif spécifique 1 l'action doit-elle atteindre comme contribution à l’objectif global ? | Quels indicateurs montrent en détail, que l'objectif est atteint ? | Indiquer la valeur et l’année de référence | Indiquer la valeur cible à atteindre et l’année à laquelle cette valeur doit être atteinte | Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ? | Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du Bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ? |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| **OS.2**  Quel objectif spécifique 2 l'action doit-elle atteindre comme contribution à l’objectif global ? | … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Chaîne de résultats | Indicateurs | Valeur et année de référence | Valeur et année cible | Source et moyens de vérification | Hypothèses |
| Résultats | **RE.1**  Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention des objectifs spécifiques  Quels sont les résultats attendus ?  (Numérotez ces résultats) | Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que le projet atteint les résultats attendus ? | Indiquer la valeur et l’année de référence | Indiquer la valeur cible à atteindre et l’année à laquelle cette valeur doit être atteinte | Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ? | Quelles conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ? |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| **RE.2**  Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention des objectifs spécifiques  Quels sont les résultats attendus ?  (Numérotez ces résultats) | … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| **RE.3**  Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention des objectifs spécifiques  Quels sont les résultats attendus ?  (Numérotez ces résultats) | … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |

**NB** : partie à ne renseigner **que pour la soumission de la note complète**.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Chaîne de résultats | Indicateurs | Valeur et année de référence | Valeur et année cible | Source et moyens de vérification | Hypothèses |
| Activités | **A1.1**  Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ?  (Groupez les activités par résultats) | Pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel,  Matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ? | Indiquer la valeur et l’année de référence | Indiquer la valeur cible à atteindre et l’année à laquelle cette valeur doit être atteinte | Quelles sont les sources d'information sur le déroulement du projet ?  Quels sont les coûts du projet ?  Leur nature ? (Détail dans le budget du projet) | Quelles préconditions sont requises avant que l'action commence ?  Quelles conditions hors du contrôle direct du Bénéficiaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues ? |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| **A1.2**  … | … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| **…** | … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| **A2.1**  … | … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| **A2.2**  … | … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| **…** | … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |
| … | … | … | … | … |

#### Annexe E : Données concernant le Soumissionnaire et le Projet

|  |  |
| --- | --- |
| Demandeur |  |
| Acronyme |  |
| Nationalité |  |
| Statut juridique |  |
| Adresse |  |
| N° de téléphone |  |
| Numéro de fax |  |
| Adresse électronique de l’organisme |  |
| Site internet de l’organisme |  |
| Contact –projet |  |
| Adresse électronique contact-projet |  |
| Titre du projet/Intitulé du projet |  |
| Partenaires locaux |  |
| Lieux (pays, région(s), ville(s)) |  |
| Coût total du projet |  |
| Contribution demandée à l’ARAA |  |
| Contribution d’autres partenaires éventuels |  |
| Taux Cofinancement (%) |  |
| Durée du projet |  |

#### Annexe F : Fiche de renseignements du soumissionnaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom complet | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Acronyme | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Coordonnées | Adresse postale | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Téléphone | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Mail | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Site web | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Date de création / enregistrement | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Statut juridique | | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Lieu d'implantation du siège social  (si différent de l'adresse postale) | | A renseigner par le Soumissionnaire |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet de l’organisme : | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Zone(s) d’intervention : | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Secteur(s) d’intervention : | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Appartenance à des groupements, réseaux, plates-formes : | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Principales publications de l’organisme | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Personne(s) de contact pour ce projet | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Référent technique :  (Nom, téléphone et adresse e-mail) | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Référent financier :  (Nom, téléphone et adresse e-mail) | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Référent administratif :  (Nom, téléphone et adresse e-mail) | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de demande de cofinancement | A renseigner par le Soumissionnaire |
| Nom et prénom du directeur exécutif (ou équivalent) | A renseigner par le Soumissionnaire |

#### Annexe G : Fiche de renseignements de chaque partenaire du projet

***NB :*** *Le soumissionnaire confirme que l’ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom complet | |  |
| Acronyme | |  |
| Coordonnées | Adresse postale |  |
| Téléphone |  |
| Mail |  |
| Site web |  |
| Date de création / enregistrement | |  |
| Statut juridique | |  |
| Lieu d'implantation du siège social  (si différent de l'adresse postale) | |  |
| Budget annuel (dernier exercice) | |  |
| Organisme enregistré ou dont l'adresse opérationnelle se situe dans une ville en zone rouge (cf. cartographie du MEAE) | |  |
| Objet de l’organisme | | Se référer aux statuts de l’organisme |
| Domaines d’intervention de l’organisme partenaire | |  |
| Pays et régions d’intervention de l’organisme partenaire | |  |
| Public(s) ciblé(s) par l’organisme partenaire | |  |
| Nombre de membres composant le Conseil d’Administration et liste des membres du Bureau | | Insérer la liste du bureau obligatoirement |
| Historique et nature de la coopération avec le partenaire | | Liens institutionnels :  Liens contractuels : |
| Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé | | Comment et à quel niveau intervient ce partenaire dans le projet ? |
| Rétrocession prévue dans le cadre du présent projet | | En € |
| Nature et localisation des activités à mener dans le cadre du projet | |  |
| Projet réalisé intégralement ou partiellement dans une zone rouge ? Préciser les zones concernées (cf. cartographie du MEAE) | |  |
| Personne(s) de contact pour ce projet | |  |
| Nom et prénom du directeur exécutif (ou équivalent) | |  |

#### Annexe H : Déclaration de partenariat

***NB****: Cette déclaration doit être fournie par chacun des partenaires.*

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du Projet |  |
| Organisation |  |
| Nom, Prénom |  |
| Fonction |  |

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l’action financée par l’organe contractante. Afin de faciliter le bon déroulement du projet, l’ARAA exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

1. Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention (Note Succincte de Projet et Proposition Détaillé) avant sa soumission à l’appel à proposition et compris ce que sera leur rôle dans l’action.
2. Le demandeur et ses partenaires doivent se consulter régulièrement et se tenir mutuellement informés du déroulement du projet.
3. Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports narratifs et financiers présentés à l’ARAA.
4. Les changements relatifs aux volets du projet auxquels ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptés par les partenaires concernés avant d’être proposés à l’ARAA. Si aucun accord entre partenaires n’a pu être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu’il présente des modifications pour approbation.

Je soussigné (e), en ma qualité de personne responsable au sein de l’organisation partenaire, certifie que j’ai lu le contenu de cette déclaration et que je m’engage à satisfaire aux principes de bon partenariat.

Date et lieu :

Nom :

Fonction :

Signature :

#### Annexe I : Check List avant soumission des propositions

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| AVANT D'ENVOYER VOTRE NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION, VEUILLEZ VÉRIFIER QUE TOUS LES CRITÈRES SUIVANTS SONT RESPECTÉS ET COCHEZ-LES | | A compléter par le demandeur | | | | A compléter par l’ARAA | | |
| Intitulé du Projet : | | **Oui** | | **Non** | | **Oui** | | **Non** |
| PARTIE 1 (ADMINISTRATIF)   1. Les instructions sur la note succincte de présentation ont été suivies. | |  | |  | |  | |  |
| 1. La déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et sociale est remplie et signée par le demandeur chef de file ([annexe J](#_Annexe_J_:)). | |  | |  | |  | |  |
| 1. La proposition est dactylographiée et est en français, en anglais ou en portugais. Dans le cas d’une proposition rédigée en portugais, le soumissionnaire a également joint une version traduite en français ou en anglais de sa proposition | |  | |  | |  | |  |
| 1. La version électronique de la note succincte est envoyée par courrier électronique aux adresses indiquées dans le présent document d’appel à propositions de projets. | |  | |  | |  | |  |
| PARTIE 2 (ÉLIGIBILITÉ)   1. L'action sera mise en œuvre dans un/des pays éligible(s) ou dans le nombre minimum requis de pays éligibles. | |  | |  | |  | |  |
| 1. Le soumissionnaire ne participe à aucune autre proposition de projets en tant que porteur de projet. | |  | |  | |  | |  |
| 1. La durée du projet est comprise entre 30 mois et 36 mois (durée minimale et maximale autorisée). | |  | |  | |  | |  |
| 1. Le consortium d’acteurs constitué répond aux critères d’éligibilité des consortia indiqués. | |  | |  | |  | |  |
| 1. Le soumissionnaire et chacun des partenaires locaux ont rempli et signé les fiches de renseignements ([annexe F](#_Annexe_F_:) et [annexe G](#_Annexe_G_:)) ainsi que la déclaration de partenariat ([annexe H](#_Annexe_H_:)). | |  | |  | |  | |  |
| 1. Les documents demandés en [Annexe K : Dossier Administratif Complet](#_Annexe_K_:) sont fournis | |  | |  | |  | |  |
| 1. La contribution financière du soumissionnaire et/ou de ses partenaires est supérieure ou égale aux 20 % du total du budget de la proposition. | |  | |  | |  | |  |
| 1. Les coûts administratifs liés à la subvention demandée sont inférieurs à 6% du montant de ladite subvention. | |  | |  | |  | |  |
| 1. La présente liste de contrôle ([annexe I](#_Annexe_I_:)) signée par demandeur chef de file ont été complétées et envoyées avec la note succincte de présentation. | |  | |  | |  | |  |
| AVANT D'ENVOYER VOTRE NOTE COMPLETE DE PRÉSENTATION, VEUILLEZ VÉRIFIER QUE TOUS LES CRITÈRES SUIVANTS SONT RESPECTÉS ET COCHEZ-LES | **A compléter par le demandeur** | | | | **A compléter par l’ARAA** | | | |
| Intitulé du Projet : | **Oui** | | **Non** | | **Oui** | | **Non** | |
| PARTIE 1 (ADMINISTRATIF)   1. Les instructions sur la note complète de présentation ont été suivies ([annexe B](#_Annexe_B_:_1)). |  | |  | |  | |  | |
| 1. La déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et sociale est remplie et signée par le demandeur chef de file ([annexe J](#_Annexe_J_:)). |  | |  | |  | |  | |
| 1. La proposition est dactylographiée et est en français, en anglais ou en portugais. Dans le cas d’une proposition rédigée en portugais, le soumissionnaire a également joint une version traduite en français ou en anglais de sa proposition |  | |  | |  | |  | |
| 1. La version électronique de la note complète est envoyée par courrier électronique aux adresses indiquées dans le présent document d’appel à propositions de projets. |  | |  | |  | |  | |
| PARTIE 2 (ÉLIGIBILITÉ)   1. L'action sera mise en œuvre dans un/des pays éligible(s) ou dans le nombre minimum requis de pays éligibles. |  | |  | |  | |  | |
| 1. Le soumissionnaire ne participe à aucune autre proposition de projets en tant que porteur de projet. |  | |  | |  | |  | |
| 1. La durée du projet est comprise entre 30 mois et 36 mois (durée minimale et maximale autorisée). |  | |  | |  | |  | |
| 1. Le consortium d’acteurs constitué répond aux critères d’éligibilité des consortia indiqués. |  | |  | |  | |  | |
| 1. Le soumissionnaire et chacun des partenaires locaux ont rempli et signé les fiches de renseignements ([annexe F](#_Annexe_F_:) et [annexe G](#_Annexe_G_:)) ainsi que la déclaration de partenariat ([annexe H](#_Annexe_H_:)). |  | |  | |  | |  | |
| 1. La contribution financière du soumissionnaire et/ou de ses partenaires est supérieure ou égale aux 20 % du total du budget de la proposition. |  | |  | |  | |  | |
| 1. Les coûts administratifs liés à la subvention demandée sont inférieurs à 6% du montant de ladite subvention. |  | |  | |  | |  | |
| 1. La présente liste de contrôle ([annexe I](#_Annexe_I_:)) signée par demandeur chef de file ont été complétées et envoyées avec la note complète de présentation. |  | |  | |  | |  | |

#### Annexe J : Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et sociale (texte à ne pas modifier)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Intitulé du Projet : | ……………………………………………………………………….. | | , (le « Projet ») |
| A : | Commission de la CEDEAO | , (le « Maître d’Ouvrage ») | |

1. Nous reconnaissons et acceptons que l’Agence Française de Développement (AFD) ne finance les projets du Maître d’Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d’Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l’AFD et notre institution. Le Maître d’Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas dans l’un des cas suivants :
3. Avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux Articles 5.1 à 5.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l’exécution d’un marché ;
4. Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
5. En matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l’occasion de la passation ou de l’exécution d’un marché ;
6. N’avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d’Ouvrage ;
7. Avoir fait l’objet depuis moins de cinq ans d’une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux Articles 5.1 à 5.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l’exécution d’un marché financé par l’AFD ;
8. Être sous le coup d’une décision d’exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l’adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr ;
9. S’être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
10. Nous attestons que nous ne sommes pas dans l’une des situations de conflit d’intérêt suivantes :
11. Avoir des relations d’affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d’Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l’AFD et résolu à sa satisfaction ;
12. Contrôler un soumissionnaire, recevoir d’un soumissionnaire ou attribuer à un soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu’un soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un soumissionnaire nous permettant d’avoir et de donner accès aux informations contenues dans les offres, de les influencer, ou d’influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;
13. Être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s’avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d’Ouvrage ;
14. Dans le cas d’une procédure ayant pour objet la passation d’un marché de travaux ou de fournitures : avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence dans le cadre du Projet ;
15. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera l’AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
16. Dans le cadre de la passation et de l’exécution du Marché :
17. Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.
18. Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.
19. Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein d’un des Etats du Maître d’Ouvrage, qu’elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu’elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans un des Etats du Maître d’Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu’il accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte dans l’exercice de ses fonctions officielles.
20. Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu’elle accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
21. Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas d’acte susceptible d’influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d’Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d’empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l’accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d’autres entreprises.
22. Nous-mêmes, ou l’un des membres de notre groupement, ou l’un des sous-traitants n’allons pas acquérir ou fournir de matériel et n’allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l’Union européenne ou de la France.
23. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l’ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l’Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l’environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d’atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d’impact environnemental et social fournie par le Maître d’Ouvrage.
24. Nous autorisons l’AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l’exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l’AFD.

Nom :

En tant que :

Signature :

Dûment habilité à signer pour et au nom :

En date du :

#### Annexe K : Dossier Administratif Complet

Pour les projets provisoirement retenus, avant la signature des subventions, l’ARAA demandera l’envoi d’un dossier Administratif Complet pour vérifier l’éligibilité du soumissionnaire. Ce dossier devra être transmis en version papier à l’adresse suivante :

**A l’attention du Directeur Exécutif,**

**Agence Régionale pour l’Agriculture et l’Alimentation (ARAA),**

**ARAA, 4ème et 5ème Étages, Immeuble de la CRBC**

**Place de la Réconciliation, Cité OUA, Quartier Atchanté**

**01 BP 4817 Lomé 01 – TOGO**

**Tél. +228 22 33 82**

Le dossier sera fourni en un exemplaire papier comprenant :

* Copie des statuts certifiés conformes à l’original
* Copie de la déclaration d’enregistrement en préfecture et copie de la publication au Journal Officiel [ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d’implantation de l’organisation]
* Liste datée des membres des instances dirigeantes, du bureau et des principaux dirigeants et leurs coordonnées, sur laquelle figure la date des dernières élections
* Organigramme daté et signé par le dirigeant
* Dernier compte-rendu d’Assemblée Générale ou au minimum l’ordre du jour de la dernière assemblée générale et les principales résolutions, ainsi que toute pièce démontrant les activités engagées et réalisées et la vie associative avérée
* Bilans et Comptes d’exploitation des trois derniers exercices (avec les annexes et notes explicatives), validés par l’AG, faisant ressortir l’origine (publique ou privée) des ressources financières. Ces informations devront être ensuite actualisées chaque année.
* Budget prévisionnel pour l’exercice en cours et faisant apparaitre la liste des financements publics approuvés par l’organe chargé d’arrêter et d’approuver les comptes de l’organisation (en indiquant si possible s’ils sont acquis, sollicités ou à solliciter).
* Documents qui prouvent les sources de cofinancement du projet déjà acquises
* D’autres documents administratifs jugés nécessaires peuvent être demandé par l’organe contractant

***NB :*** *Ce dossier administratif doit être envoyé sous format électronique (clé USB) en même temps que la note conceptuelle de projet.*

1. La description complète du Projet DéSIRA+AO est disponible en téléchargement : [Description détaillée du Projet DéSIRA+ en Afrique de l’Ouest](https://drive.google.com/file/d/1iOhp2VO2gXFMNjkXqaARChooMzZSGfpI/view?usp=sharing) [↑](#footnote-ref-2)